

## Un peu de notre Histoire (51)

Foyer paroissial, N° 54 : juin-juillet 1928, pages 124-125.

L'ASSEMBLEE Nationale Constituante avait décidé que les habitants des Colonies étaient « autorisés à exprimer librement leurs vœux sur les lois locales et de police qui sont les plus convenables à leur bien-être et au maintien de la paix parmi eux. » En conséquence, l'Assemblée de la commune à St-Pierre, était assez souvent consultée par son président. M. Danseville sur des questions relatives à la tranquillité publique. Le document qui suit, rédigé par le secrétaire général de la Commune Bordot, en est une preuve ; nous le transcrivons tel qu'il figure au registre des procès-verbaux de l'époque :

Assemblée extraordinaire de la Commune du 27 mai 1792, l'an 4 de la Liberté, tenue en la salle du Gouvernement.

Le sieur Pagès fils jeune ayant été mandé à la barre de l'Assemblée, en conséquence et pour se justifier de la lettre imprudente par lui écrite à son frère à Paris l'automne dernier, dans laquelle, sous des termes aussi spécieux qu'insultants et peu réfléchis, le Patriotisme connu de M. Danseville est indécemment attaqué, celui des honnêtes citoyens de la Colonie mis en doute, et la vérité compromise en plusieurs endroits, surtout lorsqu'il se dit chargé de pouvoirs des habitants ; on lui a donné lecture d'une copie de sa dite lettre, et demandé les preuves des assertions hasardées qu'elle contient : Il a répondu que véritablement il avait bien écrit à son frère l'automne dernier, mais non pas dans les termes qu'il venait d'entendre, et offrait d'en donner sur le champ par écrit sa déclaration formelle, ce qui a paru satisfaire l'Assemblée ; en conséquence copie de sa dite missive lui sera immédiatement remise, pour qu'il ait à inscrire de sa main, en marche d'icelle, ses observations ou son désaveu, à quoi il s'est soumis.

Monsieur Danseville a ensuite fait lire les Décrets de l'Assemblée Nationale concernant les Clubs, et prouvé que les Membres de celui ci-devant projeté et commencé en cette isle avoient contrevenu entièrement aux dits Décrets et s'étoient mis dans le cas, par toutes leurs démarches et opérations illégales, de mériter les peines y portées : « Mais puisqu'ils sont rentrés tous, a-t-il ajouté, dans le sein de la commune, et que les citoyens actifs d'entre eux ont juré d'en soutenir les droits en inscrivant leurs noms sur le tableau civique de la colonie dressé en pleine Assemblée le vingt trois du mois dernier, je vous exhorte, Messieurs, a vous imposer désormais, ainsi que moi, un silence indulgent sur les circonstances aggravantes de leur conduite passée, et désire bien sincèrement que ce soit ici la dernière fois qu'il en soit fait mention. »

Le Président communique ensuite à L'assemblée les justes motifs qui l'avoient engagé à mettre le sieur Durand en arrestation ; et a produit de suite les pièces au soutien, lesquelles constatoient sa contrefaction de divers écrits et sa récente désertion des troupes de ligne ; après quoi il a levé la séance.

*(A suivre).*

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (52)

Foyer paroissial, N° 55 : juillet-août 1928, pages 149-149.

Ainsi que nous l'avons vu, M. Danseville, commandant de la Colonie depuis 1790, avait présidé les réunions de l'Assemblée de la Commune, à Saint-Pierre, à la grande satisfaction des habitants. Un changement allait se faire à l'occasion de l'arrivée sur rade de la frégate « Richemont » commandée par M. Pellegrin, chef de Station de Terre-Neuve. Dans une réunion à l'église le 8 juillet 1792, « l'an quatrième de la Liberté », M. Pellegrin déclara que « conformément aux lois et formes décrétées par l'Assemblée Nationale, le commandant de la Colonie ne devrait pas présider l'Assemblée de la Commune à Saint-Pierre ». En conséquence M. Danseville donna sa démission de président et fut remplacé, pour une période de six mois par M. Bordot, jusque là secrétaire de la commune.

Dans une réunion suivante, le 29 juillet, le sieur Gachot fut élu secrétaire. Il ne resta pas longtemps en fonction, car dès le 19 octobre il donna sa démission et « se retira, dit le procès-verbal, d'une manière aussi peu réfléchie que généralement désapprouvée ».

L'Assemblée du 8 janvier 1793 renouvela au sieur Bordot son mandat. « Dans la même séance, dit le procès-verbal, plusieurs citoyens ont témoigné qu'il était convenable de défendre encore cette année les Mascarades ainsi que de tirer des coups de fusil pendant la nuit ; et il a été arrêté unanimement que le Président requerrait M. Danseville commandant, au nom de la commune, de vouloir bien en conséquence faire renouveler sans délai les défenses qui ont été ci-devant publiées à ces deux égards. »

Le 7 avril 1793, « l'an deuxième de la République française », l'assemblée de la Commune commença par désigner un secrétaire *ad hoc*, en remplacement du sieur Gachot : le citoyen Édouard Dupleix Silvain fut choisi.

Le procès-verbal rend ainsi compte de cette réunion :

D'après la motion faite par les citoyens Martin, Fuec et autres, il a été délibéré sur les changements qu'il était indispensable de faire au Pavillon de la Commune, vu celui survenu dans l'Empire français, actuellement constitué en République : Arrêté, que tous les attributs quelconques de la royauté qui se trouvent sur le dit Pavillon en seront effacés sur le champ, et qu'on y substituera d'autres, le plus possible relatifs à la République française ; que la légende latine sera traduite en français, ainsi qu'il suit : « au Dieu de la Paix, d'un consentement unanime ».

Sur la proposition faite à l'Assemblée par le Citoyen Président à la demande des citoyens Letiec, Hulier, L. Lemale, Fuec, Bougon et Lavaquière, la dite proposition convertie en motion par un membre, l'Assemblée a arrêté :

Que demain huit du courant, à l'issue des Vêpres, on fera la plantation de l'arbre de la Liberté, dans l'endroit adopté par l'Assemblée sur la place publique au-dessus de la calle ;

Arrêté que tous les citoyens sont invités d'arborer leur pavillon pendant le dit jour de demain ; et sur la motion du citoyen Longueville, arrête qu'ils sont également invités d'illuminer les façades de leurs maisons depuis sept heures du soir jusqu'à neuf heures au moins.

Le citoyen Martin ayant offert une Barrique de Rum pour rafraîchir les citoyens ouvriers, travailleurs et autres qui iraient chercher la brousse destinée à former le feu de joie projeté par le citoyen Président, et l'offre ayant été acceptée par l'Assemblée : arrêté que deux commissaires prudens sont chargés de la distribution de la dite Barrique.

Sur les motions respectives faites par divers membres de l'Assemblée et passées aux voix : Arrêté que douze Citoyens de ligne et le même nombre de Citoyens habitans sous les armes, accompagneront l'Arbre chéri.

Arrêté que Citoyen Président et le Citoyen Commandant ouvriront la marche.

Arrêté que le Président est autorisé à nommer les douze citoyens-soldats qui escorteront l'Arbre de la Liberté, ainsi que les deux citoyens pour porter le Pavillon, et les deux commissaires pour la distribution de la Barrique de rafraîchissement.

Arrêté qu'aussitôt la plantation faite de l'Arbre de la Liberté, le Président prêtera le serment de soutenir la Liberté et l'Égalité etc. et que tous les citoyens le prêteront également en disant : « Je le jure ».

Arrêté enfin que l'Assemblée est convoquée pour dimanche quatorze du présent mois, à l'effet d'y être procédé à la nomination au scrutin d'un secrétaire de la Commune.

Le Président ayant levé la séance, le présent procès-verbal a été clos et signé du Président et Secrétaire *ad hoc* et ans susdits

Bordot  
*président*

Dupleix Silvain  
*secrét. ad hoc,*

-----

## Un peu de notre Histoire (53)

Foyer paroissial, N° 56 : août-septembre 1928, pages 174-175.

### LE PRINCE DE JOINVILLE A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

(août 1841)

Troisième fils du roi de France Louis-Philippe, le prince de Joinville avait eu la glorieuse mission, en 1840, de ramener en France le corps de l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, mort à Saint-Hélène en 1821. En 1841, il « courait des bordées » à travers l'Atlantique, toucha à Saint-Georges, pour de là se diriger sur Halifax et New-York.

C'est à cette occasion que nos îles reçurent sa visite.

Le prince commandait sa glorieuse et fidèle frégate, la « Belle Poule », et un brick, le « Cassard ». Bien que l'on fût au mois d'août, la mer était démontée : la frégate, arrivée en vue de Saint-Pierre le 23 août au matin, ne parvint pas à doubler le cap et fut « obligée de prendre la bordée du large ». Ce fut le lendemain matin seulement qu'elle réussit à jeter l'ancre dans le port de Saint-Pierre.

Le 25 août, « à onze heures », le prince de Joinville descendit à terre. Par tradition, la monarchie de Juillet était ennemie du faste ; aussi est-ce en très modeste équipage que le prince fit son entrée dans « sa bonne ville de Saint-Pierre ». Il n'était suivi que de son officier d'ordonnance et du commandant du « Cassard » ; et très cordialement il prit contact sur le môle avec les autorités locales, pendant que les vieux canons du port s'évertuaient à tirer les 21 coups réglementaires. Tous les « Saint-Pierrotins » étaient présents et criaient pleins d'enthousiasme : « Vive le roi ! Vive le prince de Joinville ! » A pied, prince, gouverneur, officier, agents du service colonial, gagnèrent l'hôtel du Gouvernement. Dès l'arrivée, ce furent les présentations d'usage et les discours de bienvenue, vieux rites séculaires qui savent se perpétuer avec une remarquable ponctualité à travers les âges et les régimes.

L'après-midi fut consacré au « tour de ville » ; presque toutes les maisons étaient pavoisées. Le prince, ayant aperçu une misérable cabane, voulut y entrer : c'était celle d'une pauvre et nombreuse famille. Des paroles empreintes de cordiale sympathie et une générosité digne du prince marquèrent ainsi le premier jour de la visite.

Le gouverneur reçut deux fois le prince à sa table ; et le chef de la Colonie avoua ingénument qu'il était « étonné par la variété, l'étendue et la profondeur des connaissances » de son hôte, ainsi que par « son esprit tout français, sa modestie et son extrême bonté ». Le prince voulut de rendre compte de tout. Il invita à sa table les principaux chefs de service et négociants ; et ses interrogations lui permirent de se documenter sur toute les questions intéressant Saint-Pierre. Il remit au gouverneur, pour être distribuée aux familles nécessiteuses, la somme de douze cents francs, geste qui toucha, et à juste titre, les braves pêcheurs de la Colonie.

On proposa au royal officier de faire chanter un *Te Deum* à son intention. « Si c'est, répondit-il en souriant, pour remercier Dieu de m'avoir fait échapper aux dangers que je viens de courir sur ma bonne frégate, je ne saurais y consentir ; mais j'assisterai avec un véritable plaisir à l'office divin ». Or le lendemain, 26 août était un dimanche ; et « onques ne vit jamais autant de Saint-Pierrotins à la grand'messe. Un dais avait été préparé pour le prince ; mais celui-ci « refusa un honneur dû à son rang auguste avec une touchante modestie qui ne fit que mieux ressortir la noblesse de son caractère ».

Si le prince était simple, il n'était pas ennemi des réjouissances. Un bal fort animé fut donné ce même dimanche après-midi sur le pont de la « Belle Poule ». Les dames de Saint-Pierre en parlèrent de longues veillées durant, et cela bien après la chute de Louis-Philippe.

Le 29 août, au matin, la « Belle Poule » et le « Cassard » appareillèrent sous le commandement du prince, et cela « d'une manière qui ferait honneur au plus ancien capitaine de vaisseau ». Mais la frégate et le brick se virent arrêtés par le calme plat, deux jours durant, le 29 et le 30 août, en vue des îles. Enfin la brise se leva et, par vent arrière les deux bâtiments arrivèrent à Halifax le 4 septembre 1841.

Dans son étroite cabine de la « Belle - Poule » S. A. R. le prince de Joinville écrivit, dès le 29 août 1841, un intéressant rapport au ministre de la Marine où il appelait l'attention des pouvoirs publics sur Saint-Pierre et Miquelon. Il signalait entre autres, « avec un serrement de cœur » que la seule défense consistait ... en trois vieux canons de fonte montés sur des affûts vermoulus et chancelants dont les lumières agrandies par un

trop long service laissent échapper une partie de la charge. ». Il exprimait aussi, en les appuyant divers desiderata des commerçants de Saint-Pierre et Miquelon.

Les améliorations demandées furent-elles réalisées dans la suite ? Pas rapidement, c'est sûr, car en marge du rapport du prince de Joinville, on peut lire une annotation tracée par la main du ministre : « Tout ceci n'est malheureusement que trop vrai. Les factices ressources du budget ne permettent pas d'y remédier ; il faudra y pourvoir par des ressources hors du budget ordinaire ».

## Un peu de notre Histoire (54)

Foyer paroissial, N° 57 : septembre-octobre 1928, pages 196-197.

PROCES-VERBAL <sup>(1)</sup> de la plantation de l'Arbre de la Liberté à l'île de Saint-Pierre de Terre-Neuve, le huit avril 1793, l'an deuxième de la République française.

L'assemblée de la Commune ayant arrêté entr'autres objets dans la séance du sept courant, qu'on planterait le lendemain huit l'Arbre de la Liberté, sur la place publique audessus de la calle et fixé les points principaux et la marche de cette auguste fête, à laquelle tous les citoyens en général furent invités de concourir, on prépara un matreau de quarante pieds, surmonté d'une pique en fer et couronné du bonnet de la Liberté, le tout peint des couleurs nationales.

Un coup de canon tiré au point du jour, le huit avril, annonça aux citoyens de se préparer pour la cérémonie. A trois heures après-midi, les douze citoyens-soldats nommés par le Président, au désir de la Commune, pour prendre les armes et accompagner l'Arbre chéri s'étant réunis aux casernes, au même nombre de Soldats-citoyens, se rendirent ensemble dans l'église paroissiale, lieu du rendez-vous, d'où la marche arrêtée devait commencer.

Elle s'ouvrit par une musique assez complete, composée de plusieurs citoyens amateurs, à la suite desquels flottait l'Etendard Républicain appartenant à la Commune, porté par les citoyens Antoine Desroche et René Rosse fils, accompagné du Président de l'Assemblée et du Commandant des deux îles ; et dans cet ordre, après avoir traversé le Bourg, on vint à l'endroit où était déposé l'Arbre de la Liberté, que tout les citoyens, colons et hivernants, s'empressèrent à l'envi de porter.

Aussitôt que le cortège fut arrivé sur la place de la calle, l'artillerie de terre fit une salve de vingt-trois coups de canon, à laquelle les vingt-quatre citoyens sous les armes répondirent par trois décharges et le brigantin « Les deux Frères », seul bâtiment arrivé dans le port, par plusieurs coups de pierrier.

Lorsque l'Arbre chéri fut placé dans l'endroit choisi, mille cris d'allégresse et de Vive la République française se firent entendre de toutes parts ; et après quoi, et au milieu d'un grand cercle de citoyens, le Président prononça un discours succinct analogue à l'heureuse circonstance, et fit ensuite le serment suivant, en invitant tous les citoyens présents de le prononcer, ainsi que lui, du fond du cœur et comme des vrais et braves Républicains : « Je jure de soutenir de tout mon pouvoir la Liberté et l'Égalité, et toutes les Lois de la République française, et de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour sa prospérité. » Toutes les voix prononcèrent : « Je le jure ! » Le citoyen Commandant et ordonnateur de la Colonie fit aussi le même serment, et les citoyens de ligne sous ses ordres répétèrent : « Je le jure ! ».

On chanta ensuite l'hymne patriotique des Marseillais, dont le refrain fut porté de bouche en bouche et répété par tous les citoyens et citoyennes. Ensuite ayant repris l'ordre précédant, on se rendit sur le bord de la mer, où le Président et le Commandant allumèrent le feu de joie qui y avait été préparé par le zèle des citoyens dans le cours de la matinée, autour duquel ils se rassemblèrent tous en réitérant les cris de Vive la Liberté et l'Égalité, Vive la République française ; on continua ensuite la marche jusque dans l'église paroissiale où les citoyens sous les armes s'étant mis en haye autour du chœur, le citoyen Préfet des deux îles entonna le *Te Deum* qui fut chanté avec une joie respectueuse. Après quoi le Pavillon fut remis dans sa place.

Au sortir de l'église les citoyens musiciens accompagnèrent les vingt-quatre citoyens armés jusqu'aux casernes, où ils reçurent tous du Président et du Commandant les compliments qu'ils méritaient à tous égards.

Nombre d'autres citoyens s'y rendirent également, et tous se donnèrent réciproquement des témoignages les plus grands de confiance et de cordialité.

---

<sup>1</sup> Copie textuelle.

A sept heures du soir, les habitants et autres citoyens illuminèrent les façades de leurs maison, chacun suivant ses facultés ; et jusqu'à minuit, tous en général démontrèrent de diverses manières la joie qui les animait.

Plusieurs citoyens se sont distingué en cette occasion, par des dons de rafraichissemens, et autres objets, qui n'ont pas peu contribué à rendre la fête plus animée et plus complete.

Enfin cette fête civique s'est passée sans le moindre tumulte ; ce qui offre une preuve évidente que le vrai patriotisme peut exister sans entousiasme, et qu'il se trouve toujours où règnent l'ordre, la décence et les bonnes mœurs.

BORDOT,  
*président*

DUPLEIX SILVAIN  
*secrét. ad hoc.*

---

## Un peu de notre Histoire (54 \*)

Foyer paroissial, N° 58 : octobre-décembre 1928, pages 221-222.

\* Il y a deux n° 54, celui-ci est le précédent.

Nous continuons à faire connaître aux lecteurs du F. P. des documents relatifs à la période révolutionnaire dans notre Colonie. Ce n'était pas toujours, chez nos prédécesseurs, l'entente parfaite, comme à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, à Saint-Pierre. Les assemblées communales ont connu des séances orageuses : tradition qui s'est maintenue dans plus d'une des réunions officielles contemporaines.

Nous donnons aujourd'hui – en respectant, comme toujours, le style et l'orthographe – un autre feuillet qui pourra illustrer notre histoire locale.

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune des Isles Saint-Pierre et Miquelon, du 21 avril 1793, l'an 2<sup>ème</sup> de la République française.

Les citoyens s'étant assemblés dans l'Église paroissiale de cette Isle, pour procéder d'après l'arrêtée de l'Assemblée générale de la Commune du quatorze courant à l'élection d'un Président de la dite Commune, en remplacement du citoyen Bordot, et sur les trois heures après-mid, la séance ayant été déclarée ouverte :

Le Citoyen Édouard Silvain, secrétaire provisoire a fait lecture du procès-verbal de la séance du 14, lequel a été approuvé.

Le Président Bordot a dit ensuite, que l'objet de la présente assemblée était de lui nommer un successeur, et a prononcé un discours relatif à sa démission dont, à la demande de plusieurs membres, il a été arrêté que l'insertion serait faite sur le Registre de la Commune.

Le citoyen Gachot, élu secrétaire de la Commune dans la séance du quatorze dernier, a fait alors l'appel nominal sur une liste nouvelle donnée par le citoyen Bordot, dans laquelle les noms de plusieurs citoyens n'ayant pas atteint l'âge de vingt cinq ans, étaient ajoutés.

Sur quoi le Citoyen Bourrilhon auroit dit « que la loi exige que tout Français eut vingt cinq ans revolus pour exercer les droits de Citoyen actif » et se seroit aussitôt avancé, tenant en main le premier volume des Décrets de l'Assemblée Nationale Constituante et auroit demandé à faire connaître la loi concernant la formation des Assemblées primaires et électorales, avant qu'il fut procédé à la nomination d'un autre Président ; ayant fait lecture de cette loi et ayant été reconnu que les votants devraient avoir vingt cinq ans, un certain nombre de Citoyens rangés au côté gauche dans le chœur, auroit soutenu qu'il suffisait d'avoir vingt et un ans pour voter et auroit ajouté que « les lois de France n'étoient point faites pour eux, et qu'ils étoient libres d'en établir comme il leur plairait. »

Ces paroles absurdes furent appuyées par le Président Bordot qui s'efforça de persuader qu' « à la Colonie seule appartenoit le droit de faire ses lois, que personne ne pouvoit en faire pour elle ». et pendant alors tout respect même pour les premiers représentants d'un Peuple Souverain, termina par assurer « que la Convention Nationale n'avait pas même ce droit. ».

(A suivre)

---

## Un peu de notre Histoire (55)

Foyer paroissial, N° 59 : novembre-décembre 1928, pages 244-245.

Nous donnons ici *telle quelle* la suite du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune de Saint-Pierre, du 21 avril 1793.

On se souvient qu'un incident eut lieu au sujet de l'âge requis pour voter. Le président Bordot était d'avis qu'à Saint-Pierre et Miquelon on pouvait se passer, à cet égard, des dispositions légales en vigueur dans la Métropole.

\*  
\* \*

Les citoyens Martin, Fuec, Gachot, soutenus par la majorité de l'assemblée, rappelèrent à la loi et le citoyen Bourrilhon protesta contre les dangereuses opinions du Président, et s'écria que les lois de la République française devoient être exécutées dans tous les lieux de sa dépendance.

Alors il s'éleva un tumulte malgré lequel la majorité des *Oui* parvint à couvrir les *Non* qui se faisoient entendre à l'extrémité du côté gauche avoisinant le Président. Dans la même enceinte, le citoyen Bourrilhon s'étant aperçu que le citoyen Banet fils, derrière lequel il se trouvoit, vouloit se porter à un acte de violence contre le citoyen Fuec, qui réclamait l'observation de la Loi des assemblées primaires, l'arrêta et lui représenta avec honnêteté, que toutes voies de fait n'étoient pas permises dans une assemblée.

Le citoyen Powel demanda la parole et l'ayant obtenu, insista sur ce que l'on fit lecture de la Loi relative aux assemblées primaires et témoigna son désir qu'elle fut mise à exécution. Cette motion fut aussitôt appuyée par le citoyen Fuec et beaucoup d'autres membres, et malgré les efforts du Président pour l'éluder, le secrétaire Gachot lut plusieurs articles de cette Loi. Auxquels le dit Président vouloit toujours donner une fausse interprétation.

Dans ce moment arriva le citoyen Édouard Silvain, qui ayant demandé de faire connoître à l'assemblée un Décret de la Convention Nationale ayant rapport à la présente discussion et inscrit sur une Gazette qu'il avoit à la main, lut à peu près ce qui suit :

« Que Tout français âgé de vingt un ans révolus, ayant un an de Domicile dans le canton et n'étant point en état de Domesticité, pouvoit voter dans les assemblées ; que la distinction de Citoyens-actifs et de Citoyens-non actifs, étoit abolie pour Toujours et qu'il n'existoit plus en France que des Citoyens.

Aussitôt la Très grande majorité a applaudi et manifesté sa joie, sur ce qu'enfin les Représentants de la Nation avoient reconnu que le Pauvre avoit le droit de voter comme le Riche et qu'on ne pouvoit sans blesser l'Égalité l'accorder à l'un et le refuser à l'autre.

Alors le Citoyen Salmon ayant obtenu la parole, a fait une pétition au nom d'une grande quantité de Français hivernans dans la Colonie depuis une ou plusieurs années, pour obtenir Ceux d'entre eux qui réunissoient les conditions requises par la Loi, le droit de voter.

Le Président fit difficulté d'admettre cette pétition et plusieurs membres du côté gauche crièrent que ces *Étrangers n'avoient nullement le droit de voter avec eux*. La majorité de l'assemblée désapprouva hautement ces cris, d'autant plus inconsidérés, que partout ailleurs, on auroit avec raison entaché d'aristocratie ceux de qui ils partoient, puisqu'ils dénotoient par là une intention formelle d'établir des Distinctions parmi des français Libres et parfaitement égaux en droits.

Le Citoyen Fuec ayant converti cette pétition en motion, demanda qu'il fut sur le champ délibéré et arrêté, si les Pétitionnaires avoient droit, ou non, de voter ; cette motion appuyée du plus grand nombre, a été constamment éludée par le Président et rejetée par les membres à l'extrême du côté gauche qui voyant leur minorité et d'après un signal que le citoyen Laffitte, père, leur fit avec son chapeau, prirent leur élan et sortirent du chœur où ils formoient un Groupe de Rebelles à la Loi et d'Ennemis de la Tranquillité. Néanmoins s'étant retournés et ayant vu que l'assemblée continueroit sa séance et ne faisoit même pas attention à leur départ et craignant, sans doute, que le Président Bordot, pendant leur absence, ne put se dispenser de suivre les Loi, dont la majorité ne cessoit de réclamer l'Exécution, ils rentrèrent et persistèrent à troubler la paix que tous les Bons Patriotes tachoient en vain de ramener dans l'assemblée.

( *A suivre* ).

-----



## Un peu de notre Histoire (56)

Foyer paroissial, N° 60 : décembre-janvier 1928-29, pages 267-268.

Suite du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune de Saint-Pierre, à la date du 21 avril 1793.

N. B. – on a pu voir, au dernier n° du F. P., que de graves dissentiments s'étaient élevés entre l'Assemblée et le Président Bordot, appuyé par une petite minorité de membres. Ces derniers déniaient aux « hivernants », ainsi qu'à leur défenseur, le droit de voter.

\*  
\* \*

Mais – continue le procès-verbal – le citoyen Fuec, auteur de la motion en litige, voyant que ses adversaires paraissaient tout prêts à fondre sur lui, a répondu à leurs invectives « qu'il avoit juré comme eux de maintenir l'Égalité et la Liberté, qu'ils ne pouvoient produire contre lui aucune motif valable d'exclusion et qu'ainsi il prétendoit jouir de ses droits et qu'il parlerait dans l'Assemblée tant qu'elle même ne s'y opposerait pas, et surtout en ce moment où il avoit le bonheur d'être l'avocat des Pétitionnaires français et bons Citoyens, qu'ils vouloient en vain priver d'un droit que la Loi leur assuroit ».

Le citoyen Gachot a fait alors lecture de L'article six du Décret du 2 juin 1790, qui dit que « Tout membre qui s'opposera sous de vains prétextes, à l'admission d'un citoyen dans une assemblée, sera jugé à l'instant et exclu lui-même de l'assemblée ».

Alors cette minorité qui s'étoit constamment opposée à l'exécution des Lois, qui avoit rejeté la juste réclamation des Français hivernants, qui voyoit la majorité n'écouter que la voix impérative de l'honneur et demander à chaque instant l'exécution des Décrets, n'écouta plus que l'esprit de cabale dont elle étoit animée, commenda à son Président de lever la séance et partit en s'efforçant par des cris redoublés : *La séance est levée*, de résoudre les paisibles citoyens à se retirer chez eux et à désemperer

Le Président Bordot, ne se voyant plus soutenu par ces ennemis jurés de l'ordre et du repos Publique, appela le citoyen Renoult, commis à ses gages et s'étant emparé du Registre des Délibérations de la Commune qui étoit sur le Bureau, le lui remit et lui dit de se sauver avec. Ce dont le citoyen Gachot, secrétaire de l'Assemblée s'étant aperçu et quantité de membres indignés d'un procédé aussi blamable qu'illégal, surtout de la part d'un Président que son serment obligeoit à l'observation des Lois, lui ayant crié de s'opposer à l'enlèvement du Registre, le dit Gachot aurait aussitôt couru après le dit Registre pour le lui ôter ; mais n'ayant pu le rejoindre, seroit rentré et se seroit efforcé d'écarter du Président Bordot des Citoyens qui, désapprouvant sa conduite, cherchoient à le retenir dans l'Assemblée et s'opposoient à son évasion - qu'il vient cependant à bout d'effectuer.

(A suivre).

-----

## Un peu de notre Histoire (57)

Foyer paroissial, N° 61 : 15 janvier 1929, pages 15-16.

La question des hivernants et de leur droit de vote avait provoqué de graves dissentiments au sein de l'Assemblée générale de la Commune de St-Pierre. Le président Bordot, qui était d'avis, avec la minorité des membres de l'Assemblée, de leur refuser ce droit, avait imaginé un mode d'obstruction peu ordinaire, en faisant disparaître le registre des délibérations antérieures.

Voici comment le procès-verbal de la séance de l'Assemblée du 21 avril 1793 – nous le donnons tel quel – relate la fin de l'incident.

Le citoyen Bourrilhon dit alors : « Que tout bon Républicain français, soumis aux lois, reste à sa place !  
« Et beaucoup y demeurèrent fermes. Le secrétaire Gachot, ayant rendu compte qu'il n'avoit pu reprendre le Registre des Délibérations enlevé par le Commis Renoult, le Citoyen Guilbaud, Doyen d'âge, à l'invitation des membres présents, ayant pris place au bureau, a, d'après le vœu Général, nommé six députés qui, deux fois de

suite ont été envoyés pour sommer le Président Bordot de revenir au sein de l'Assemblée, ou de remettre le Registre à ces Députés.

Pendant cette intervalle, plusieurs des instigateurs des troubles alloient et revenoient, et ayant perdu toute retenue se permirent de lâcher les propos les plus affreux et les plus incendiaires ; lesquels propos auroient pu leur faire éprouver des évènements très fâcheux, sans l'attention qu'eut le secrétaire Gachot de recommander aux Citoyens, à diverses reprises, d'écarter Toute idée de voies de fait et de se comporter toujours avec prudence et sagesse, comme ils l'avoient fait jusqu'à présent. Ce qui ne fut pas difficile à persuader à des Esprits disposés au Bien et à maintenir la Tranquillité.

Peu de temps après, le Citoyen Édouard Silvain, ex-secrétaire-provisoire, est venu déposer le Registre sur le Bureau ; et ayant demandé qu'il lui fut confié pour y inscrire le procès-verbal de la dernière séance, l'assemblée n'a pas voulu y consentir et a arrêté qu'il resteroit entre les mains du Citoyen Gachot, secrétaire de la commune.

Ensuite de quoi plusieurs Objets de Délibérations ayant été proposés et le scrutin ayant été ouvert pour la nomination d'un Président, le Citoyen Gachot auroit observé que, par l'absence des citoyens du Côté gauche, joints à ceux qui n'étoient pas dans l'Isle, ou que leurs travaux avoient empêché de venir, la quantité de membres présents n'étoit pas suffisante pour prendre d'arrêté ; et en conséquence le Doyen d'âge auroit déclaré la séance levée.

Et nous Citoyens Délibérans et autres présents et témoins de Tous les faits contenus dans le présent Procès-verbal, nous qui avons juré de vivre et mourir Républicains, de maintenir de Tout notre pouvoir la liberté et l'Égalité et d'obéir aux lois Décrétées par la Convention Nationale ; Nous enfin justement indignés qu'il existe ici des Êtres qui, au mépris de ce même Serment qu'ils ont fait comme nous, refusent opiniâtrement de se soumettre à la Loi, et Travaillent au contraire à l'anéantir, avons résolu de signer le présent, pour servir à constater leur conduite incendiaire à notre égard, et faire connoître à qui de droit les bons sentiments qui nous animent et dont nous ne nous écartons jamais.

A St-Pierre Terreneuve, jour et an susdits <sup>(2)</sup>

Guilbeaud, *président* ; Gachot, *secrétaire*.

*Suivent sur la minute 159 signatures.*

*(A suivre)*

-----

## Notre - Dame des Retrouvés à Miquelon

Foyer paroissial, N° 62 : 15 février 1929, pages 39-40.

C'est dans la plaine triste et aride qui sépare Miquelon de la mer, dans la direction nord-ouest que se trouve le monument de *N.-D. des Retrouvés*.

Il représente l'ex-voto de la piété des Miquelonnais, en reconnaissance à la Sainte Vierge d'avoir sauvé leur curé, l'excellent Père Vauloup, d'une mort certaine dans une tempête de neige.

Le fait est arrivé dans la nuit du 27 au 28 mars 1924. Le Père Vauloup et M. Bonin, instituteur, revenaient de la « Pointe-au-Cheval » vers 5 h., quand ils furent surpris par la tourmente. Après des difficultés inouïes, les deux cavaliers étaient parvenus, vers 8 h., du côté de l'étang, en face de Miquelon. M. Bonin, voyant que le Père suivait difficilement, lui cria que les maisons, sûrement, étaient proches et qu'il allait chercher du secours.

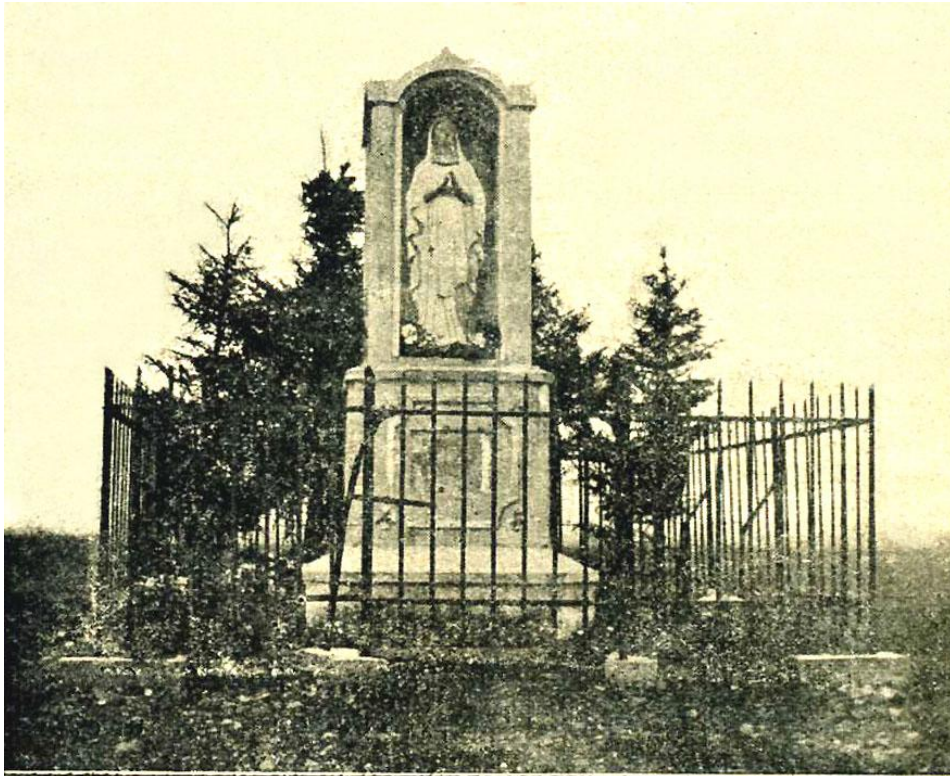
Avertis par M. Bonin – celui-ci était arrivé exténué – plusieurs groupes d'hommes se mirent aussitôt en route pour aller à la recherche du Père. La tempête faisait rage et éteignait la plupart des fanaux. Heures d'angoisse bien longues ! Car ce n'est que le lendemain matin, au petit jour, qu'on aperçut le cheval : près de lui on trouva l'infortuné curé, couché sur le dos, la tête nue, les yeux ouverts avec une mince couche de glace, sans connaissance. Il avait passé la nuit sous la pluie glaciale qui avait succédé au poudrin... On le ramena au presbytère et le Dr Lafargue lui donna les premiers soins. On constata que le cœur battait encore faiblement ;

---

<sup>2</sup> 21 avril 1793, l'an 2 de la République.



mais les mains et les pieds semblaient être gelés, et les yeux gravement endommagés. Et l'on s'attendait à une issue fatale...



Mgr Heitz, prévenu, arriva dans la journée. Il donna l'Extrême-Onction au pauvre Père toujours sans connaissance.

Entre-temps, les paroissiens de Miquelon demandaient à la Ste Vierge un miracle – qui sauverait leur curé. Il l'ont eu ! ... Huis jours après le P. Vuloup était hors de danger et pouvait même dire la messe. Ses mains, ses pieds et ses yeux étaient indemnes. L'intervention de Marie était visible.

Le monument de *N.-D. des Retrouvés*, inauguré le 21 août 1927 par Mgr le Préfet Apostolique, s'élève à l'endroit même où le Père Vuloup était tombé de cheval et avait passé la nuit tragique. Il a été exécuté en ciment armé, par un pêcheur Miquelonnais, M. Curet, d'après le plan fourni par M. Sentenac, officier de la Marine.

Les paroissiens en ont fait un lieu de Pèlerinage.

---

## Un peu de notre Histoire (58)

Foyer paroissial, N° 62 : 15 février 1929, pages 41-42.

Les Saint-Pierrais d'autrefois prenaient une part très active aux discussions politiques. Les derniers N° du *Foyer paroissial* ont montré comment l'assemblée de la Commune, en 1793, était plus d'une fois troublée par des incidents de toutes sortes. Un de ces incidents, relatif au droit de vote des hivernants, avait amené une opposition violente entre la majorité et la minorité soutenue par le président Bordot. Ce dernier avait même imaginé de faire enlever le registre des délibérations pour empêcher l'Assemblée de continuer ses travaux.

Nous avons pensé qu'il serait agréable aux St-Pierrais d'aujourd'hui de connaître cette majorité de fervents patriotes dont les noms figurent à la suite de la protestation publiée, et qui « avaient juré de vivre et de mourir Républicains, de maintenir de tout leur pouvoir la Liberté et l'Égalité et d'obéir aux lois décrétées par la Convention Nationale ».

En voici la liste, les noms et les prénoms étant ainsi orthographiés. Nos lecteurs y trouveront, sans doute, un bon nombre de noms connus.

François Guiot, Joseph Vicel, Etienne Demerson, Lavaquiere, Servan Malvilain, Louis dénoué, Beauthereau, Lourteig, Gilbert Taitou, Louis Raymond, A. Dupont, Jean baptiste Borda, Charles frélat, Martin, Guillaume Guillin, J. f. Leveque, Dufrene, fenelon, Jean Vigneau, Augustin Guillot, Louis Beaudry, Tripier, Jacques Groux, Xavier Sire, Luis Le Male, Bourrilhon, Bruel, Charles Radoux, Hubert Mongenous dit Carterneaux, Le Métayer, Hutinet, Edme Guillaume, P. henry, Bouquetot, Guichon, Louis Dagor, André Lorre, Frederick, J. B. fuec, huereaux, Pierre Turnier, Baptiste Paris, Galais, Robert Mancel, Louis David, Lagrelle, Berger, J. B. huot, Morliere, Goullara, Charles Guilbeaud, René Rosse fils, fabien Sire, Charles Sauvage, Bertrand Blin, Jacques Blin, Jacques Guilbeaud, Grandin, Jacques Blin fils, Jean Domergue, Joseph Cormier, Jean Baptiste ?eveu, Ch<sup>e</sup> Le Clerc, P. Salmon, Pierre Bourey, G. Ameline, François le franc, Simon Bataille, Jacques Manet, Jacques Ballois, Ives le Cliat, Jean Garrot, Jean Oury, Louis Dulin, M. Videloup, Guillaume Normand, François Le Breton, Gabriel Manet, Simon Jugan, Jean Marie, P. Le Biguais, f. goyette, Pierre Le Brun, André Perin, Pierre Allain, A. Dupont, M. Jactée, Jean Fremont, Jean Uroy, Louis Le Metayer, François Laveille, Pierre Gautier, Jean Chaignon, N. Lebezot, Guillaume fontaine, J. Chevetrel, François Payen, Louis Guilbert, François Guilbert, Louis filbert, Pierre Godard, Jean Lefranc, Powel, François Launay, Jacques Le Chartier, Jean Colin, Nicolas Leveque, Louis Ballois, Jean Le Chartier, Coignard, Luc Dupont, Jacques Painchaut, François Jugan, J. Aufraye, Gilles Bataille, Clair Painchaut, Michel Le Borgne, Jacques Le Roy, Pierre Ivon, J. Osmond, Pierre Alexandre, François Paris, Jean Lemoine, François Durand, François Salmon, Jean Bataille, Pierre Jouaux, Louis Gournay, Jacques Pacari, Joseph fouché, G. Jubaux, Jean Le Chat, Guillaume boulé, Julien Coupard, Jacques Piquet, Jean fauchon, Jean Labigne, Jean Bruy, Pierre Manet, François Osmord, Jean Renod, Louis Lahuppe, Louis Gautier, Pierre Conta, Jacques hamel, Julien Tesniée, Cuvelier, caporal de la Garnison, Monjoi, Richard aîné, Chartrel, Cezan caporal, l'espérance, B<sup>ts</sup> Richard, chapelle, Desblais, Geicheprey sous-officier.

Signé Guilbeaud *Président.*

Gachot, *Secrétaire.*

-----

## Un peu de notre Histoire (59)

Foyer paroissial, N° 63 : 15 mars 1929, page 63.

### LE GEOGRAPHE CASSINI

Durant l'année 1778, le célèbre géographe Jacques Dominique Cassini, compte de Thury, chargé de faire une exploration scientifique dans les parages de Terre-Neuve, visita notre colonie et fixa la latitude du bourg de St. Pierre.

Il est le premier qui ait laissé une relation un peu détaillée de son séjour dans nos îles ; il les dépeint comme à peu près dénuées de tout, ce qui pouvait être vrai à cette époque d'insécurité internationale.

Voici d'ailleurs cette relation telle qu'elle a paru dans la Revue des Deux Mondes de 1831, p. 303: c'était la première année de la célèbre Revue, qui avait alors un format plus modeste qu'aujourd'hui.

\*

\* \*

St. Pierre est une petite île; sa plus grande longueur peut être de deux lieues ; Miquelon est un peu plus grande. St-Pierre cependant est le chef-lieu de la Colonie. La sûreté de son port y attire un grand nombre de bâtiments ; et c'est probablement la seule raison qui a décidé le Gouverneur français à y fixer sa résidence, car j'ai entendu dire que Miquelon était plus agréable. Je me suis quelquefois promené dans l'intérieur pour étudier le pays et en observer les productions .Tout ce que j'y trouvai, ce furent des montagnes que l'on ne gravissait pas sans danger. Les petites vallées qui les séparaient n'étaient pas très praticables; les unes pleines d'eau formaient une longue suite d'étangs; les autres étaient encombrées de petits sapins et de chétifs bouleaux, seuls arbres que j'ai vu pousser dans le pays. Je n'en ai pas vu s'élever à plus de 12 pieds de hauteur. La plante la plus agréable que je trouvai dans l'île est une espèce de thé, ainsi appelé par les habitants; il ressemble beaucoup à notre

romarin, tant par la feuille que par la tige. Il y a aussi une autre plante appelée anis, qui se prend également infusée dans l'eau bouillante. On peut juger combien les habitants de cette île sont privés des premières nécessités de la vie, là où le blé ne pousse pas et où tout, entièrement, jusqu'aux moindres objets, doit venir de France. Les maisons sont bâties dans une petite plaine le long de la mer. Il y a de petits jardins où poussent avec peine quelques laitues, qui sont mangées avec avidité lorsqu'elles sont encore vertes. Le manque de pâturages empêche d'avoir beaucoup de bestiaux; et en fait de viande fraîche, on en est rendu aux volailles. On fait de la soupe avec des têtes de morues. Notre arrivée à St. Pierre fut célébrée par la mort d'un bœuf : c'était la plus belle réception que les habitants de cet endroit pouvaient nous faire.

---

## Un peu de notre Histoire (60)

Foyer paroissial, N° 64 : 15 avril 1929, page 89.

---

Les séances de l'Assemblée générale de la Commune, à St-Pierre, pendant la période révolutionnaire, ont été fertiles en incidents, ainsi que nos lecteurs ont pu le constater dans les derniers N° du *Foyer paroissial*. Le président Bordot ayant contre lui la majorité de l'Assemblée, avait imaginé de saboter les travaux des séances en faisant disparaître le registre des délibérations. On constata dans la suite que plusieurs procès-verbaux n'y avaient pas été insérés.

L'ordre semble avoir été rétabli lors de la séance du 5 mai 1793. Le citoyen Bordot n'y avait pas assisté « pour cause de maladie » ; c'est le doyen d'âge, le citoyen Herpin père, qui fut appelé à présider.

Nous citons ici la dernière partie du procès-verbal de cette réunion, tel qu'il a été rédigé par le citoyen Gachot, secrétaire :

. . . . .

« En ce moment plusieurs citoyens sont venus annoncer à la Commune que des chaloupes arrivées de la grande-terre apportoient la certitude de la guerre, avec les Anglais. Aussitôt des cris de VIVE LA LIBERTE ! VIVE L'EGALITE ! VIVE LA REPUBLIQUE ! ont retenti dans la salle et ont donné les premières preuves du désir qu'ont Tous les citoyens de deffendre notre Constitution et de résister de Toute leur pouvoir aux efforts de l'Ennemi.

Le Commandant a proposé alors qu'il fût formé par la Commune un Comité pour s'occuper constamment de la deffense et de la subsistance de la Colonie, n'étant pas possible aux citoyens de se réunir aussi souvent qu'il seroit néanmoins nécessaire, pour arrêter d'un instant à l'autre toutes les mesures et précautions indispensables dans le cas présent.

L'Assemblée ayant pris en considération la ditte proposition a arrêté : qu'il serait formé un Conseil de deffense et subsistance, composé de douze de ses membres, du président et du secrétaire, auquel Comité l'Assemblée donnoit tous les pouvoirs pour statuer, ordonner et faire exécuter provisoirement, avec l'approbation du citoyen Commandant, Tout ce qu'il jugera bon à faire pour mettre cette Isle en état de deffense et assurer la substance des citoyens.

Et ont été nommés aussitôt pour composer le dit Comité, savoir les citoyens Joseph Powel, Alexis Sabot, Le Male, Henry fils, Le Clerc, Antoine Dupont, Charles Malvilain, Le Moine, Jeant-Bte Huot, Joseph Guilbeaud, Philibert le Jeune et Herpin fils.

(A suivre).

---

## Un peu de notre Histoire (61)

Foyer paroissial, N° 65 : 15 mai 1929, pages 112-113.

L'on a vu que le citoyen Bordot n'avait pas été pour peu dans les difficultés qui ont surgi au sein de l'Assemblée de la Commune de Saint-Pierre, pendant les années 1792 et 1793. Il fut mis en demeure de donner sa démission comme président, et de rendre certains documents concernant la Commune, entre autres deux procès-verbaux de réunions.

Voici la première de ces deux pièces :

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune des îles Saint-Pierre et Miquelon, du 9 septembre 1792, que le citoyen Bordot n'avait point fait inscrire à cette époque sur le présent registre.

« Aujourd'hui, neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4 de la Liberté, l'Assemblée générale de la Commune des îles Saint-Pierre et Miquelon ayant eu lieu à l'église, d'après la convocation faite à cet effet par M. le Président, et sur les quatre heures après midi, la séance ayant été déclarée ouverte :

M. le Président a invité l'Assemblée à s'occuper des moyens qui lui paroitraient les plus sages pour procéder à la répartition de Trente cinq Rations accordées par le Gouvernement aux habitans les plus nécessiteux de St-Pierre.

La discussion ouverte sur cet objet ayant été épuisée, l'Assemblée arrêté à l'unanimité. :

Qu'il serait nommé un Comité de Trente habitans, lesquels se réuniroient soit dans la grande salle du Gouvernement, soit ailleurs, au premier jour de mauvais Tents, se nommèrent un Président et un secrétaire, et ainsi constitués procéderaient à la distribution des Trente cinq Rations destinées pour les nécessiteux de St-Pierre.

En conséquence du présent arrêté, Trente membres de l'Assemblée ont aussitôt été nommés et on prêté le serment usité en pareil cas.

M. Gachot, secrétaire, a proposé ensuite à l'Assemblée d'établir un Règlement qui déterminât les devoirs respectifs et les droits de chacun, et indiquât les moyens les plus convenables et bons à employer pour mettre l'ordre et faire régner le calme pendant la durée des séances.

L'assemblée ayant généralement accueilli cette proposition, le dit Sr Gachot a fait lecture d'un projet de Règlement dont Tous les articles ont été acceptés et arrêtés.

Après quoi, l'Assemblée ayant témoigné le désir de se séparer, M. le Président a levé la séance.

Voici le deuxième document, « enregistré par la commune vu l'inexactitude que le citoyen Bordot a mis dans la rédaction qu'il a eu à faire dans son procès-verbal du 10 et 19 octobre ».

.....

« M. Longueville <sup>(3)</sup> a fait la motion que l'Assemblée prit des mesures pour faire parvenir à l'Assemblée Nationale Législative le vœu de la Colonie tant sur son Régime intérieur, que sur ce qui pouvoit contribuer à sa prospérité et au bien-être de ses habitans.

Cette motion ayant été appuyée, la discussion s'est ouverte ; et après de longs Débats, il a été arrêté.

10 Que la Commune adresseroit un vœu à l'Assemblée Nationale ;

2° Que du 18 au 20 il y aurait une assemblée de la Commune, dans laquelle chaque citoyen auroit la liberté de faire connoître par écrit son sentiment sur la formation du dit vœu, et de proposer tous les objets qu'il croiroit Bons à demander pour le bien général ;

3° et enfin que la Commune, d'après un mûr examen, comprendroit dans le dit vœu Toutes les demandes qui lui paroitraient sages et ayant pour But le Bonheur et la Prospérité de la Colonie.

Après quoi, l'heure étant avancée, M. le Président a déclaré la séance levée ».

*Signé Gachot, secrétaire.,*

*(A suivre).*

-----

---

<sup>3</sup> M. Longueville, préfet apostolique ; il avait succédé, dans cette charge, à M. Paradis

## Un peu de notre Histoire (62)

Foyer paroissial, N° 66 : 15 juin 1929 pages 133-134.

Comme on l'a vu (\*), c'est pendant une réunion de l'Assemblée générale de la Commune, à la date du 5 mai 1793, que la nouvelle de la guerre avec l'Angleterre était parvenue à Saint-Pierre ; et l'Assemblée avait avisé tout de suite aux mesures à prendre dans la circonstance « pour résister aux efforts de l'ennemi ».

Un Comité de défense devait s'occuper des projets ; quant à l'Assemblée générale, elle avait à discuter et à sanctionner les mesures proposées.

Voici tel quel un procès verbal, celui de la séance du 7 mai 1793, qui nous permet de voir à l'œuvre l'Assemblée générale :

« Aujourd'hui sept mai mil sept cent quatre vingt Treize, l'an 2<sup>me</sup> de la République française, l'Assemblée Générale de la Commune ayant lieu à l'Église d'après la convocation faite à cet effet par le Citoyen Commandant, à la Réquisition du Comité de Défense et Subsistance, et conformément à l'arrêté pris le cinq de ce mois, le Citoyen Abraham Dugas, Doyen d'âge ayant été nommé par l'Assemblée pour présider, a déclaré la séance ouverte sur les Trois heures après-midi.

.....

Le Citoyen Gachot, secrétaire, a fait au nom du Comité la question à la Commune, savoir :

Si la défense de sortir du Port, qui existe pour tous les Batimens, doit être maintenue ?

La majorité a été pour l'affirmative.

Le Citoyen Martin ayant alors réclamé contre, a représenté qu'il avait une Cargaison considérable qui avoit dessein d'exporter en France, que si on s'opposoit au départ de son Brick « les deux frères », on lui devoit une indemnité pour le Tort qu'on lui feroit nécessairement éprouver dans son Commerce et a cité à l'appui de ses raisons l'article dix sept des droits de l'homme conçu et Décrété en ces Termes : « Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

La discussion ouverte sur ce sujet, après de longs débats la majorité a persisté à refuser au Citoyen Martin la liberté d'expédier son dit Batiment.

Ce Citoyen a demandé pour lors qu'il lui fut expédié un acte signé des membres de la commune où il seroit spécifié que son Batiment a été arrêté par la ditte commune, afin qu'il put avoir Recours en France, pour obtenir l'indemnité qui lui été assurée par la Loi.

Ayant ensuite proposé par plusieurs membres, que les citoyens qui étoient d'avis que l'arrestation du Brik du Citoyen Martin eut lieu, signassent d'un côté et que ceux qui étoient d'avis contraire signassent de l'autre, pour Terminer enfin cette discussion, la majorité s'y est également refusée.

Et les Débats ayant néanmoins continué sur cet objet, le secrétaire Gachot pour en finir a fait les questions ci-après, savoir

Le Citoyen Martin peut-il expédier son Brick ?

La majorité a répondu aussitôt : Non

La Commune juge-t-elle à Propos que le Citoyen Martin soit indemnisé, vu le Tort qu'il éprouvera dans son Commerce, ne pouvant exporter sa Cargaison ?

La majorité a encore répondu : Non ; et la discussion a été fermée. «

(\* Foyer paroissial, n° 64, du 15 avril 1929.

(A suivre).

-----

---

\* Foyer Paroissial, N° 64, du 15 avril 1929.



## Un peu de notre Histoire (63)

Foyer paroissial, N° 67 : 15 juillet 1928, pages 165-169 \*.

\* il semble y avoir eu erreur de pagination la page 169 suit la 165.

Voici la fin du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Commune de Saint-Pierre, à la date du 7 mai 1793 ; nos Lecteurs connaîtront ainsi les premières mesures prises par nos « Anciens » au début de la guerre avec les Anglais.

.....

Sur la motion du Citoyen Guillaume Mancel, il a été arrêté :

que Tous les Gouvernails des Batimens maintenant dans le Barachoua seroient enlevés.

Sur la motion du Citoyen Fuec, il a été arrêté :

que le Comité de déffense et substance traiteroit avec l'américain Wardel pour l'achat des vivres et denrées composant la cargaison de sa goëlette.

Sur celle du Citoyen Longueville, la Commune a arrêté :

que l'on pourrait envoyer à Miquelon pour enlever les Tangons qui se trouvent dans la Rade de cette Isle, et les donner en payement au capitaine Wardel pour ses farines, s'il consentoit à s'en accommoder.

Sur la motion faite par un membre, il a été arrêté :

1° que les citoyens qui voudroient aller en France seroient libres de se présenter au Comité pour s'y faire inscrire à cet effet.

2° que d'après le nombre des Citoyens qui se présenteroient pour aller en Europe, il sera pris des Batimens pour les Transporter, observant que les passagers ne pourront embarquer avec eux ni marchandises, ni coffres, mais seulement des sacs pour renfermer leurs effets.

Sur la motion du Citoyen Alexis Touzac, arrêté :

que les Goëlettes, même de Miquelon, ne pourront dès ce moment sortir du Port.

Sur celle d'un autre membre, arrêté :

que le Comité pourra cependant, lorsqu'il en aura reconnu la nécessité, donner des permis aux embarcations pour aller à Miquelon ou à Langlade,

Le Citoyen Commandant ayant proposé, d'après la Demande même des membres du Comité, d'en augmenter le nombre actuel de douze, vu la quantité des opérations à Traiter et le Bien qui ne pouvoit d'ailleurs que résulter d'une plus grande réunion de Citoyen, pour Travailler à la chose publique, il a été arrêté aussitôt que douze autres membres de la Commune seroient nommés pour Travailler conjointement avec les douze déjà préposés pour mettre cette colonie à l'abri de tout danger, autant qu'il est possible et que la situation le permet.

Et ont été nommés les Citoyens Longueville, Poné, Bunel, Le Tiecq, Julien Oury, Servant malvilain, Bertrand l'ainé, Jean Philipot, Hulin, Pierre Sire, Grégoire Montaury et Pierre Le Biguais.

Après quoi l'Assemblée ayant Témoigné le désir de se séparer, le Président a levé la séance.

A St-Pierre, jour et an susdits.

Dugas,  
*président.*

Gachot  
*secrétaire.*

(A suivre).

-----



## Un peu de notre Histoire (63) \*

Foyer paroissial, N° 68 : Août 1929, page 192.

\* Il y a deux numéros 63 pages 165-169 et celui-ci, page 192.

En 1793, dès le début de la guerre avec les Anglais, les séances de l'Assemblée de la Commune, à St-Pierre, se suivirent à courts intervalles. En effet, il était facile de prévoir que le Comité de Défense et Subsistance aurait à régler et à faire approuver maintes mesures jugées nécessaires « pour résister aux efforts de l'ennemi ».

Nous avons donné dans les précédents N° du *Foyer paroissial* de larges extraits des procès-verbaux des séances, en particulier de celui du 7 mai 1793. Deux jours après eut lieu une autre réunion, (9 mai an 2 de la République française). Voici telles quelles les questions qui furent soumises à l'Assemblée par le citoyen secrétaire Gachot, au nom du Comité de Défense et Subsistance.

1<sup>ère</sup> QUESTION. – L'expédition d'une goëlette à St-Jean de Terre-neuve pour prendre des informations certaines sur la Déclaration de guerre avec les Anglais est-elle nécessaire ?

*Réponse de l'Assemblée* : arrêté que l'expédition pour St-Jean aurait lieu.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> QUESTIONS. – Le Citoyen Commandant doit-il faire tout ce qu'il juge à propos pour mettre cette Isle en Etat de déffense et principalement pour le rétablissement de la Batterie ?

– Les ouvrages que le Commandant fait faire dans la cour et derrière les casernes sont-ils utiles pour la déffense de l'Isle ?

*Réponse* : Arrêté que tout ce que le Citoyen Commandant faisait faire pour la déffense de l'Isle, tant à la Batterie qu'autour des Casernes était utile et ne faisait qu'honneur au Citoyen Commandant, dont toutes les démarches pouvoient le désir qu'il a, comme tous les bons Républicains français, de déffendre la Liberté.

4<sup>ème</sup> QUESTION. – La Commune veut-elle autoriser le Commandant et Ordonnateur à traiter avec les Citoyens de cette Isle, pour l'achat des Denrées et Sirops qu'ils peuvent avoir dans leurs magasins et dont le paiement leur seroit fait en papier sur le Trésor National ?

*Réponse* : Arrêté que vû la petite quantité de Beurre, Lard et Sirop existans dans les magasins de la République, le Citoyen Commandant était autorisé et prié de faire l'achat de ces denrées.

5<sup>ème</sup> QUESTION. – La Patache sera-t-elle relevée et remplacée par une autre ?

*Réponse* : Arrêté que la goëlette du Citoyen Mancel servant de Patache seroit relevée et remplacée par celle du Citoyen Lavaquière, offerte par lui pour remplir ce service.

(A suivre)

-----

## Un peu de notre Histoire (64)

Foyer paroissial, N° 69 : 15 septembre 1929, pages 215-216.

Voici la fin du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée qui eu lieu à l'église de Saint-Pierre, sous la présidence du citoyen René Leforestier, doyen d'âge, le 9 mai 1793. On peut voir que les mesures provoquées par le comité de Défense et Substance, dès le début de la guerre avec les Anglais, n'étaient pas toujours de nature à satisfaire l'ensemble des citoyens.

Comme toujours, nous respectons l'orthographe de l'époque.

.....

Sur la proposition du Comité de l'Assemblée a arrêté :

1° que les Citoyens qui désiroient passer en France, par la voie de Boston, qui étoit sans contredit la plus certaine, eussent à se présenter au Bureau des Classes dans l'espace de trois jours pour y être inscrits à cet effet.

2° que les Citoyens qui consentoient d'expédier leurs Batimens, pour porter des passagers à Boston, iroient sur le champ trouver le Commissaire pour procéder au marché de l'affrètement ;

3° Et enfin, que vu le peu de Lard existant dans les magasins de la République, il seroit distribué à chaque individu du Lard pendant trois jours et du Beurre pendant trois autres, laissant au surplus au Comité le soin de régler la quantité et la manière de procéder à cette Distribution et dénommer même deux Commissaires pour être présents à la ditte Distribution et veiller à ce qu'il n'y survint aucun trouble.

Les Citoyens Julien Oury, Grégoire Moutaury et Jean Hulin ayant représenté que leurs occupations ne leur permettoient pas d'être assidus aux séances du Comité, dont ils étoient tous les trois membres, l'Assemblée a nommé aussitôt pour les remplacer les Citoyens Cunin, Jacques Lampérière et René Mélay.

Le Citoyen J. Vignaud, dit « l'Écrivain » ayant réclamé la Goëlette « La Fédération » arrêtée dans le Port, par l'embargo mis sur les Batimens, il a arrêté :

qu'elle resterait dans le dit Port, mais qu'il lui seroit permis de prendre deux et trois chaloupes pour aller à Miquelon chercher sa famille et ses effets.

Le Citoyen Martin a demandé ensuite qu'il fut répondu à la Pièce présentée par lui le 8 de ce mois au Comité de Deffense et Subsistance, qui l'a renvoyé à se pourvoir devant la Commune.

La majorité a répondu qu'il n'y avoit lieu à Délibérer.

Le dit Martin ayant enfin demandé qu'il lui fut permis d'embarquer dans son Brick « les deux frères » la morue composant la plus grande partie de sa cargaison, s'obligeant de faire débarquer, au surplus, la quantité qui pourroit nuire au nombre des Passagers qui seroient mis dans son dit Brick,

La Majorité de l'Assemblée s'y est constamment opposée.

Et l'heure étant avancée, le Président a levé la séance.

St-Pierre, jour et an susdits.

(9 mai 1793, l'An 2 de la République).

René Leforestier,  
*président.*

Gachot,  
*Secrétaire.*

-----

## Un peu de notre Histoire (65)

Foyer paroissial, N° 70 : 15 octobre 1929, pages 239-240.

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les Notes que publie le *Foyer paroissial* sur le passé de Saint-Pierre et Miquelon ne constituent pas une « Histoire » de notre petite Colonie. Ce sont tout au plus des documents, souvent épars qui permettent à nos Lecteurs de faire de rapides excursions en zigzag à travers nos îles et de voir à l'œuvre, en passant, quelques-uns de ceux qui nous ont précédé dans ce pays.

Notre dévoué collaborateur E. S. qui connaît admirablement le passé de notre Archipel, va d'ailleurs reprendre incessamment la publication des faits qui sont de nature à illustrer « Un peu de notre Histoire ». En attendant, il donne ici quelques détails sur une visite que fit Chateaubriand à Saint-Pierre, au début de la Révolution, détails qui ne manqueront pas d'intéresser nos Lecteurs.

### CHATEAUBRIAND A SAINT-PIERRE

Le célèbre écrivain s'était embarqué à Saint-Malo le 8 avril 1791, avec l'abbé Nagault, supérieur de Saint-Sulpice et plusieurs séminaristes sur le navire « Saint-Pierre », de 160 t. commandé par le capitaine Desjardins ; qui devait les conduire à Baltimore, aux États-Unis. Contrarié par les vents d'ouest, le bâtiment relâcha à Graciola (Açores), le 6 mai. Il en repartit le lendemain ; mais le vent contraire persistant le força d'anordir et de faire une nouvelle relâche à Saint-Pierre le 10 juin. C'est donc grâce à cette circonstance que l'auteur des mémoires d'outre-tombe foula le sol St-Pierrais.

Dans son autobiographie, Chateaubriand dépeint notre pays sous des couleurs peu séduisantes. Qu'on en juge plutôt par ces quelques extraits de sa relation.

« Le vent nous força d'anordir et nous accostâmes le banc de Terre-Neuve. Quelques glaces flottantes rôdaient au milieu d'une brume froide et pâle. Nous gouvernâmes vers les îles Saint-Pierre et Miquelon, cherchant une nouvelle relâche. Quand nous approchâmes de la première, un matin, entre dix heures et midi, nous étions presque dessus ; ses côtes perçaient, en forme de bosse noire, à travers la brume.

« Nous mouillâmes devant la capitale de l'île : nous ne la voyions pas mais nous entendions le bruit de la terre. Les passagers se hâtèrent de débarquer ; le supérieur de Saint-Sulpice, continuellement harcelé du mal de mer, était si faible qu'on fut obligé de le porter au rivage. Je pris un logement à part ; j'attendis qu'une rafale, arrachant le brouillard, me montrât le lieu que j'habitais et pour ainsi dire le visage de mes hôtes dans ce pays des ombres.

« Le port et la rade de Saint-Pierre sont placés entre la côte orientale de l'île et un îlot allongé, l'Île-aux-Chiens. Le port, surnommé Barachois, creuse les terres et aboutit à une flaque saumâtre. Des collines stériles se serrent au noyau de l'île : quelques-unes détachées surplombent le littoral ; les autres ont à leur pied une lisière de landes tourbeuses et arasées. On aperçoit du bourg le morne de la Vigie.

La maison du gouverneur fait face à l'embarcadère. L'église, la cure, le magasin aux vivres, sont placés au même lieu ; puis viennent la demeure du commissaire de la marine et celle du capitaine de port. Ensuite commence, le long du rivage sur les galets, la seule rue du bourg.

Je dînai deux ou trois fois chez le gouverneur, officier plein d'obligeance et de politesse. Il cultivait sur un glacis quelques légumes d'Europe. Après le dîner, il me montra ce qu'il appelait son jardin. Une odeur fine et suave d'héliotrope s'exhalait d'un petit carré de fèves en fleurs ; elle ne nous était point apportée par une brise de la patrie, mais par un vent sauvage de Terre-Neuve, sans relation avec la plante exilée.

Du jardin, nous montions aux mornes, et nous nous arrêtions au pied du mât de pavillon de la vigie. Le nouveau drapeau français flottait sur notre tête ; nous regardions la mer, *flentes* (en pleurant) ; elle nous séparait de la terre natale. Le gouverneur était inquiet ; il appartenait à l'opinion battue ; il s'ennuyait d'ailleurs dans cette retraite, convenable à un songe-creux de mon espèce, rude séjour pour un homme occupé d'affaires, ou ne portant point en lui cette passion qui remplit tout et fait disparaître le reste du monde. Mon hôte s'enquêrait de la Révolution ; je lui demandais des nouvelles du passage du nord-ouest. Il était à l'avant-garde du désert mais il ne savait rien des Esquimaux et ne recevait du Canada que des perdrix.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (66)

Foyer paroissial, N° 71 : 15 novembre 1929, pages 267-268.

### CHATEAUBRIAND A SAINT-PIERRE

« Un matin, j'étais allé seul au Cap à l'Aigle, pour voir se lever le soleil du côté de la France. Là, une eau hyémale formait une cascade dont le dernier bond atteignait la mer. Je m'assis au ressaut d'une roche, les pieds pendants sur la vague qui déferlait au bas de la falaise. Une jeune marinière parut dans les déclivités supérieures du morne ; elle venait les jambes nues, quoiqu'il fit froid et marchait parmi la rosée. Ses cheveux noirs passaient en touffes sous le mouchoir des Indes dont sa tête était entortillée ; par-dessus ce mouchoir elle portait un chapeau de roseaux du pays, en façon de nef ou de berceau. De temps en temps, elle se baissait et cueillait les feuilles d'une plante aromatique qu'on appelle dans l'île thé naturel. D'une main elle jetait ces feuilles dans un panier qu'elle tenait de l'autre main. Elle m'aperçut ; sans être effrayée, elle vint assoir à mon côté ; posa son panier près d'elle ; et se mit comme moi, les jambes ballantes sur la mer, à regarder le soleil.

Nous restâmes quelques minutes sans parler ; enfin, je fus le plus courageux et je dis : Que cueillez-vous là ? La saison des lucets et des atocas est passée.

Elle leva de grands yeux noirs, timides et fiers ; et me répondit : – Je cueillais du thé. – Et elle me présenta son panier.

– Vous portez ce thé à votre père et votre mère ?  
 – Mon père est à la pêche avec Guillaumy  
 – Que faites-vous l’hiver dans l’île ?  
 – Nous tressons des filets ; nous pêchons dans les étangs en faisant des trous dans la glace ; le dimanche, nous allons à la messe et aux vêpres, où nous chantons des cantiques ; et puis nous jouons sur la neige et nous voyons les garçons chasser les ours blancs.  
 – Votre père va bientôt revenir ?  
 – Oh ! non ! le capitaine mène le navire à Gènes avec Guillaumy.  
 – Mais Guillaumy reviendra ?  
 – Oh ! oui, à la saison prochaine, au retour des pêcheurs. Il m’apportera dans sa pacotille un corset de soie rayée, un jupon de mousseline et un collier noir.  
 – Et vous serez parée pour le vent, la montagne et la mer. voulez-vous que je vous envoie un corset, un jupon et un collier ?  
 – Oh non. – Et elle se leva, prit son panier, et se précipita par un sentier le long d’une sapinière. Elle chantait d’une voix sonore un cantique des Missions :

Tout brûlants d’une ardeur immortelle,  
 C’est vers Dieu que tendent mes désirs.

Elle faisait envoler sur la route de beaux oiseaux appelés aigrettes, à cause du panache de leur tête ; elle avait l’air d’être de leur troupe. Arrivée à la mer, elle sauta dans un bateau, déploya la voile et s’assit au gouvernail ; on l’eût prise pour la fortune ; elle s’éloigna de moi.

Oh, Oui ! Oh non ! Guillaumy, l’image du jeune matelot sur une vergue au milieu des vents, changeait en terre de délices l’affreux rocher de Saint-Pierre.

*L’isole di Fortuna ora vedete.*

« Nous passâmes quinze jours dans l’île. De ses côtes désolées on découvre les rivages encore plus désolés de Terre-Neuve. Les mornes à l’intérieur étendent des chaînes divergentes dont la plus élevée se prolonge vers l’anse à Rodrigue. Dans les vallons, la roche granitique, mêlée d’un mica rouge et verdâtre se rembourre d’un matelas de sphaignes, de lichens et de dicraes.

De petits lacs s’alimentent du tribut des ruisseaux de la Vigie, du Courval, du Pain de sucre, du Kergariou, de la Tête-Galante. Ces flaques sont connues sous le nom des Étangs du Savoyard, du Cap Noir, de Ravenel, du Colombier, du Cap à l’Aigle. Quand les tourbillons fondent sur ces étangs, ils déchirent les eaux peu profondes, mettent à nu ça et là quelques portions de prairies sous-marines que recouvre subitement le voile retissé de l’onde.

La flore de Saint-Pierre est celle de la Laponie et du détroit de Magellan. A Saint-Pierre, le myrtille marécageux (*Vaccinium fuliginosum*) est réduit à l’état de traînage ; il sera bientôt enterré dans l’ouate et les bourrelets de mousses qui lui servent d’humus. La pente des monticules est plaquée de baumiers, d’amélanchiers, de mélèzes, de sapins noirs dont les bourgeons servent à brasser une bière antiscorbutique. Ces arbres ne dépassent pas la hauteur d’un homme. Le vent océanique les étête, les secoue les prosterne à l’instar des fougères ; puis se glissant sous ces forêts en broussailles, il les relève, mais il n’y trouve ni troncs, ni rameaux ni voûtes, ni échos pour y gémir, et il n’y fait pas plus de bruit que sur une bruyère.

Ces bois rachitiques contrastent avec les grand bois de Terre-Neuve, dont on découvre le rivage voisin, et dont les sapins portent un lichen argenté : les ours blancs semblent avoir accroché leur poil au branches de ces arbres, dont ils sont les étranges grimpeaux. Les *swamps* de cette île de Jacques Cartier offrent des chemins battus par ces ours ; on croirait voir les sentiers rustiques des environs d’une bergerie. Toute la nuit retentit des cris des animaux affamés ; le voyageur ne se rassure qu’au bruit non moins triste de la mer ; ces vagues, si insociables et si rudes, deviennent des compagnes et des amies.

-----

## Un peu de notre Histoire (67)

Foyer paroissial, N° 72 : 15 décembre 1929. pages 292-293

Nous avons vu, dans les précédents numéros du FOYER PAROISSIAL, qu'à la nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, «l'Assemblée générale des habitants de la commune de Saint-Pierre et Miquelon» fut convoquée pour aviser aux moyens de défendre la Colonie contre une attaque de l'ennemi, que de nombreuses réunions s'ensuivirent, au cours desquelles on discuta longuement. Mais les phrases ne remplacent ni les canons, ni les munitions de guerre et de bouche. Or St-Pierre était complètement démuné des unes et des autres, et on ne pouvait tenter la résistance avec les deux ou trois pièces d'artillerie à peu près hors d'usage, en batterie à la Pointe-aux-Canons, ni se contenter des quelques «quarts» de farine et de lard existant dans le magasin général.

Aussi quand le 14 mai 1793 l'escadre anglaise pénétra en rade, le gouverneur Danseville dut-il se rendre sans conditions, bien qu'il eût tenté d'obtenir du général ennemi Ogilvie, commandant le corps expéditionnaire, l'assurance que la propriété privée serait respectée et la permission pour la garnison (42 soldats et 4 officiers) de se retirer avec armes et bagages.

Le 24 juin suivant, le gouverneur et les quelques fonctionnaires, la garnison et tous les marins non résidents, soit 607 personnes, étaient embarqués pour Halifax. Les habitants sédentaires furent gardés par un détachement de 160 hommes du 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie commandé par le major Thorne, nommé gouverneur ; et on les mit à la ration d'une livre de farine et de lard par jour. C'était économique, mais notoirement insuffisant et on se demande comment nos malheureux compatriotes auraient pu résister à pareil régime, s'ils n'avaient à leur disposition du poisson qui heureusement ne leur fit jamais défaut et dont, en réalité, ils firent la base de leur nourriture.

Bien entendu, le premier soin des Anglais fut de confisquer les goëlettes et autres bâtiments de mer des habitants pêcheurs, avec les produits et le matériel de pêche, ainsi qu'en témoigne l'«état de pertes» ci-dessous dressé par un armateur de Miquelon pour être présenté à l'appui d'une demande d'indemnité au gouvernement français, mais que les événements ne permirent pas de faire parvenir à destination.

Note de ce que j'ai perdu à Miquelon à la prise de Saint-Pierre et Miquelon par le Général Ogilvie le 14 du mois de May 1793. – Savoir :

Une goëlette de 45 à 50 tonneaux avec agrès et apparaux	
Estimé . . . . .	. 5000 l.
Une idem de 20 tonneaux Estimé . . . . .	. 2500 l.
13 B/qs de sel dans la dite goëlette à raison de 20 l. la B/qs	260 l.
36 qx de morue prise à terre à raison de 20 l. le quintal . . . . .	. 720 l.
	8480 l

A l'évacuation de Miquelon.

Maison de demeure, Magasin, Boulangerie, étable, jardin, Graves Trois waries et une Charrette.

Fait à Saint-Pierre, le 12 juillet 1794

Nous certifions que la note ci-dessus est véritable.

Jean Sire Brot.

D'autre part, les occupants s'emparèrent aussi, pour le service de la troupe, des quelques têtes de bétail dans les îles et d'une grande partie du pauvre mobilier garnissant les maisons, voire des principaux ustensiles de ménage, ne laissant aux familles que l'indispensable.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (68)

Foyer paroissial, N° 73 : Janvier 1930, pages 15-16.

Nous sommes à la fin de juin 1793.

Les Anglais, maîtres de Saint-Pierre, s'étaient adjudé la plus grande partie des biens des habitants ; mais, chose surprenante et qu'on ne s'explique pas, sinon qu'ils n'en trouvèrent pas l'emploi, ils ne s'emparèrent pas de la gent chevaline, ainsi qu'il apparaît du document ci-après, traduit en français :

7 juillet 1794

Reçu de M. Jean Seir (*lire Sire*) deux pouliches et une jument et poulain en ordre pour en faire le meilleur prix possible pour lui, et je devrai lui remettre l'agent pour eux quand ils seront vendus.

*Signé* : Robert Brine.

Il semble que, en dépit des pénibles conditions du moment, Jean Sire devait tout de même avoir foi en l'honnêteté de ce Robert Brine qu'un document de l'époque nous montre comme étant boucher à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Si les Anglais eurent à pourvoir à la nourriture des habitants – et de quelle façon ! – ils ne poussèrent pas cependant la condescendance jusqu'à leur fournir le combustible ; et pourtant le major Thorne ne tint nullement à laisser ses prisonniers périr de froid. Il en référa en conséquence au gouverneur de Terre-Neuve et fut autorisé à permettre à ceux des habitants qui avaient des bateaux, laissés temporairement à leur disposition, d'aller couper du bois sur la Grand-Terre.

Voici une de ces permissions accordée à un nommé Pierre Chiasson, le 26 octobre 1793, et traduite en français.

Par Pereg. Francis THORNE, major-commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

En conséquence du pouvoir à moi donné par son Excellence Sir Richard King, gouverneur et Commandant de l'île de Terre-Neuve et Dépendances, pour procurer du bois de la dite Île pour l'usage des habitants Français de Saint-Pierre et Miquelon :

Permission est par ceci accordée à Pierre Chiasson, patron du schooner « Révolution », navigant avec quatre hommes, de passer à la Baie Despair ou autres endroits commodes de Terre-Neuve et embarquer en conséquence le bois sur le bateau.

Toutes personnes sont par conséquence strictement empêchées d'inquiéter et de s'opposer au service nécessaire du dit patron et de son équipage.

donné à Saint-Pierre, ce 26<sup>e</sup> jour d'octobre 1793.

Pereg.- Francis Thorne, major-commandant.

Et pendant que nos compatriotes miséraient, les Anglais, on va le voir, s'amusaient ...

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (69)

Foyer paroissial, N° 74 : 15 février 1930, pages 42-44.

En juillet 1794, le Commandant Thorne offrit un dîner aux officiers de la frégate britannique « Boston » ancrée en rade de Saint-Pierre. Nous empruntons à l'histoire de Terre-Neuve du Juge Prowse un compte rendu humoristique de ce dîner par le commissaire de cette frégate Aaron Thomas. Le voici tel quel, traduit naturellement sans aucun commentaire, le récit étant suffisamment édifiant par lui-même :



Frégate « Boston », Saint-Pierre, 2 juillet 1794.

Nous quittâmes la Baie Cabling le lundi 30 juin et jetâmes l'ancre dans la rade, en face de la ville, dans l'île de Saint-Pierre cet après-midi.

Le gouverneur de St-Pierre, le major Thorne du 4<sup>e</sup> Régiment, donna un dîner aux officiers du « Boston » dans la maison de l'ancien gouverneur Français, dans la ville de Saint-Pierre ; et comme ce dîner présenta des incidents, j'en ai noté quelques-uns.

En raison de l'intention du Gouvernement Britannique d'évacuer et de brûler ensuite Saint-Pierre, chaque convive n'avait que le strict nécessaire et les verres à vin faisaient défaut.

A l'occasion de cette grande cérémonie, toutes les maisons encore habitées par les Français (bien que plusieurs familles fussent déjà déportées à Halifax) avaient été bien fouillées pour se procurer ces précieux ustensiles.

Le jour vint et le dîner fut servi à trente personnes environ. Le vin circula jusqu'à une heure avancée. Le plaisir, la joie, la gaieté et la bonne humeur se lisaient sur tous les visages.

Le *God save Great George our King* fut répété maintes et maintes fois ; d'aucuns portèrent à l'extrême les expressions d'attachement et de loyalisme (bien que, par parenthèse, deux membres de la compagnie – il n'y a pas encore « mille ans » de cela – faillirent être jetés par la fenêtre parce qu'ils étaient quelque peu favorables aux idées républicaines).

Pour faire les choses encore plus grandement, tous les assistants durent monter sur la table pour boire au succès du « Boston ». La table était tellement encombrée de carafes, de bols à punch, etc. etc. qu'il était bien difficile d'y poser le pied. Mais il y a bien peu d'entreprises dont la marine et l'armée britanniques ne puissent venir à bout ; et, dans la circonstance, tous les obstacles étant surmontés, la table fut bientôt couverte par les officiers de l'armée et de la marine. On trinqua au succès du « Boston ». Alors, juste au moment où les buveurs portaient leur verre à la bouche, la table s'écroula avec un fracas aussi étourdissant que si tous les mâts du « Boston » étaient allés par-dessus bord en même temps. Ce fut un spectacle curieux de voir ces personnages se débattre à quatre pattes parmi les verres, les bouteilles et les assiettes brisés. Par le même choc, toutes les lumières s'étaient éteintes et l'obscurité rendait la catastrophe encore plus lamentable. Ces hommes, la tête un peu partie, un tronçon de verre à la main, frappaient leurs voisins au visage, s'estropiaient et se blessaient à qui mieux mieux. Quelques-uns croyaient qu'ils avaient été soudainement attaqués par l'ennemi et qu'un coup de canon avait renversé la table, et ils criaient : « Aux armes ! Aux armes ! Battez le rappel ! » Mon Dieu ! Je crois bien messieurs que vous en êtes aux mains ! et aussi aux jambes et aux figures, car le diable lui-même ne voudrait pas être parmi vous !

Quand on apporta les chandelles, je regardai ce tas d'êtres supérieurs luttant dans une agitation amicale pour se remettre sur leurs jambes. A voir les habits bleus et rouges se ramasser et se rouler en un groupe compact, je ne pouvais m'empêcher de les comparer à une pile de homards, les uns crus, les autres cuits. Quand des bras amis les eurent remis sur pieds, vous devinez les réflexions comme : « Regardez-donc ! » qu'ils adressaient les uns aux autres en riant !

Deux compagnies d'infanterie légère vinrent enlever les débris, et toute trace du désastre eut bientôt disparue. Mais, à la déception générale, il ne restait plus un seul verre intact, non seulement dans la maison du gouverneur mais dans toute l'île. Les bols, les bouteilles, tout avait subi le même sort !

Comme il se faisait tard, on décida, pour clôturer la fête, que toute la compagnie défilerait – aussi bien que possible – avec fifres et tambours en tête, dans la salle à manger et la grande salle. La musique du régiment avait joué jusque là dans la grande salle. On avait bien approvisionné les musiciens de liqueurs, et les bouteilles vides s'entassaient sous leur table. Le défilé arriva ainsi sur les instrumentistes, et ceux-ci retirèrent la table pour livrer passage ; mais dans la précipitation les chandelles tombèrent et ce fut encore l'obscurité complète. La table avait été relevée, mais les bouteilles vides étaient restées en plein dans le chemin du défilé. Le capitaine Johnson était en tête ; il marcha droit dans les bouteilles ; il en cassa une douzaine ; toutefois, en vrai vrai héros, il ne se laissa arrêter par rien et continua d'avancer. Les autres messieurs le suivirent dans un ordre relatif, faisant craquer le verre qui coupait leurs souliers, jurant après les bouteilles qui se brisaient sous leurs pas, demandant si elles étaient pleines ou vides. Plusieurs de l'arrière-garde tombèrent parmi mes débris, mais il n'y eut aucun accident sérieux.

Saint-Pierre était le quartier général du 4<sup>ème</sup> régiment. Toute sa musique, qui est très importante, était ici. Elle joua le reste de la soirée ; par intervalles, tambours et fifres se mirent de la partie. Le lendemain, nos officiers disaient qu'on les avait saoulés à force de tambouriner !

Au retour à bord, très tard dans la nuit, la musique nous accompagna jusqu'au rivage, en jouant. Quelques musiciens étaient si ivres qu'ils tombèrent à la mer jusqu'au cou, en voulant passer sur le bateau. Nous arrivâmes à bord sains et saufs, avec la satisfaction de nous dire que n'avions pas laissé une seule bouteille dans la cave du major Thorne <sup>(4)</sup> ni un verre de vin intact sur tout le territoire où s'étendait la juridiction de ce gouverneur.

(A suivre).

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (70)

Foyer paroissial, N° 75 : 15 mars 1930, page 69.

Le 21 septembre 1794, les habitants sédentaires de St-Pierre sont embarqués sur des bateaux anglais et dirigés sur Halifax, et de là les uns sur les îles Jersey et Guernesey, les autres sur différents points de côtes de la Nouvelle-Écosse où ils se livreront à la pêche pour le compte des Anglais.

Les malheureux déportés ne reverront la France qu'en 1797, et dans quel état !

Quant aux Miquelonnais, on sait déjà que le plus grand nombre, avec leur curé, l'abbé Allain, s'enfuit en 1793 aux Îles-de-la-Madeleine alors inhabitées. Ce furent les premiers colons sédentaires de ces contrées ; ils ont donné naissance à la population actuelle.

Contrairement au précédent de 1778, les Anglais ne brûlèrent pas les bourgs de Saint-Pierre et de Miquelon. Aussi, immédiatement après le départ des Français, plusieurs familles de la baie de Plaisance et de la baie de Fortune – entre autres les O'Gorman, de Burins, les Cluettes et les Grandys, de Fortune – vinrent-elles s'installer dans les habitations abandonnées.

Mais ces Terre-Neuviens y séjournèrent à peine deux ans. En 1796, le 28 août, le contre-amiral français Richery, avait coulé sur le Grand Banc, 80 navires anglais et, le 4 septembre, canonné d'importants établissements de pêche sur la côte Sud de Terre-Neuve. Arrivé dans nos parages, il détruisit Saint-Pierre de fond en comble ; il en fit autant à Miquelon. Force fut donc aux Terre-Neuviens de retourner chez eux.

Quant à l'amiral français, il ne songea pas à recouvrer les deux îles où il lui aurait été impossible de se maintenir ; et la colonie d'ailleurs inhabitée, demeura sous la domination anglaise jusqu'en 1802.

Cette même année, le 27 mars, le traité d'Amiens rendit à la France, pour la troisième fois, les îles Saint-Pierre et Miquelon. Presque aussitôt arrivèrent une vingtaine de navires de Saint-Malo, Granville, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz pour y faire la pêche. Ils trouvèrent naturellement tout en ruines : la cale qui servait aux débarquements avait été démolie, et le barachois était obstrué par le lest que les chaloupes anglaises y avaient jeté.

(A suivre).

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (71)

Foyer paroissial, N° 76 : 15 avril 1930, pages 96-97.

Le 20 août 1802, après le traité d'Amiens qui avait rendu à la France, pour la troisième fois, les îles Saint-Pierre et Miquelon, le lieutenant de vaisseau Jocet, commandant la frégate « Surveillante », reprit officiellement possession de la colonie. Le gouvernement songea à transporter le chef-lieu à Miquelon, non parce que la rade était meilleure – elle est, au contraire, plus mauvaise, puisque sans abri contre les vents d'Est et Nord-est assez fréquents dans ces parages, – mais parce que cette île offrait plus de ressources par ses productions. Cependant on ne voulait envoyer les habitants dans nos établissements que l'année suivante, le gouvernement étant arrêté par la perspective de la dépense, et aussi par la préoccupation de voir, à la première occasion, les îles

---

<sup>4</sup> Il s'agit à n'en pas douter, des provisions du gouverneur français Danseville. [Note de la rédaction]

retomber au pouvoir des Anglais. « Il s'agit moins d'une affaire nationale que d'une facilité à accorder à de pauvres pêcheurs », avait noté de sa main le ministre Decrès sur un rapport daté du 15 Frimaire an XI.

Le gouvernement eut raison de temporiser, car l'archipel fut repris de nouveau par les Anglais en mars 1803 et resta ainsi, sans habitants, jusqu'à l'an 1816.

En arrivant en France, les déportés de Saint-Pierre et Miquelon avaient été répartis un peu partout le long du littoral, de Dunkerque à Bayonne. Mais le plus grand nombre séjourna au Havre, à St-Servan, à La Rochelle et Port-Louis, alors dénommé Port-de-la-Liberté. C'est dans cette dernière ville que nous retrouvons, en 1795 et 1796, deux familles de ces déportés qui ont encore des descendants dans la Colonie.

Nous publions ici, à titre de curiosité, les certificats d'identité et passeports qui furent délivrés à ces familles pour leur permettre de circuler librement sur le territoire de la République.

1 « Nous Membres composants l'Administration Municipale du Port de la liberté, chef-lieu de canton, Département du Morbihan, certifions à tous qu'il appartiendra que le Citoyen Jean Sire est le mari de Marie-Joseph Boudrot (lire Boudrot) et le père d'Anne Marie Sire, tous trois Déportés des îles Pierre et Miquelon (<sup>5</sup>) et réfugiés en cette commune. En foy de quoi nous avons délivré le présent pour servir et Valoir ce que de raison, partout ou Besoin sera.

Au port Liberté, le Trente pluviose an quatre de la république Française une et indivisible.

Olivier Pontelolas	Granier	Goudic
Président	Aj. Mpal.	Com <sup>re</sup> du District.

Jean Sire s'était marié à Roxberie, près Boston, en 1760, avec Polonie Poirier. Il vint à Miquelon avec son fils Pierre, né le 8 décembre 1761 à Roxberi et baptisé à Miquelon le 20 novembre 1763. Il se remaria en deuxièmes noces, en 1772, avec Marie-Joseph Boudrot, veuve de Pierre Chiasson, Anne-Marie Sire est née de ce mariage à Miquelon le 20 juin 1774.

2 Nous, Administrateurs municipaux du Port de la Liberté, chef-lieu de Canton, Département du Morbihan, attestons à tous qu'il appartiendra que ce jour s'est présenté devant nous le Citoyen Pierre Chiasson, charpentier, déporté de l'isle St-Pierre micquelon, réfugié en cette commune, natif d'accadie, âgé de trente-trois ans, taille de quatre pieds neuf pouces, cheveux et sourcils bruns, yeux gris nez et bouche moyens, visage oval, brun clair, assez plein et colorié, vue tendre.

Lequel nous a déclaré qu'il désiroit se rendre à Belle-isle en mer et autres communes de la République, pour ses affaires, accompagnée de Marie Betzy Chiasson, sa nièce, âgée de dix ans. – (Signé) Pierre Chiasson.

Je cautionne que le requérant cy dessus, est tel qu'il se dit Être.

(Signé) Joseph Chiasson.

Nous prions tous ceux qui sont à prier de le laisser Librement passer, aller et venir, sans souffrir qu'il lui soit fait aucun tort ni empêchement, mais de l'aider et assister en cas de nécessité. En foi de quoi nous lui avons accordé le présent signé de nous et contresigné du secrétaire Greffier, à la charge de le faire viser par les agens ou officiers Municipaux des Communes par où il passera.

Donné au port de la Liberté le quatorze thermidor an cinq de la république française, une et indivisible.

Goudic	fr. Meven	J. Patrice Person
Com <sup>re</sup> du District	P <sup>t</sup>	Adj. municipal.
Cin. Bedel		
Secrétaire Greffier.		

Marie Joseph Boudrot, veuve de Pierre Chiasson, vint à Miquelon en août 1765 avec son fils Pierre, né à Beauséjour (Acadie) le 14 décembre 1761.

C'est ce Pierre Chiasson, patron du shooner « Révolution » que nous avons vu à Miquelon en 1793, et dont la mère s'était remarié en 1772 avec Jean Sire qui est à Port de la Liberté en 1796, avec sa nièce Betzy Chiasson.

(A suivre)

E. S.

-----

---

<sup>5</sup> le mot « Saint » est omis.

## Un peu de notre Histoire (72)

Foyer paroissial, N° 77 : 15 mai 1930, page 126-127.

### 1814-1815

L'Angleterre, maîtresse des îles Saint-Pierre et Miquelon, depuis le 20 mars 1803, les avait rétrocédées encore une fois à la France par le traité de Paris le 30 mai 1814. Les préparatifs de l'expédition pour en reprendre possession commencèrent dans les derniers mois de l'année.

Une pareille expédition ne pouvait s'improviser en quelques jours. Il fallut du temps au gouvernement pour approprier les transports, entreposer dans les ports d'embarquement les approvisionnements nécessaires à la subsistance des habitants, et le matériel indispensable pour parer aux premiers besoins ; on devait correspondre avec des négociants des États-Unis, pour l'achat et le transport à Saint-Pierre de matériaux divers : madriers, planches, bardeaux, briques, chaux, etc., nécessaires à la restauration des deux bourgs ; rassembler peu à peu dans les ports les réfugiés qui avaient obtenu de retourner dans la colonie ; et ceux-ci étaient épars un peu partout, sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Enfin il fallut s'occuper de l'organisation administrative et militaire et recruter le personnel.

Le 14 novembre 1814, une ordonnance royale désigna le personnel administratif. Le Commissaire de 2<sup>ème</sup> classe de la Marine, M. Bourrilhon, qui était à Saint-Pierre comme écrivain et comme commis de la marine quand les Anglais s'emparèrent des îles, en 1778 et 1793, destiné depuis 1802 à être le chef de la future colonie, et qui attendait patiemment à St-Servan que les événements lui permettent enfin de rejoindre son poste, reçut notification de sa nomination ; il fut avisé en même temps par le ministre de l'envoi dans la colonie d'un détachement d'ouvriers d'artillerie de la Marine. On lui adressa en outre diverses instructions, en particulier pour l'administration de la comptabilité de la caisse des invalides et au sujet de l'inscription maritime.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon, en effet, seront avant tout des lieux de pêche. Cette qualification était exacte. Très rapprochées des bancs de Saint-Pierre et du Banquereau, à quarante-huit heures du Grand-Banc, ces îles formaient déjà à cette époque un point de concentration d'autant plus précieux que la France possédait, en vertu des anciens traités confirmés par celui de 1814, des pêcheries très importantes sur la côte Ouest et la côte Est de Terre-Neuve que depuis 1904, nous avons abandonnées à l'Angleterre. Le cercle d'action de cette colonie pouvait donc s'étendre partout où la morue se trouve en abondance. En dehors de la pêche des sédentaires, les navires pêcheurs métropolitains viendront nombreux livrer leurs produits dans les ports de Saint-Pierre et Miquelon pour y être séchés, puis transportés en France. Ces arrivées, ces départs, l'armement des chaloupes et waris des sédentaires, provoqueront à coup sûr d'importants mouvements de navigation.

Le commandant Bourrilhon, qui a l'œil à tout ne se contente pas de ces instructions ministérielles ; il lui faut aussi les moyens matériels de les mettre à exécution. En vue d'assurer le service des classes, il réclame des imprimés pour les rôles d'armement et de désarmement des navires. Le ministre lui rappelle que, le 9 germinal de l'an XI, il avait été adressé à Brest, sur sa demande, 2 caisses contenant 9600 de ces imprimés que le renouvellement des hostilités avec l'Angleterre avait laissés sans emploi, qu'il lui suffirait donc de les réclamer au préfet maritime de ce port pour les embarquer sur le bâtiment qui devait les conduire à destination.

Fin mars 1815, l'expédition est prête à prendre la mer ; mais voici que les événements politiques vont retarder son départ d'un an.

L'empereur Napoléon dont l'abdication, en 1814, avait mis fin à la guerre et auquel les puissances coalisées avaient assigné l'île d'Elbe comme résidence souveraine, avec une garde de 600 de ses vieux soldats, débarque inopinément, le 20 mars, entre Antibes et Cannes. Son entrée triomphale à Paris déchaîne le nouveau la guerre avec les mêmes puissances. Vaincu à Waterloo le 18 juin, il abdiquait une deuxième fois le 22 du même mois.

La convention de Saint-Cloud, du 3 juillet 1815, mettait fin sans doute aux hostilités ; mais le traité de paix ne fut signé à Paris que le 20 novembre suivant. Les îles Saint-Pierre et Miquelon, dont le capitaine anglais Buckon avait pris possession le 26 août, dans l'ignorance où il était sans doute que la guerre avait pris fin, étaient laissées à la France, et le droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve confirmé dans les conditions stipulées aux traités antérieurs.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (73)

Foyer paroissial, N° 78 : juin-juillet 1930, page 149.

-- 1816 -

Dans les premiers mois de 1816, le Gouvernement français entreprend de remettre sur pied l'expédition que les événements de 1815 avaient arrêtée. Les contrats avec les négociants des États-Unis pour la fourniture des matériaux de construction sont renouvelés et devront être rendus à Saint-Pierre en même temps que l'expédition, c'est-à-dire fin mai.

La frégate « La Revanche » est expédiée à Saint-Malo pour embarquer quelques approvisionnements et prendre le personnel administratif. D'autre part, la flûte « Caravane », les goélettes « Aminthe », « Brestoïse » « Miquelonnaise » sont concentrées en rade de Brest, la flûte « Salamandre » et la gabare « Lionne », à Rochefort, pour prendre charge du complément des approvisionnements et embarquer les anciens colons résidant dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Charente-Inférieure et de la Gironde, qui seront répartis en définitive, avec la troupe, sur deux flûtes indigènes, Le dogre <sup>(6)</sup> « La Balance », de Cherbourg, se rend au Havre pour y prendre 80 réfugiés habitant le département de Seine Inférieure ; ce bâtiment doit les transporter à Rochefort ou à Brest, peut-être même directement à Saint-Pierre, selon les instructions qui lui seront données.

La division ainsi composée était placée sous les ordres du capitaine de frégate Ollivier, commandant de « La Revanche ». Elle devait quitter la France dans les derniers jours d'avril ; mais un événement douloureux préludera à son départ. « La Balance » fait naufrage, le 23 mars, entre Le Havre et Saint-Malo ; 37 malheureux réfugiés périssent dans ce sinistre ; et les survivants arrivent à Saint-Malo démunis de tout. Une somme de 6000 fr. est mise, par le ministre, à la disposition du sous-préfet de cette ville pour être distribuée, à titre de secours, entre les naufragés ; et ceux-ci sont transbordés sur « La Revanche ».

Il était dans la destinée de nos malheureux compatriotes de subir toutes sortes de tribulations.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (74)

Foyer paroissial, N° 79 : 15 juillet-15 août 1930, pages 171-172.

- 1816 -

Nous avons relaté, dans le précédent numéro du FOYER, que l'expédition chargée de la reprise officielle de nos îles, devait quitter la France dans les derniers jours d'avril 1816.

L'époque est arrivée. La division est prête à appareiller. Un ordre ministériel prescrit au commandant de « La Revanche » de partir au premier temps favorable. Ce départ sera le signal, pour les autres bâtiments, de mettre sous voiles.

Le nombre des passagers à destination de Saint-Pierre et Miquelon est de 784. Ce sont d'anciens habitants et leurs familles, fonctionnaires et agents divers, militaires et autres personnes. De ce nombre, 674 sont répartis entre la « Caravane » et la « Salamandre ». Parmi les passagers de ce dernier bâtiment sont les garçons de bureau Durieu et Lanoue, à la solde de 700 fr. chacun ; Mme Feillet et ses 3 enfants. Sur la « Caravane », 49 hommes de troupe et un officier, le lieutenant Bertot (solde 2090 fr.) figurent au nombre des passagers.

PERSONNEL ADMINISTRATIF. – MM. Bourrilhon, Louis-Philippe, commissaire de 2<sup>ème</sup> classe de la marine, chargé en chef du service. Solde : 6000 fr. ; supp ; 2000 fr.

Ollivier, Curé, embarqué au dernier moment en remplacement de l'abbé Giuliani, qui n'a pu rejoindre. Solde : 1500 fr.

---

<sup>6</sup> Dogre : bâtiment qui sert ordinairement à la pêche du hareng et du maquereau dans la Manche et les mers du Nord.

Dehaen François, commis principal de marine, chargé du contrôle, du bureau des classes et des fonctions d'interprète. Solde : 2700 fr. ; suppl. 600 fr.

Feillet, Joachim, commis de 1<sup>ère</sup> classe de marine, chargé du service à Miquelon. Solde : 2250 fr.

Bourrilhon, Louis-Hippolyte, commis de 2<sup>ème</sup> classe de marine, chargé du magasin et du bureau des détails autre que celui des classes. Solde : 1800 fr.

Fuec, Jean-Baptiste, officier de santé de 1<sup>ère</sup> classe, chargé du service. Solde : 3375 fr.

Fitzgerald, Pierre-François, officier de santé de 2<sup>ème</sup> classe. Solde : 2531 fr.

Barbet, chirurgien de 3<sup>ème</sup> classe, destiné pour Miquelon, Solde 1400 fr.

Leroy, J. M., officier de port. Solde : 1800 fr.

Huot, pilote du port. Solde : 800 fr.

Yreux, gendarme maritime. Solde : 750 fr.

Quelques passagers sans emploi, ou destiné à n'être employés qu'à l'arrivée.

*A la table du Commandant* : Mlle Aminthe Bourrilhon.

*A la table de l'État-major* : M. Bourrilhon Léonidas.

*A la table des officiers de santé* : Mme Barbet et sa fille au-dessous de 16 ans.

*A la ration* : Blancher, infirmier ; sa femme, blanchisseuse.

« La Revanche » prend la mer le 22 avril. Son départ est signalé à Brest et à Rochefort et les autres bâtiments de l'expédition lèvent l'ancre : le 24, c'est la « Caravane », l'« Aminthe », la « Brestoïse » et la « Miquelonnaise » ; le 29, c'est le tour de la « Salamandre » et de la « Lionne ».

Après une traversée qui paraît n'avoir donné lieu à aucun incident, la frégate « La Revanche » arrive bonne première en rade de Saint-Pierre, le 25 mai suivant ; la « Caravane » la suit de près ; elle mouille deux jours plus tard. Les autres bâtiments se font quelque peu attendre. La « Salamandre » ne jette l'ancre que le 5 juin ; la goélette « Aminthe » le 6, la « Brestoïse » et la gabare « Lionne » le 7 juin. La « Miquelonnaise » reste à la traîne ; elle ne fait son entrée dans le port que le 12 juin.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (75)

Foyer paroissial, N° 80 : 15 août -15 septembre 1930, pages 199-200.

### - 1816 (Suite) -

D'après la lettre qu'il écrivit au ministre des Colonies, le 4 juillet 1816, la première préoccupation du commandant Bourrilhon, à son arrivée à Saint-Pierre, fut d'examiner sur les lieux mêmes jusqu'à quel point il pouvait être avantageux de bâtir le bourg à une plus grande distance du Barachois qu'il ne l'était anciennement. Et il ajouta : « Après avoir opposé les avantages que produirait ce changement en ce qu'il y aurait un gain d'une petite partie de terrain propre pour le séchage du poisson, à l'inconvénient qu'il entraînerait d'éloigner les maisons du point d'embarquement, et cela dans un moment où il s'agissait de mettre promptement à terre tous les approvisionnements nécessaires à l'établissement de la colonie, et des vivres pour plus de 700 personnes, je me suis décidé en faveur de l'ancien emplacement, et ce qu'avec autant moins d'hésitation qu'en choisissant l'autre il m'eût été extrêmement difficile pour ne pas dire impossible, dans la position où l'expédition se trouvait, d'effectuer le débarquement. »

Aussitôt son parti pris, le chargé en chef du Service fit descendre à terre les ouvriers d'artillerie composant la garnison ; et avec le concours d'une trentaine de matelots fournis par le commandant Ollivier, il leur fit installer six grandes tentes, non compris celles des entretenus, pour recevoir les approvisionnements à mesure de leur débarquement, en attendant que la charpente du magasin général ait pu être dégagée des cales de la « Salamandre ». Ce travail fut vite exécuté en dépit du mauvais temps qui régnait depuis l'arrivée.



Le 10 juin, les déportés commencèrent à débarquer. Ceux qui devaient résider à Saint-Pierre commencèrent immédiatement la construction de leurs maisons avec les matériaux délivrés par M. Bourrilhon à titre d'avances et provenant des navires : « Edwards » et « Pacifique » de MM. Ellis et Jarvis, de Boston, fort heureusement arrivés les 2 et 7 juin ; cinq autres étaient attendus avant le 15 juillet, époque fixée par le marché.

En attendant de pouvoir occuper leurs demeures, ces anciens habitants logeaient, eux aussi, sous la tente, ou regagnaient, le soir, les transports pour s'y mettre à l'abri.

Ceux des déportés désireux de se fixer à Miquelon – ils étaient au nombre de 311 – furent transportés dans cette île le 18 juin par les goélettes « Aminthe » et « Brestoïse ». Le chargé du Service Feillet et le chirurgien Barbet se trouvaient avec eux. Le commandant Bourrilhon leur avait permis d'emporter les hamacs qu'on leur avait donnés au départ de France.

Le transport à terre des passagers et de leurs effets ne s'effectua pas sans difficultés par suite d'un fort vent d'Est. Mais grâce à la bonne volonté des nouveaux occupants, et au concours de Joseph Vigneau qui était à la tête d'un armement métropolitain arrivé avant l'expédition, tout se passa sans accident.

En attendant les matériaux commandés aux États-Unis, les habitants logèrent les uns sous des tentes, d'autres dans des cabanes en gazon, hâtivement construites ; et, sans perdre de temps, ils se mirent à fabriquer des warys pour faire un peu de pêche avant que la saison ne fût trop avancée.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (76)

Foyer paroissial, N° 81 : 15 septembre - 15 octobre 1930, pages 223-224.

### 1816 (Suite) -

Une déception attendait le commandant Bourrilhon à son arrivée à Saint-Pierre. Il comptait bien y trouver la corvette britannique « Hazard », commodore Sir John Cookesley, qui avait reçu de son gouvernement la mission de faire à la France la remise des îles Saint-Pierre et Miquelon. Et le « Hazard » n'était pas en rade ! Le chargé en chef du service apprit toutefois que ce bâtiment était parti, depuis trois semaines d'Halifax pour Saint-Jean de Terre-Neuve. Il ne pouvait donc tarder. Mais le temps s'écoulait, et le navire anglais n'apparaissait pas. Lassé d'attendre, ne sachant à quoi attribuer ce retard, sentant combien il importait aux habitants, et au commerce français en général, que cette colonie ainsi que nos droits de pêche sur la côte de l'île de Terre-Neuve nous fussent rendus sans délai, le commandant Bourrilhon envoya le 16 juin à Saint-Jean sur la « Miquelonnaise », le capitaine de port Leroy, porteur d'une lettre à l'adresse de l'amiral Pickmore, gouverneur de la grande île, le priant de hâter l'envoi à Saint-Pierre de Sir Cookesley ou de tout autre officier pour faire la remise. En conformité d'un ordre ministériel reçu avant son départ de France, le commandant Bourrilhon profita de cette occasion pour solliciter de Sir Pickmore la permission pour nos pêcheurs de couper du bois dans la baie du Désespoir, ce qui le dispensait d'envoyer plus tard une des goélettes à sa disposition pour demander cette faveur.

Pendant que la « Miquelonnaise » filait sur Saint-Jean à force de voiles et y était peut-être arrivée, le « Hazard » faisait enfin son entrée en rade de Saint-Pierre dans la matinée du 22 juin. L'instant solennel était donc arrivé. Dans quelques heures, le pavillon français allait de nouveau flotter, et pour toujours, souhaitons-le ! sur ces rochers stériles, témoins des épreuves sans nombre que leurs vaillants habitants des temps passés avaient subies pour l'amour de la France.

Mais ici, laissons parler le commandant Bourrilhon qui, dans une lettre au ministre, en date du 25 juin 1816, rendit compte de la rétrocession de l'archipel dont il aura l'honneur de prendre le commandement effectif.

Monseigneur,

Je suis enfin assez heureux de pouvoir annoncer à Votre Excellence que le pavillon blanc flotte sur les Isles Saint-Pierre et Miquelon.

La corvette de S. M. Britannique, le « Hazard » est entrée en rade de Saint-Pierre dans la matinée du 22 de ce mois. Aussitôt qu'elle a paru, M. le Capitaine Ollivier de la frégate du Roy, la « Revanche », a envoyé un officier à son bord et deux heures après, M. le Commandant anglais Sir John Cookesley est venu à bord de la « Revanche » au moment même où nous nous rendions chez lui. Alors, après nous être mutuellement

communiqué nos pouvoirs, nous sommes convenus que la remise aurait lieu de suite. En effet, à quatre heures, nous sommes allés à bord de la corvette anglaise ; et en même temps que nous échangeons les actes de remise et de réception, tant des Isles Saint-Pierre et Miquelon que des droits de pêche dont les sujets français jouissaient sur la côte de l'Isle de Terre-Neuve du 1<sup>er</sup> janvier 1792, la frégate la « Revanche » et la corvette le « Hazard » saluèrent ensemble de 21 coups de canon les pavillons français et anglais qu'on avait arborés dans cette intention en vue de la rade ; et, après le salut, le pavillon anglais fut amené. Cette cérémonie avait lieu au même moment sur le terrain de la ville où les ouvriers militaires composant la garnison de la colonie étaient sous les armes, et se termina aux cris répétés de « Vive le Roy » !

Vous trouverez ci-joint copies tant de l'acte de remise qui m'a été délivré par sir Cookesley que du procès-verbal de réception que j'ai donné à cet officier ; et vous remarquerez Monseigneur, que je me suis conformé dans la rédaction de ces pièces aux instructions consignées dans votre dépêche du 1<sup>er</sup> avril 1816, en m'abstenant de faire aucune réserve explicite des droits de la France qui n'étaient pas énumérés dans l'acte de rétrocession et en insérant au procès-verbal de réception, cette clause : *Sans préjudice aux droits de la France tels qu'ils résultent des traités.*

Je n'ai eu qu'à me louer de M. le Capitaine Cookesley ; loin d'élever aucune prétention déraisonnable, il est porté de la meilleure grâce possible à tous les arrangements que je lui ai proposés.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (77)

Foyer paroissial, N° 82 : 15 octobre - 15 novembre 1930, page 247.

### - 1816 (Suite) -

En acceptant le commandement des îles Saint-Pierre et Miquelon, le commissaire de la marine Bourrilhon n'ignorait pas qu'il assumait une lourde tâche. En effet, tout était à réorganiser.

On s'imagine aisément qu'au début de la réoccupation, le chef de la Colonie dût se heurter à de nombreuses difficultés. Il lui fallut, en même temps, mettre en train son administration avec un personnel très réduit, maintenir la bonne harmonie entre les habitants, ce qui n'était pas toujours facile, car il se rencontre partout des grincheux ; distribuer aux chefs de famille les rations de vivres et les matériaux pour la construction de leurs maisons ; assigner à chacun le terrain sur lequel il devait construire. Et puis, les concessions donnèrent lieu à de nombreux différends, beaucoup de réfugiés se prévalant de titres anciens plus ou moins réguliers pour revendiquer telles ou telles portions de terrain attribuées à d'autres. En outre, il s'agissait de maintenir la discipline parmi les équipages de navires métropolitains venus assez nombreux, et faire observer scrupuleusement les règlements sur la pêche, règlements assez draconiens à cette époque, notamment au sujet de la pêche en wary ; car cette pêche, si elle était susceptible de quelque tolérance à cause de l'indigence de certains pêcheurs, devait cependant être toujours subordonnée à l'intérêt des grands armements. Enfin, il fallait maintenir l'interdiction absolue de la pêche à la faux, ce qui ne se fit pas sans récriminations.

Il n'est pas jusqu'au détachement d'ouvriers d'artillerie qui ne lui donnât du tintouin. Ces militaires, pour la plupart des jeunes gens de 16 à 18 ans, parmi lesquels se trouvaient quelques mauvaises têtes, étaient inaptes, en grande partie, aux travaux de charpente. M. Bourrilhon se vit donc dans l'obligation de recourir à la main d'œuvre civile, quand il pouvait mettre la main sur quelques gens du métier.

Par surcroît, le mauvais temps qui ne cessait de régner depuis l'arrivée vint ajouter aux soucis du chef de la colonie. Mais M. Bourrilhon, homme énergique, ne se laissa rebuter par rien. Les difficultés s'aplanirent ; et le rétablissement de nos possessions s'effectua de façon à peu près normale.

Cependant, au milieu de tout ce tracassé, le commandant songea à la fête du Roi. Vu la situation dans laquelle se trouvait la colonie renaissante, nul doute que personne ne lui eût reproché de ne l'avoir point célébrée. Mais – on le verra – M. Bourrilhon n'eut garde de passer outre.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (78)

Foyer paroissial, N° 83 : 15 novembre - 15 décembre 1930, page 272.

- 1816 (Suite) -

Voici comment, à l'époque qui nous occupe, M. Bourrilhon, chef de la colonie, rend compte au Ministre de la manière dont s'est passée la fête du Roi.

Saint-Pierre, le 24 août 1816.

Monseigneur

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence que la fête de Saint-Louis a été célébrée hier, à l'Isle Saint-Pierre, non pas avec pompe, mais par de Bons Français. Dès la pointe du jour, tous les Batimens du Commerce mouillés dans le Barachois, ainsi que les maisons des habitants, étaient pavoisés. La veille, j'avais fait couvrir et entourer avec des voiles la maison du capitaine de port ; et grâce aux soins des dames de St-Pierre, on était parvenu à faire une chapelle charmante. A onze heures, j'y fis dire une messe militaire, à laquelle assista M. le Commandant de la Rade avec sont état-major ; et quoiqu'il ne cessa de pleuvoir pendant toute la durée de cette cérémonie, le plus grand ordre y présida

A une heure, je passai en revue le détachement d'ouvriers d'artillerie de marine composant la garnison de la colonie

La situation dans laquelle je me trouve ne me permettant pas de donner une fête à terre, j'acceptai la proposition qui me fut faite par le capitaine de frégate Ollivier, commandant la rade, d'aller dîner à son bord. avec tous les officiers sous mes ordres. Nous restâmes jusqu'à dix heures du soir. De nombreux toasts furent portés au Roy, à la famille royale, à la France et à la Colonie.

Pour les saluts réglementaires, j'avais fait débarquer les quatre pierriers qui se trouvaient sur la Brestoise et la Miquelonnaise.

M. le Curé se trouvant à Miquelon dans le courant de la semaine dernière, l'administrateur de cette île a profité de ce moment pour célébrer la fête.

D'après les détails que j'ai reçus, je me plais à annoncer à V. E. que la Saint-Louis n'a été pour les Miquelonnais, ainsi que pour les habitants de Saint-Pierre, qu'un jour de joie et de bonheur.

Recevez, etc.

\*  
\* \*

Si toutefois le rétablissement de la colonie se poursuit à peu près normalement, le commandant Bourrilhon, dans une lettre du 4 novembre, adressée au ministre, fait cependant un tableau peu encourageant de la situation des habitants.

« Non seulement, écrit-il, la masse n'a presque rien fait cette année, ce à quoi on devait s'attendre, mais tout me porte à croire qu'une assez grande quantité d'entre eux n'en feront pas davantage l'année prochaine : et j'ose dire sans crainte de m'avancer indiscrètement que si on ne leur accorde un second secours, sinon d'une année, au moins de six mois de vivres, je serai obligé d'en renvoyer un quart, du moment que je cesserai de les nourrir, et il en est même plusieurs qui ne pourront jamais se soutenir dans la Colonie ».

Et le chef de la colonie conclut ainsi :

« Il ne m'appartient pas de juger jusqu'à quel point le gouvernement peut faire des sacrifices pour les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon. J'ai dû seulement mettre devant les yeux de V. E. la situation dans laquelle ils se trouvent et crois m'être acquitté de ce devoir, de manière à n'avoir dans aucun cas, des reproches à me faire ».

Cette correspondance officielle du commandant Bourrilhon n'est pas des plus réjouissantes. Serait-ce le début d'une crise de pessimisme ?..

(A suivre)

E .S.

-----

## Un peu de notre Histoire (79)

Foyer paroissial, N° 84 : 15 décembre - 15 janvier 1930-31, pages 293-294.

### - 1816 (Suite) -

Nous avons vu par sa correspondance officielle avec le Ministère que le commandant Bourrilhon augurait plutôt mal de l'avenir de la colonie qui était confiée à ses soins. De fait, la situation n'était pas brillante ; mais le chef de la colonie paraissait avoir oublié au mois de novembre 1816, que ses administrés n'ont commencé à débarquer des transports que le 10 juin, que tout d'abord il leur a fallu se mettre à l'abri, puis construire leurs embarcations et préparer leurs graves ; de sorte que la saison était bien avancée quand ils purent se livrer à leur industrie. Quoi d'étonnant alors, comme le fait cependant remarquer judicieusement le chargé en chef du service, que la pêche fût en cette année 1816 presque nulle, alors surtout que la boîte ne donnait pas toujours et que nos pêcheurs se voyaient presque continuellement contrariés par le mauvais temps ! D'ailleurs M. Bourrilhon, en avisait le ministre dès le 5 septembre, dans les termes suivants :

« La pluie et les brumes continuent de nous désoler la moitié du temps ; non seulement les embarcations ne peuvent pas sortir, mais la morue pourrit sur les graves. Jamais on n'avait vu à Saint-Pierre (et je puis parler par expérience) une saison aussi malheureuse sous le rapport du temps que celle-ci ».

Alors sur quoi M. Bourrilhon se fonde-t-il pour affirmer que la plus grande partie des habitants « n'en feront pas d'avantage l'année suivante ? » Sur le mauvais temps futur ? Sur l'incapacité des pêcheurs ? Il ne le dit pas.

Les doléances du Commandant n'eurent aucun écho au ministère. Le gouvernement n'ignorait pas qu'en reprenant pied à Saint-Pierre et Miquelon il lui faudrait, pendant longtemps sans doute, continuer de gros sacrifices pour cette population si digne d'intérêt, jusqu'au moment où, les conditions de la pêche s'améliorant, elle pourrait subsister par ses propres moyens. Dans cette situation intermédiaire il était de toute nécessité de l'aider, car il s'agissait avant tout de maintenir le prestige et les droits de la France en ces lointains parages. Toutefois le ministre n'entendait pas que l'argent du gouvernement fût distribué en pure perte ; il donna des ordres formels de faire repasser dans la métropole les incapables et les infirmes et de supprimer la ration à ceux qui, escomptant la générosité du gouvernement, s'adonnaient à l'indolence ou négligeraient de pratiquer leur métier de pêcheur avec toute l'énergie et toute l'activité exigées par cette industrie.

D'autre part, M. Dubouchage avait reçu l'assurance que certains déportés réfugiés à Saint-Pierre et Miquelon ayant acquis de l'aisance pendant les dernières guerres, touchaient néanmoins des secours. Il invita le commandant de la colonie de prendre des informations à ce sujet et de lui rendre compte.

(A suivre)

E .S.

## Un peu de notre Histoire (80)

Foyer paroissial, N° 85 : 15 janvier - 15 février 1931, pages 17-18.

### - 1816 (Suite) -

Au ministre qui lui demandait de veiller à ne pas distribuer des secours à des gens fortunés, le Commandant Bourrilhon répondait par cette lettre :

\*

\*\*

« Le nombre des déportés de Saint-Pierre et Miquelon qui ont acquis un peu d'aisance pendant les dernières guerres et qui sont retournés dans la Colonie, est bien petit ; il se réduit au sieur René Rosse lequel a peut-être en France pour 60000f de Biens fonds, mais il est veuf et a à sa charge 6 enfants en très bas âge, son Beupère et la Bellemère âgés de 80 ans et deux de ses belles sœurs ; il est au surplus le seul de cette nombreuse famille qui soit venu à Saint-Pierre cette année et n'a reçu que les matériaux de même que les autres habitans et 6 mois de vivres ; comme étant retourné en France on a sans doute voulu parler aussi des sieurs Jacques Debon, Pierre Rosse, Pierre Martin et Pierre Cormier ; il est vrai que chacun d'eux a acquis dans le cours de ces guerres,

une petite maison à Saint-Servan, mais il n'est pas moins vrai que l'un comme l'autre, ils n'ont pas dix milles francs Écus, et sur ces 4 familles qui se trouvaient d'ailleurs comprises pour les matériaux et les vivres, ainsi que celle de René Rosse, sur les listes dressées au Ministère, il n'en venait à Saint-Pierre que 7 hommes, dont 6 sont retournés en France, et n'ont par conséquent reçu que 6 mois de vivres.

Je crois devoir dans cette occasion faire remarquer à Votre Excellence que si elle avait entendu ne donner des matériaux et des vivres qu'à des malheureux démunis de ressources, c'eût été faire des sacrifices en pure perte, car pour que les habitans soient en état de contribuer à l'accroissement de la pêche, il faut qu'il aient les moyens de construire des Échaffauds, et des Embarcations et qu'ils puissent employer ceux qui ont moins d'aisance . »

La réponse de M. Bourrilhon est à retenir. d'après lui, si le gouvernement doit se montrer généreux c'est surtout envers ceux qui ont de l'aisance afin que les autres, sans ressources, puissent travailler pour les premiers pour accroître l'industrie de la pêche. M. Bourrilhon reste toujours pessimiste à l'endroit des réfugiés miséreux.

Au surplus, le gouvernement avait déjà envisagé la possibilité pour la population de se créer d'autres ressources en dehors de la pêche. Nous voulons parler de la culture. Nous reviendrons sur ce sujet.

L'armement métropolitain avait expédié sur les bancs 60 ou 70 navires. Mais alors que la pêche des sédentaires était à peu près nulle, faute d'appats et par suite des mauvais temps, les banquais furent, au contraire, favorisés. Quelques-uns, au début de juillet, arrivaient à St-Pierre avec leur plein chargement.

Au 1<sup>er</sup> août, il était entré dans les deux ports 57 bâtimens : les derniers arrivés annonçaient que la morue était en abondance sur le Grand Banc.

Le 5 septembre, le commandant écrivait au Ministre que jusqu'à ce jour il était arrivé 70 bateaux ; qu'il en était reparti 3 pour la France, dont le Postillon de Saint-Servan avec 1200 quintaux de morue sèche.

Enfin, le 20 octobre, M. Bourrilhon signalait l'entrée de 72 banquais ou long-courriers ; 40 avaient repris la mer dont 20 chargés de morue sèche, les autres, dans l'intention de faire la pêche au vert.

D'autre part, il était arrivé, également à la même date, plusieurs navires des États-Unis, chargés de provisions. Avec les vivres apportés par bâtimens français, Saint-Pierre, écrit le chef de la colonie au Département, « est abondamment pourvu de toutes choses sauf de morue ».

(A suivre)

E .S.

-----

## Un peu de notre Histoire (81)

Foyer paroissial, N° 86 : 15 février - 15 mars 1931, pages 40-41.

### 1816 (Suite)

Allons faire un tour à Miquelon pour voir ce qui s'y passait, depuis le jour où la Brestoise avait déposé à terre les réfugiés qui avaient choisi cette résidence.

Les premiers chargements de matériaux destinés aux constructions des maisons tant du gouvernement que des particuliers arrivèrent le 26 juillet sur les goëlettes américaines Edward et Fally Betzy. 48 familles en furent immédiatement pourvues. Le 17 août suivant arrivait une troisième cargaison apportée par la goëlette Entreprise, de même nationalité. Et si, le premier septembre, un ouragan d'une violence extrême causa de graves avaries aux bâtimens sur rade du moins ne surprit-il à terre que quelques habitans encore logés sous des tentes, lesquelles, furent enlevées comme fétus de paille ainsi que celle servant encore de magasin général, l'édifice à ce destiné n'étant pas complètement terminé.

Comme à St-Pierre, il y eut plusieurs différends au sujet des concessions de terrains, plusieurs familles se prévalant de titres de propriété qui leur avaient été délivrés en 1763 et 1783.

L'opération du séchage du poisson paraît avoir rencontré moins de difficultés qu'à St-Pierre. Il est vrai de dire, comme cela a été maintes et maintes fois constaté, qu'alors que l'île St. Pierre est enveloppée de brumes, le soleil luit radieux sur Langlade et sur Miquelon. La plus grande partie des chargements de morue sèche expédiée en France provenait des sécheries de Miquelon.

Les pêcheurs Miquelonnais furent souvent contrariés dans leurs opérations par des bateaux anglais qui venaient pêcher dans les eaux françaises. Les goëlettes de la station locale finirent par éloigner ces voisins trop entreprenants.

Fin Octobre, le four, la boulangerie, le magasin général sont entièrement terminés et les officiers (le chargé du Service et le médecin) habitent leur maison depuis plusieurs jours bien que les croisées ne soient point encore en place.

Ce dernier vestige du passé du passé vient de tomber sous la hache des démolisseurs pour être remplacé par un bâtiment nouveau. Sa construction avait coûté à l'entreprise, 1408 fr. en dehors des matériaux (briques et chaux) fournis par l'administration.

Cependant les Miquelonnais ne recevaient qu'assez rarement la visite du pasteur commun, et s'en plaignaient.

C'est que M. Ollivier ne pouvait guère s'absenter de St-Pierre où le retenaient une population beaucoup plus dense et le service de l'hôpital, Ses absences préjudiciaient donc sérieusement aux intérêts spirituels du Chef-lieu.

Aussi le 4 octobre M. Bourrilhon, transmettait-il, avec avis favorable, une pétition de ses administrés de Miquelon pour avoir un prêtre et une église, « La population de Miquelon, écrit-il à M. Dubouchage, étant beaucoup plus forte que je ne m'y attendais lorsque je vous demandais qu'un seul prêtre pour les deux îles, je pense qu'il conviendrait d'accueillir favorablement cette réclamation et je prends liberté de l'appuyer auprès de V. E. La dépense qui en résulterait, non compris le traitement du Curé et le coût des ornements d'église, se monterait pour la construction et la fourniture des matériaux d'une église et d'une maison curiale à 10.000 fr. environ ».

La requête des habitants fut accueillie par le Ministre. Des crédits furent accordés au chef de la colonie pour l'édification de l'église et du presbytère. Le 10 juillet 1818, le sieur Jean Pierre, ouvrier civil, souscrivait un marché lui imposant l'obligation de terminer ces deux édifices dans un délai de 4 mois. Le 31 août suivant, l'église entièrement entourée et recouverte, c'est-à-dire achevée extérieurement, était renversée dans la nuit par un coup de vent. Tout était à refaire.

Mais la nomination du Curé de Miquelon se fit attendre. Ce n'est que le 31 juillet 1819 que le Commandant Fayolle, successeur de M. Bourrilhon, pouvait annoncer aux Miquelonnais l'arrivée prochaine de M. l'Abbé de Castellary.

Hélas ! au dernier moment, une circonstance imprévue empêchait cet ecclésiastique de s'embarquer pour sa destination.

Le ministre en avisait le chef de la Colonie et lui faisait savoir en même temps qu'il serait pourvu le plus tôt à son remplacement.

L'année s'écoula, et le Curé de Miquelon, n'arrivait pas. M. Fayolle rappela au ministre ses promesses. Le baron Portal lui répondait le 20 juin 1828 (?? sans doute 1820) que le recrutement du clergé colonial était bien difficile, le Séminaire du Saint-Esprit n'étant pas encore en état de fournir constamment le nombre de pasteurs nécessaires, qu'il hâterait le plus tôt qu'il lui serait possible cette époque, mais qu'en attendant, il devait pourvoir aux vacances à l'aide d'ecclésiastiques tirés des diocèses du Royaume, les vocations pour outre-mer étant assez rares.

(A suivre)

E .S.

-----

## Un peu de notre Histoire (82)

Foyer paroissial, N° 87 : 15 mars - 15 avril 1931, pages 65-66.

### - A Miquelon (Suite) -

Enfin, à la suite d'un suprême appel en date du 14 novembre 1821 et dont ci-dessous la tenue, le chef de la colonie apprenait la nomination de M. l'abbé Lairez, comme vice-préfet Apostolique et curé de Miquelon.



St-Pierre le 14 novembre 1821.

« Monseigneur, j'ai l'honneur d'exposer de nouveau à V. E. ainsi que je l'ai fait l'année dernière, combien il est urgent, j'ose même dire indispensable qu'il soit envoyé un ecclésiastique pour remplir les fonctions de curé à l'île de Miquelon. La population de St-Pierre plus forte, surtout en été, que celle de Miquelon, souffre des absences que M. le Préfet Apostolique Ollivier se trouve dans le cas de faire toutes les fois qu'il est dans l'obligation de se déplacer pour aller exercer son ministère à Miquelon. Je saisis cette occasion pour recommander à V. E. M. Ollivier qui exerce en cette île avec un zèle vraiment apostolique les dignes fonctions qui lui sont confiés. Il me serait doux d'apprendre que les espérances qui lui avaient été données de voir son traitement augmenté, se réaliseraient, ce qui aurait lieu si St-Pierre et Miquelon étaient placés dans le même ordre que le Sénégal et Gorée».

M. l'abbé Lairez prenait passage à Saint-Malo sur le navire La Confiance. Arrivé à St-Pierre le 12 juin 1822, il s'embarquait le même jour sur la goélette La Caroline pour rejoindre son poste. Les Miquelonnais étaient au comble de leurs vœux, mais ils avaient attendu 6 ans !

Il eût été surprenant que sur ces côtes si souvent battues par la tempête, il ne survint quelques sinistres de terre. On en relève 3 dans le cours de cette année 1816.

D'abord celui de la Marie de Saint-Jean-de-Luz, armateur David Lery qui se jeta sur l'île Massacre le 27 juillet. L'équipage réussit à sauver 200 quintaux environ de son chargement de morue.

Puis c'est la goélette du roi l'Amitié arrivant de France avec des approvisionnements pour la Colonie qui fait côte dans l'ouest de Miquelon, le 14 novembre, 3 hommes périssent de froid, le chargement put être sauvé. M. Bourrilhon fut heureux d'annoncer au ministre que le buste de S. M. Louis XVIII, destiné à la maison du chef de la colonie, avait pu être aussi sauvé du naufrage et solennellement inauguré le 20 novembre.

Enfin, le troisième naufrage, celui du Brick Hermine, armateur Vve le Floch de Lorient, eu lieu sur le littoral de la rade de Miquelon, le 16 décembre. Le chirurgien du bord, Fitzgerald et un matelot périrent. Le chargement, composé de 1265 q. de morue sèche, fut entièrement perdu.

Le 27 décembre, le commandant Bourrilhon profitait du brick de commerce le baron de l'Espérance qui se rendait à la Martinique et de là en France pour rendre compte au Département de l'état de la Colonie. Voici sa lettre.

St-Pierre, le 27 décembre 1816.

« Je profite de cette occasion pour donner à V.E. quelques détails relatifs au rétablissement de la colonie. Les officiers de santé et les ouvriers composant la garnison occupent leur logement depuis 15 jours. Je suis entré dans le mien, avec les employés attachés à l'Administration le 22 de ce mois. La maison du curé est avancée au même degré, mais n'est habitée jusqu'à présent que par le gendarme, M. l'abbé Ollivier ayant préféré rester encore pendant quelque temps chez le capitaine de port, dans un magasin que cet officier a fait faire à ses frais. On travaille autant qu'on le peut à la maison de M. le Roy, à l'église et à l'hôpital, et quoique l'hiver ait été extrêmement précoce et que nous soyons continuellement encombrés de neige, j'ose de nouveau promettre à V. E. qu'il me restera peu de travaux à faire exécuter d'ici à 6 mois. »

En résumé, en dépit d'assez sérieuses difficultés, le rétablissement de la colonie se poursuivait beaucoup mieux que M. Bourrilhon ne pouvait l'espérer.

(A suivre)

E .S.

---

## Un peu de notre Histoire (83)

Foyer paroissial, N° 88 : 15 avril - 15 mai 1931, pages 87-88.

- 1817

A cette époque et, dans la suite, pendant de longues années encore, l'approche de la mauvaise saison interrompait les communications entre la métropole et la colonie. Après le 30 septembre, en effet, date à laquelle se clôturait la campagne de pêche, les navires cinglaient vers la France. Les relations ne devaient reprendre que dans le courant du mois d'avril suivant. C'était là le seul moyen de correspondance offert à l'Administration et aux habitants. En somme, les îles Saint-Pierre et Miquelon restaient sans nouvelles de la mère-patrie pendant six

mois et réciproquement. Le temps devait paraître terriblement long à ceux qui habitaient des deux côtés de l'océan.

Cependant, l'occasion se présenta, comme nous l'avons vu, d'un départ tardif : celui du navire Le Baron de L'Espérance, pour la Martinique, avec un chargement de morues sèches, et que le chef de la colonie mit à profit pour adresser en France les dernières nouvelles du pays. De la colonie antillaise, la correspondance sera acheminée vers sa destination par un bateau en partance, si toutefois il s'en trouve un à l'arrivée du Baron de L'Espérance, sinon le paquet devra attendre un départ. Dans ce cas, Dieu sait à quelle époque les lettres arriveront. N'importe, ceux de là-bas seront heureux.

Le 8 janvier 1817, une nouvelle occasion, inespérée celle-là, se présenta. Une goélette américaine, en relâche, partait pour Boston ; M. Bourrilhon en profita. Par les soins de notre Consul, le courrier sera remis à l'un des nombreux navires en partance pour l'Europe. Le chef de la colonie écrivait, entre autre choses, au Département : « La saison continue d'être extrêmement rigoureuse. La neige ne nous quitte plus, et nous essayons à tous momens des coups de vent très violents. J'espère au surplus que nous serons dédommagés d'un hiver aussi rude, par un printemps prématuré. »

L'espoir de M. Bourrilhon ne devait pas se réaliser, car l'hiver fut excessivement rigoureux et long ; le thermomètre descendit souvent à 24° au dessous de zéro. La neige qui avait fait son apparition le 20 novembre recouvrait le sol à la mi-Mai.

En dépit de la mauvaise saison, le chargé en chef du Service poussa activement la construction des bâtiments publics, tels que l'église, l'hôpital, la maison du capitaine de port. La plupart des habitants améliorèrent leurs maisons construites en hâte à leur arrivée dans la colonie et se préparèrent pour la prochaine campagne.

Aucun événement particulièrement remarquable n'est à signaler dans le cours de cette deuxième année de la réoccupation. Les 17 et 22 mai, M. Bourrilhon annonçait au ministre l'arrivée de 29 navires après d'heureuses traversées (24 à 28 jours) et que la pêche se présentait sous l'aspect le plus encourageant ; un navire était déjà arrivé du Grand Banc avec 8000 morues. Le chef de la colonie exprimait en outre « son espoir de voir cette perspective se réaliser afin de fournir aux habitans des moyens d'existence et dédommager les armemens des résultats peu avantageux qu'ils avaient obtenus l'an dernier. »

Malheureusement, cette perspective ne se réalisa pas entièrement, tout au moins pour la pêche locale. Le 14 avril le commandant Bourrilhon se hâta d'ajouter : Il ne faudrait pas cependant conclure de là que cette année sera aussi désastreuse pour la colonie que la dernière, car la morue commence à donner et il est à présumer, s'il continue à faire beau, que d'ici au 30 du mois prochain, les pêcheurs rattraperont le temps perdu. Il m'est agréable de pouvoir ajouter ici que les habitans de Miquelon sont au nombre des favorisés ».

En résumé, si, en fin de campagne, la pêche locale ne fut pas merveilleuse malgré les pronostics du mois d'août, fut-elle du moins assez bonne pour permettre aux habitants pêcheurs, avec les rations du Gouvernement, de vivre sans trop misérer.

D'ailleurs, le ministre ne perdait pas de vue la situation plutôt précaire de la population, et comme nous l'avons déjà exposé, désirait lui faciliter les moyens d'accroître ses ressources. Il avait donc songé que l'agriculture pouvait être utilement entreprise pour arriver à ce but.

C'est ainsi que dès le 17 avril de cette année 1817, il demandait au chef de la colonie de lui indiquer la topographie du pays, la nature du sol, des plantations dont il est susceptible dans chacune des deux îles, les végétaux qui y croissent naturellement et ceux qui y ont été naturalisés.

Nous verrons dans la suite que les essais entrepris prouvèrent que l'on pouvait retirer avec profit quelque chose du sol de nos îles. Il n'a pas dépendu de l'Administration locale que l'affaire ne réussit, car elle fit l'impossible pour y vulgariser la culture, donnant la première l'exemple en créant à Langlade une ferme modèle, dont l'exploitation donna parfois des résultats surprenants. Elle s'était également adonnée avec succès à l'élevage du bétail qui est une branche de l'agriculture, mais elle se heurta constamment à l'inertie ou plutôt aux habitudes routinières des habitants qui préférèrent la pêche aux travaux agricoles.

(A suivre)

E .S.

-----

## Un peu de notre Histoire (84)

Foyer paroissial, N° 89 : 15 mai- 15 juin 1931, pages 111-113.

### - 1817

Deux affaires délicates relatives à l'unique industrie de Saint-Pierre et Miquelon, retinrent de nouveau l'attention du chargé en chef du Service : l'emploi de la faulx et la pêche en wary. Nous avons exposé en effet, dans le N° 82 du Foyer, que M. Bourrilhon dut, l'année précédente, maintenir rigoureusement l'interdiction de la pêche à la faulx et n'autoriser la pêche en wary qu'à titre de tolérance et autant qu'elle ne nuirait pas à l'intérêt des grands armements.

Or, en 1817, certains pêcheurs protestèrent de nouveau contre l'interdiction de la faulx qui, prétendaient-ils ne pouvait nuire à l'industrie morutière. D'autre part, quelques capitaines estimant que la pêche en wary n'allait pas sans inconvénient pour la grande pêche avaient laissé pressentir à l'Administrateur en chef qu'ils en demanderaient proscription.

Dans cet état de choses M. Bourrilhon réunit au gouvernement, le 24 septembre, les géreurs et capitaines présents à St-Pierre, pour délibérer sur ces deux importantes questions.

Voici le résultat de cette réunion que le chef de la colonie faisait connaître au ministre par lettre du 20 novembre :

« Monseigneur, Dans la réunion du 24 septembre dernier de tous les géreurs et capitaines présents à Saint-Pierre, pour balancer les avantages de la pêche en wary avec ses inconvénients, j'ai fait également agiter la question de savoir si la pêche à la faulx devait continuer d'être défendue ou s'il convenait de l'autoriser. Ainsi qu'en 1816, chacun a soutenu son opinion avec chaleur, mais au résultat, 18 membres de l'assemblée ont voté en faveur et 14 contre. Il s'agit de savoir maintenant si cette majorité suffit pour donner gain de cause aux parties de la faulx et je persiste à croire que non. D'abord parce que les habitants n'ont pas été consultés et qu'en masse ils se croiraient ruinés si cette pêche était admise ; qu'il ne se trouvait que 4 capitaines Basques présents au moment où l'assemblée eut lieu et que tous sont contraires à la faulx, que les pêcheurs anglais établis aux environs de St-Pierre ne s'en servent pas et la croient pernicieuse et enfin que pour innover sans danger à d'anciens usages, il faut que la nécessité soit bien démontrée, ce qui n'est pas du tout le cas ici puisque pendant 25 ans que nous avons joui de St-Pierre et Miquelon <sup>(7)</sup> la faulx n'y avait jamais été employée, sans que cela ait empêché d'y faire des pêches très abondantes

Quant à la pêche en wary j'avais lieu de croire, d'après les observations qui m'avaient été faites dans le courant de l'été sur les inconvénients que les capitaines eux-mêmes en demanderaient la proscription, mais le 24 septembre dernier, la question a entièrement changé de face. Ils n'ont plus voulu qu'on leur prescrivit de faire plutôt la pêche en chaloupe qu'en wary, mais ils ont indiqué un autre moyen d'arriver au même but et c'est celui de ne plus admettre de passagers <sup>(8)</sup>.

Une fois dans la colonie, vivant loin de leurs capitaines et en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes, ils perdent insensiblement l'esprit de subordination, ne gagnent pas de quoi payer leurs passages, sont cause de troubles dans la colonies, voleurs ».

En terminant, le chef de la colonie se plaint amèrement de quelques capitaines qui n'ont pas apporté dans leur métier toute l'énergie désirable. Quant aux autres, ajoute-t-il , « tous ont rempli leur devoirs avec plus ou moins d'activité et d'intelligence. Un seul mérite toutefois d'être cité honorablement, c'est le sieur René Rosse qui, au risque de perdre sa mise dehors, a étendu nos ressources, en allant faire pêcher dans la Baie Saint-Georges où il a parfaitement réussi : la même observation est applicable à MM. Bimar et Lecacheux, armateurs de la goélette Bukito, du Hâvre. »

Après la réunion du 24 septembre, M. Bourrilhon maintint son arrêté du 25 juin 1816 défendant l'emploi de la faulx, arrêté d'ailleurs sanctionné par le ministre, qui donna de nouveau son approbation à cette mesure à la suite de la lettre du 20 novembre précitée, et les démarches de certains armateurs métropolitains en vue du rétablissement de cet engin de pêche n'eurent auprès de lui, aucun succès.

---

<sup>7</sup> De 1763 à 1778 et de 1783 à 1793.

<sup>8</sup> Marins venus de France dans le but de faire la pêche soit pour leur compte soit en s'engageant comme avants. Ils restaient sous le contrôle et la surveillance des capitaines de navires transporteurs.

D'autre part, il ne sera plus question dans l'avenir de la suppression de la pêche en wary. Les marins dit « passagers » continueront de venir à Saint-Pierre. D'ailleurs la pêche en wary ne devait pas aider à se généraliser et cette embarcation ne disparut qu'à l'apparition des doris.

(A suivre)

E .S.

---

## Un peu de notre Histoire (85)

Foyer paroissial, N° 90 : 15 juin - 15 juillet 1931, pages 135-136.

### - 1817

Une autre affaire non moins épineuse à trancher et concernant celle-là, le commerce avec l'étranger, fut derechef soumis au chef de la Colonie.

Déjà, en effet, en 1816, M. Bourrilhon avait reçu de quelques marchands français de la place, une protestation au sujet du préjudice que leur causait le commerce américain, et ils lui demandaient, ni plus ni moins, d'interdire aux navires de cette nationalité l'accès du port de Saint-Pierre pour la vente de leurs cargaisons. Assailli par les nombreux soucis de la reprise de possession, le chargé en chef du service avait passé outre ou tout au moins différé de solutionner la question. Mais dans le courant de 1817, ces mêmes commerçants revinrent à la charge. M. Bourrilhon réunit alors un conseil spécial qui décida, après mûre délibération, qu'on ne pouvait exclure de la colonie les cargaisons importées d'Amérique, attendu que les 15/16<sup>ème</sup> de ces cargaisons étaient composées ou de marchandises à fret ou d'articles non susceptibles d'être tirés de France. L'affaire en resta là, mais le commerce local devait renouveler ses protestations quelques années plus tard, sans plus de résultats d'ailleurs. Nous y reviendrons.

Ajoutons qu'en 1783, peu après la reprise de possession, des réclamations identiques s'étaient produites de la part des armateurs métropolitains. Mais en dépit de toutes les peines que le ministre se donna pour arriver à échafauder un régime prohibitif, il ne put parvenir à exclure de la colonie les marchandises étrangères, car ces mêmes armateurs, lorsqu'on leur prescrivait de faire entrer dans leurs chargements, indépendamment des approvisionnements nécessaires à leurs propres besoins, soit 1/6 de l'encombrement des navires, en vivres pour les habitants sédentaires, éludèrent cette injonction en embarquant des vins et de l'eau-de-vie au lieu de farine et de biscuits. Et l'on peut dire que, jusqu'en 1793, cette question d'approvisionnement tant en engins de pêche qu'en alimentation, constant souci du gouverneur, resta à l'état aigu, jamais les transports de l'État ni ceux des armateurs n'apportant assez de vivres ; et bien qu'en fait, il ne leur était pas interdit d'en acheter aux étrangers, les habitants se croyaient toutefois dans l'obligation d'en solliciter préalablement l'autorisation qui ne pouvait d'ailleurs, on le conçoit, leur être refusée.

Quand la révolution éclata à St-Pierre, cette question joua un rôle important dans les troubles populaires.

En remettant au commissaire de marine Bourrilhon les instructions générales relatives à l'administration de la colonie dont il allait prendre le commandement, le ministre prévoyant que les procès seraient plutôt rares, du moins dans les débuts de la reprise de possession, lui avait donné ordre de rendre souverainement la justice. Cependant latitude était laissée à l'Administrateur en chef, de s'adjoindre « dans les cas extraordinaires », soit des capitaines ou gérants, soit des habitants.

Mais à peine à son poste, M. Bourrilhon, accablé par les nombreux soucis que l'on connaît et désirant alléger, dans la mesure du possible, la lourde responsabilité qui pesait sur lui, avait sollicité et obtenu du Département l'autorisation d'organiser un Conseil de prud'hommes pour juger exclusivement les différents (différends ?) qui ne seraient pas de nature à être tranchés administrativement. Mais il dut bien vite renoncer à installer cette juridiction n'ayant pas trouvé, chez ceux sur lesquels il voyait déjà des collaborateurs, un accueil chaleureux et qui basèrent leur refus sur le motif que les fonctions qu'on désirait leur confier seraient de nature, s'ils acceptaient, à les détourner de leurs occupations.

L'Administrateur en chef se rendait compte cependant que le rétablissement, comme autrefois, du Juge civil ne s'imposait pas puisqu'en somme la majeure partie des contestations qui s'élevaient entre pêcheurs, ayant uniquement rapport aux classes, restaient soumises au commis principal chargé de ce détail ; mais en faisant connaître au ministre qu'il convenait pour les raisons ci-dessus exposées, à l'institution qu'il avait préconisée,

M. Bourrilhon fit valoir que pour ne pas rendre trop difficile la « place » du Commissaire des classes qui, outre ces fonctions, exerçait encore celles de notaire-greffier tel qu'il existait en 1793. La personne désignée joindrait à cette fonction celles d'officier de l'état-civil. Cette demande fut acceptée en principe, mais de devait être réalisée que fin 1818.

Nous reviendrons, en temps et lieu, à l'organisation de l'Administration de la justice en cette colonie.

(A suivre)

E .S.

## Un peu de notre Histoire (86)

Foyer paroissial, N° 91 : 15 juillet - 15 août 1931, pages 161-162.

### - A Miquelon -

Il est temps n'est-il pas vrai d'aller faire un tour à Miquelon et de voir ce qui se passe dans cette localité.

Nos braves Miquelonnais ont fait comme les Saint-Pierrais: ils ont trimé durement pendant la saison hivernale. Leurs maisons ont été mieux appropriées, car elles ont été construites plus hâtivement peut-être qu'au chef-lieu; les chaloupes et warys mis en état de faire la prochaine campagne. Nous avons vu qu'ils avaient été favorisés dans leur dur métier, parce que débrouillards. Le chargé du service en cette île le sait et ne les abandonne pas. Ils n'ont pas le sou, c'est vrai, mais ils comptent sur la vente de leur morue pour avoir de l'argent. Nous disons argent, histoire de parler, car en réalité les petits pêcheurs des deux localités n'en voyaient guère la couleur, les négociants leur troquant parcimonieusement et à des prix parfois exorbitants leurs marchandises contre leurs produits de pêche dont le prix était fixé souvent arbitrairement, par ces mêmes marchands. Les fournitures délivrées étaient le plus souvent insuffisantes pour faire vivre une nombreuse famille; c'est pourquoi, le gouvernement vint en aide pendant longtemps à ces pêcheurs, en attendant, comme il a déjà été dit, qu'ils puissent enfin se suffire par leurs propres moyens.

Pour en revenir à nos Miquelonnais, ils n'avaient pas un rotin pour acheter un morceau de pain ; les rations gratuites ne devant être délivrées qu'à l'entrée de l'hiver par l'unique boulangerie, celle de l'Administration, M. Feuillet, chargé du service, dut leur faire l'avance de cet aliment indispensable; il en avisait le commandant de la colonie par une lettre en date du 13 du même mois, dans laquelle, nous allons voir, il ne fait pas d'éloges sur ses administrés.

« Je me suis vu dans l'obligation de délivrer les rations de pain aux Miquelonnais. C'est l'instant de leurs grands travaux, il ne peuvent en acheter, et ils doivent pouvoir profiter du temps présent pour assurer leur existence future. Les Miquelonnais, en général sont des hommes tels que S. M. voulait en placer dans ces îles. Ce sont de vrais pêcheurs qui ont toute les qualités requises pour le métier de la pêche et si la morue donne, ils seront en mesure de remplacer à l'automne les avances qu'on pourra leur faire. Les Miquelonnais sont en général de braves gens, mais il en est dans le nombre qui ont besoin d'être maintenus, tels les C.... ».

On sait que la rade de Miquelon, exposée aux vents d'Est, est intenable par gros temps pour les gros bâtiments, à plus forte raison pour les petites embarcations. Aussi les Miquelonnais, désireux de mettre leurs chaloupes à l'abri de ce vent, sollicitèrent de l'Administration le « débouchement » du goulet pour les faire entrer dans le grand étang où elles seraient en sûreté. Faute de fonds, leur demande fut écartée. Il sera de nouveau question de ce travail quelques années plus tard. Plutôt rares étaient à cette époque chez la population sédentaire, ceux dont la conduite laissait à désirer, et s'il y eut des délinquants on les trouvait chez les individus composant la population flottante, autrement dit parmi les équipages des navires métropolitains; telle cette histoire de vol de pommes de terre commis à Miquelon au début de février, chez Étienne Vigneau, par deux matelots du navire naufragé « Herminie », logés chez l'habitant, les nommés Tanguy et Prosper.

Le vol dénoncé, les coupables découverts ceux-ci sont amenés menottes aux mains, chez le commissaire chargé du service.

Si la justice fonctionnait au chef-lieu d'une manière plutôt rudimentaire, il n'y avait à Miquelon aucune organisation. Cependant, dans la circonstance il importait de sévir, ne fut-ce que pour l'exemple. Leur larcin avoué, Tanguy et Prosper se voient infliger quatre jours de fer. Cette peine subie, nos deux lascars sont promenés autour du bourg, et présentés à chaque habitant la tête ceintée d'une couronne de pommes de terre, avec inscription portant leur nom et la nature du délit.

Il faut avouer que le surcroît de punition étaient de nature à impressionner les coupables. Il est vrai que l'exposition publique n'était pas encore abolie.

(A suivre)

E .S.

## Un peu de notre Histoire (87)

Foyer paroissial, N° 92 : 15 août - 15 septembre 1931, pages 192-194.

### - Saint-Pierre & Miquelon en 1817 -

Voici le rapport adressé au Département par M. Bourrilhon, à la date du 20 novembre 1817; il nous fait voir comment le chargé en chef du service envisageait la situation :

Rapport sur la quotité de la population susceptible de se rendre utile, que comporte la Colonie.

La population des isles St-Pierre et Miquelon s'élevait lorsque nous fumes pris par les anglais en 1793, à 1300 âmes : 800 à St-Pierre et 500 à Miquelon. A cette époque, il était armé, par les habitants sédentaires, au moins 18 goélettes et 80 grandes chaloupes; et quoiqu'il nous vint de 60 à 80 navires de France et que la pêche produisait annuellement de 80 à 100.000 qx de morue, personne ne manquait de grave. La morue étant devenue plus rare en raison de ce que le nombre de pêcheurs anglais établis à Terre-Neuve a augmenté d'une manière étonnante depuis 25 ans, les isles St-Pierre et Miquelon ne comporteraient plus une population aussi considérable aujourd'hui; mais je crois cependant que mille habitants, pareils à la masse des Miquelonnais, qui ont été envoyés l'année dernière, s'y soutiendraient encore avec avantage. Ici je dois faire remarquer à V. E. que ce n'est pas la quantité des habitants qui soit susceptible de faire prospérer les isles St-Pierre et Miquelon, mais bien leurs qualités physiques et leurs ressources pécuniaires. En effet, comment des familles composées de femmes et d'enfants et qui étaient obligées d'acheter à crédit, payant toutes leurs fournitures à des prix excessifs, pourraient-elles suffire à leurs besoins, quand les bons pêcheurs ont de la peine à se tirer d'affaire ? Faisant application de ce raisonnement aux demandes qui ont été faites à V. E. par plusieurs familles de Réfugiés, restées en France, il m'est pénible de devoir lui dire qu'à peu d'exception près, il serait à craindre que ces familles tombassent à la charge de la colonie du moment qu'on cesserait de les nourrir. Ce qui prouve d'ailleurs cette triste vérité, c'est qu'une grande partie de déportés qui ont provoqué cette année leur renvoi en France avaient été destinés par les ports, en remplacement de ceux que j'avais désignés à V. E. et qui n'avaient pas voulu passer.

Les habitans sédentaires pouvant entrer en pêche avant l'arrivée des navires et la continuer après leur départ, ont sans doute de grands avantages sur les pêcheurs venant de France; ils sont ensuite à même, mieux que personne d'approvisionner nos colonies en morues; mais, je le répète, on ne doit attendre de pareils résultats que de la part de familles plus ou moins aidées et composées d'hommes en état de faire la pêche.

Recevez. etc.

Signé: Bourrilhon.

A cette même date du 20 novembre, le chef de la colonie demandait comme il suit, son rappel pour cause de santé.

Monseigneur, mon grand âge (69 ans ) et une ancienne infirmité à la main droite qui m'a forcé de la garder pagnée tout l'hiver, jointe à une chute que j'ai faite sur la glace le printemps dernier qui m'a laissé un calin au doigt medius de cette même main ; l'hiver 1816 à 1817 qui a été dans nos parages un des plus rigoureux (qu'on ait jamais connus) ont si fortement influencé sur mon moral et sur mon physique qu'ils me font craindre de ne pouvoir remplir les devoirs que m'impose la place que j'occupe, me déterminant, Monseigneur de supplier votre Excellence de vouloir bien me faire remplacer et me remettre dans mon état de retraite.

J'ai l'honneur, etc.

*signé* Bourrilhon.

M. Bourrilhon devait cependant attendre un an avant de rentrer en France.

(A suivre)

E .S.

-----



## Un peu de notre Histoire (88)

Foyer paroissial, N° 93 : 15 septembre - 15 octobre 1931, âges 213-214.

### - 1818 -

La colonie, encore à ses débuts, se maintient péniblement. Les difficultés inhérentes à la reprise de possession étaient loin d'être aplanies. La situation fut parfois critique ; et c'est grâce à l'administration intelligente de M. Bourrilhon et de ses successeurs immédiats si les îles Saint-Pierre et Miquelon purent enfin, dans la suite, entrer dans les conditions normales de l'existence.

L'hiver fut beaucoup moins long qu'en 1817, mais le froid plus rigoureux. Le thermomètre marqua à plusieurs reprises – 15° ; et les îles restèrent à peu près bloquées par les glaces jusque fin avril.

Au 23 juin, 30 navires banquais, partis directement de France pour le Grand Banc, avaient fait leur entrée dans le port de St-Pierre. Les résultats de cette première pêche étaient en général satisfaisants ; mais, fait observer au Département le chargé du service, dans sa lettre du même jour, « c'est que les Basques qui de tout temps ont fait les pêches les plus abondantes, pour n'avoir pas voulu se munir de lignes de fond, comme l'ont fait les capitaines des autres ports, sont moins heureux ce printemps. » Et M. Bourrilhon ajoute : « J'aurai plus d'une fois l'occasion d'entretenir V. E. de cette méthode de pêcher, pratiquée depuis longtemps par les navires de Dieppe et de Dunkerque, mais entièrement nouvelle pour ceux qui venaient à Saint-Pierre. »

En fin de campagne, c'est-à-dire à la Saint-Michel, la pêche locale donna des résultats plutôt médiocres, bien que toutefois meilleure que l'année précédente. L'encornet, en effet, ne fit qu'une fugitive apparition et cette rareté de la boîte fit renaître l'espoir des partisans de la faulx ; mais le chef de la colonie, en dépit des réclamations de plusieurs armateurs, maintint son arrêté du 25 juin 1916, deux fois sanctionné par le ministre, bien décidé à ne le rapporter qu'à la dernière extrémité.

Cependant cet état de choses ne laissait pas que d'inquiéter fort M. Bourrilhon, toujours sceptique sur l'avenir de la colonie. Dans une lettre au ministre, du 21 octobre, il ne lui cachait pas sa façon de penser sur ce point :

« Aucune nouvelle réclamation, écrivait-il, ni pour ni contre la pêche à la faulx depuis ma lettre du 20 août dernier. On aura enfin senti qu'à moins de me rendre coupable d'un acte arbitraire, il ne dépendait pas de moi de changer un ordre de choses arrêté par votre excellence et dont tous les capitaines avaient connaissance avant leur départ de France. Mon opinion personnelle sur l'usage de la faulx n'a point changé ; mais il est de mon devoir de prévenir V. E. que les habitans sédentaires, découragés par le résultat misérable de leur pêche, et espérant que si une autre fois, comme cela a eu lieu cette année, l'appât venait à manquer, ils pourraient le remplacer utilement par la faulx, désirent aujourd'hui qu'elle soit permise. »

Enfin, dans une seconde lettre du même jour, le chargé du service, s'inquiétant toujours du sort de ses administrés, s'exprimait ainsi au ministre. « Il est hors de doute que sans le nouveau secours de 6 mois de vivres que S. M. a bien voulu leur accorder, je me serais trouvé forcé d'en renvoyer au moins la moitié en France dès cette année. C'est vainement toutefois que j'aurai cherché à déterminer les plus malheureux à prendre ce parti volontairement, ainsi que V. E. me le prescrivait par sa dépêche du 1<sup>er</sup> mars dernier, une fois qu'ils ont vu leur subsistance pendant l'hiver assurée.

« Ce tableau n'est pas encourageant Monsgr ; mais dans un moment où il s'agit de mettre en question s'il convient de faire encore des sacrifices pour une colonie qui a déjà tant coûté sans utilité pour personne, j'ai cru que mon premier devoir était de dire la vérité.

(A suivre)

E .S.

-----

## Un peu de notre Histoire (89)

Foyer paroissial, N° 94 : 15 octobre - 15 novembre 1931, pages 239-241.

- 1818 -

Dans cette même lettre au ministre – il en a été question au dernier numéro du *Foyer paroissial* – M. Bourrilhon insiste de nouveau pour que les étrangers puissent venir commercer avec la colonie, puisqu'on ne peut pas compter sur les armateurs métropolitains pour approvisionner celle-ci.

Voici comment s'explique M. Bourrilhon.

« J'ai l'honneur d'écrire à V. E. l'état général des navires étrangers admis à St-Pierre et Miquelon pendant l'année courante.

« Il résulte de cet été que les Américains n'ont importé ou du moins vendu, en 1818, qu'une quantité insignifiante d'articles qui auraient pu être fournis par la métropole, notamment de farine et de biscuit, et cela prouve que toutes les fois que la récolte ne manquera pas absolument en France, le commerce national n'aura pas le commerce des Américains à redouter. »

« Je suis plus que jamais pénétré au reste de la nécessité qu'il y a d'admettre les étrangers dans ces îles et je n'hésite pas à ajouter que si on décide à les exclure et qu'on n'ait pas soin d'approvisionner les magasins de manière à ce que l'Administrateur en chef puisse, en cas de besoin, venir au secours des habitants, tous seront obligés d'abandonner le pays avant trois ans. »

C'est aussi en cette même année qui furent tentés les premières essais de culture (sic).

Le 16 août, M. Bourrilhon avisait le ministre que les semis ordonnés par lui avaient été faits à St-Pierre. Déjà, dit-il les plantes commencent à lever, mais il est à craindre, en raison de l'arrivée tardive de la gabarre « l'Expéditive » qui nous a apporté les semis, qu'ils n'auront pas acquis assez de force avant la fin de la belle saison pour résister à la rigueur de nos hivers. »

Nous publierons plus tard la correspondance et les rapports sur les résultats que donnèrent les essais entrepris (Voir pour mémoire le n° 83 du Foyer).

Le 1<sup>er</sup> novembre 1818, M ; Bourrilhon, autorisé à rentrer en France, passa le commandement à M. Borius, désigné par le Roi pour exercer l'intérim.

Le 31 octobre, il avait adressé au ministre la lettre suivante qui séduit par la franchise et la modestie de caractère de son auteur.

« Monseigneur, La gabarre de S. M. « La Lionne », paraissant devoir partir du 10 au 15 novembre, j'étais convenu avec M. Borius, depuis plusieurs jours, que j'arrêterai mon service au 31 octobre et que je lui en ferai la remise le lendemain. Je viens d'effectuer ce projet. »

« Vous trouverez ici, Monseigneur, tous les documents qu'il m'était ordonné d'adresser au département dans cette circonstance, par la dépêche du 1<sup>er</sup> juillet dernier n° 16, et entière copie du mémoire que j'ai remis à mon successeur, sur l'état des affaires. »

« Peu habile à faire valoir mes services, Monseigneur, je ne terminerai pas cette lettre comme beaucoup d'autres feraient à ma place par la citation de ce que j'ai pu faire d'utile et de toutes les difficultés que j'ai eu à vaincre ; Je me borne à prier V. E. de remarquer que lorsqu'on m'a confié l'Administration des îles Saint-Pierre et Miquelon, on a eu particulièrement en vue de charger du rétablissement d'une colonie où tout était à créer, un homme qui, par ses connaissances locales qu'il avait du pays, parviendrait à ce but en peu de temps, et avec la plus grande économie possible. Or je crois avoir sous ce rapport parfaitement bien rempli la tâche qui m'était imposée, et je pense même que proportionnellement au nombre d'employés qu'on avait mis à ma disposition, j'ai fourni au ministère tous les renseignements qu'on pouvait attendre de mon zèle.

« Je ne prétends pas toutefois Monseigneur, n'avoir pas commis de fautes, je m'en reproche une très grande, celle de n'avoir pas su toujours déployer assez de sévérité ; mais un point sur lequel j'ai lieu d'appuyer fortement, c'est que pendant toute ma gestion, je n'ai pas cessé un instant d'être dirigé par les intentions les plus pures et par le Dévouement le plus entier à Sa Majesté. »

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc. Bourrilhon.

M. Bourrilhon s'embarqua sur « La Lionne » le 18 novembre ; C'est un honneur pour ce commissaire de la marine d'avoir assumé la lourde tâche de rétablir la colonie de Saint-Pierre et Miquelon.

Bien que d'un caractère où le septicisme (sic) dominait, le commissaire Bourrilhon fut néanmoins un habile administrateur. Le gouvernement qui connaissait l'homme fut donc bien inspiré en le choisissant pour remplir la délicate mission du rétablissement de Saint-Pierre et Miquelon et ce haut fonctionnaire justifia la confiance qu'on avait mise en lui.

Aussi les descendants des pionniers qui vinrent avec lui en 1816, doivent-ils garder une éternelle reconnaissance à la mémoire de cet homme qui, malgré son âge, sous un climat rigoureux où il s'épuisa, s'ingénia avec une zèle infatigable et une énergie indomptable, en dépit de difficultés inouïes, à maintenir, haut et ferme, le drapeau de la France sur ces rochers, seuls vestiges de nos magnifiques possessions de l'Amérique du Nord.

Le commissaire Bourrilhon doit donc être placé sur le même piédestal que les d'Angeac, de l'Espérance et Danseville.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (90)

Foyer paroissial, N° 95 : 15 novembre - 15 décembre 1930, pages 266-268.

### 1818 - 1819

C'est par dépêche du 2 juillet 1818, du comte Molé, ministre de la marine et des colonies, que le lieutenant de vaisseau Borius apprenait qu'il était désigné par le roi pour exercer provisoirement le commandement et l'administration des îles Saint-Pierre et Miquelon, jusqu'à l'arrivée du successeur de M. Bourrilhon, dont la nomination ne devait être faite qu'au printemps de 1819.

M. Borius s'embarquait à Brest sur le navire de guerre « Le Huron » et arrivait à Saint-Pierre le 29 août 1818.

M. Bourrilhon ne devant quitter la colonie qu'à la fin de la belle saison avec le lieutenant de vaisseau en retraite Fayolle, alors en mission d'inspection, avait convenu avec M. Borius qu'il lui remettrait le service le 1<sup>er</sup> novembre seulement. Cette remise eut lieu à la date fixée ; et M. Borius en informa le Département, le lendemain, dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. le Commissaire de marine Bourrilhon m'a remis hier, 1<sup>er</sup> novembre, le commandement et l'administration pour le Roi des Isles Saint-Pierre et Miquelon, dont S. M. a bien voulu me confier l'intérim.

« J'éprouve en même temps le besoin de renouveler à V. E. l'expression de ma vive gratitude pour le choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour cette honorable mission. Je la prie de croire que je ferai mon possible pour justifier la confiance qu'elle a bien voulu m'accorder. Je suis, etc. »

M. Bourrilhon, nous l'avons dit, s'était embarqué sur la « Lionne » ; Suivant le désir du roi exprimé dans la dépêche ministérielle du 12 mars 1818, il emportait avec lui un long rapport sur la situation des établissements dont l'administration lui avait été confiée et sur le meilleur parti qu'il y aurait à en tirer dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de la navigation.

Le comte Molé avait terminé sa dépêche en invitant le commandant Bourrilhon à réunir, pour les lui remettre à son arrivée, les documents que son long séjour à Saint-Pierre et Miquelon lui permettrait d'ajouter à ceux qu'il avait acquis, sur ces objets importants, par son expérience passée.

Dans le rapport sur la situation de la colonie figuraient les renseignements demandés par la dépêche du 12 mars sur « le port qui existait autrefois sur le Barachois de Miquelon, sur la situation actuelle de ce Barachois, sur les moyens qu'il y aurait de rétablir le pont et de perfectionner le Barachois, et enfin sur la part que les habitants consentiraient à ces dépenses, à raison de l'avantage qu'ils en retireraient. »

On le voit, le Département ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à l'amélioration du sort des Miquelonnais. Nous publierons dans la suite les lettres et rapports sur les travaux qui furent exécutés au goulet

de Miquelon pour permettre l'accès du grand étang, port naturel, non seulement aux bâtiments de pêche de la localité, mais aussi aux navires de fort tonnage.

L'intérim de M. Borius fut de courte durée : 7 mois ½. Il n'est marqué, au point de vue administratif, par aucune innovation, se bornant à maintenir la bonne harmonie entre les habitants, ce qui n'était pas bien difficile, et à assurer aux pêcheurs les moyens d'entreprendre de bonne heure leur campagne.

Dans une lettre du 15 juin 1819, il signale l'incendie (du 20 avril) de la caserne de Miquelon, construite au mois de novembre précédent, et la douceur de l'hiver durant lequel il n'y eut presque pas de neige et l'absence des glaces.

Enfin il annonce l'arrivée, à cette date, de nombreux navires, venus tant directement du grand banc que de France. « La pêche, écrit-il, est plus avancée qu'elle ne l'était l'année dernière à pareille époque ; les vivres sont abondants et s'obtiennent à des prix modérés, mais ceci est dû particulièrement à l'arrivée de plusieurs navires américains.

Le 19 juin suivant, la gabarre « Expéditive » faisait son entrée en rade de Saint-Pierre. Elle avait à son bord M. Fayolle qui, promu au grade de capitaine de frégate honoraire, était appelé à exercer le commandement de la colonie en remplacement de M. Bourrilhon.

Le commandant Fayolle amenait avec lui M. Marsy <sup>(9)</sup>, provenant des jardins du Roi, et un bouvier envoyés par le ministre dans le but de promouvoir dans la colonie la culture des plantes potagères, les plantations d'arbres forestiers et l'élevage des bêtes à cornes.

Le lendemain, M. Borius remettait son service à son successeur. Dans une lettre du même jour, il rend compte au ministre de cette formalité et ajoute :

« Au moment où je quitte les fonctions importantes qui m'avaient été confiées, je dois à V. E. quelques détails sur les principes qui m'ont dirigé dans mon administration ; redoutant les dangers des innovations, dès l'instant qu'elles ne sont point impérieusement commandées par les circonstances, j'ai laissé toutes les parties du service organisées telles qu'elles l'avaient été par mon prédécesseur ; je me suis appliqué particulièrement à entretenir la concorde parmi les habitants et à faire aimer le gouvernement du roi en rendant à tous, les services en mon pouvoir. Je n'ai autorisé que les dépenses absolument indispensables et peut-être même ai-je poussé parfois l'économie trop loin ; l'ordre le plus parfait a régné dans la distribution des vivres aux habitants ; enfin, si je n'ai pas le droit de dire à V. E. que j'ai eu le bonheur de faire beaucoup de bien, du moins puis-je affirmer que je n'ai fait aucun mal et surtout que j'ai mis tous mes soins à être juste.

Si j'ai été assez heureux pour justifier la confiance que V. E. a bien voulu m'accorder dans cette honorable mission, veuillez Monsgr, m'accorder la récompense la plus flatteuse, celle à laquelle je mets beaucoup de prix, daignez me dire les seuls mots : Je suis satisfait.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Borius.

M. Borius s'embarquait le 5 août suivant sur le lougre de commerce le « Saint-François », allant à La Rochelle.

« Officier de mérite, père d'une nombreuse et intéressante famille, objet de ses sollicitudes, M. Borius emporte l'estime générale. » (Lettre du Commandant Fayolle au ministre.)

M. Borius devait revenir à Saint-Pierre, en 1825, comme commandant titulaire de la colonie.

(A suivre)

E. S.

-----

---

<sup>9</sup> **Note du copieur** : Il doit s'agir de « Meusy » ainsi qu'on le trouve plus bas.

## Un peu de notre Histoire (91)

Foyer paroissial, N° 96 : 15 décembre - 15 janvier 1931-32, page 291-292.

### 1819 (Suite)

L'attention du Commandant Fayolle, le nouveau chef de la Colonie, se porta tout d'abord sur le port de Saint-Pierre. Il fit construire une balise en maçonnerie sur la « vache », rocher dangereux situé à l'entrée du Barachois. Sur cette balise, il fit installer une petite galerie susceptible de recevoir un fanal grillé. Il fit mouiller, deux bouées pour signaler deux cailloux situés dans le milieu de la passe du Barachois. Un mât de signaux et une cabane de guetteur furent édifiés sur le morne « La Vigie ». Il demanda en France un fanal pour être fixé sur « la pointe à canon », dénommée « pointe au fanal ».

Il entreprit ensuite la construction de la batterie de la Pointe aux Canons qui, le 25 août, pouvait tirer les salves réglementaires pour la fête du Roi.

L'église de Miquelon avait été renversée par un ouragan le 31 août de l'année précédente. M. Fayolle décida de la reconstruire et de bâtir en même temps le presbytère. Les matériaux commandés aux États-Unis étaient rendus à destination le 26 août.

Une dépêche ministérielle du 29 avril 1819 avait avisé le commandant qu'il serait entretenu à Saint-Pierre et Miquelon un instituteur primaire à la solde annuelle de 300 fr. outre la ration de vivres. Le ministre prescrivait de nommer à cet emploi le sieur Coudreville qui l'avait demandé par pétition du 10 novembre 1818, ou tout autre personne qui en serait digne ; M. Fayolle porta son choix sur M. Coudreville qui avait d'ailleurs déjà exercé cette fonction entre 1783 et 1793.

L'ouverture de l'école, précédée d'une messe chantée, eut lieu le 10 juillet 1819, avec 18 enfants. L'augmentation du nombre des élèves était prévue pour l'automne, après la pêche.

Le chef de la colonie en rendit compte au Département dans une lettre du 1<sup>er</sup> août : « J'ai déjà fait, dit-il, quelques visites dans cet établissement où règnent le bon ordre et la décence. Je suis persuadé que je n'aurai que des témoignages de satisfaction à rendre à V. E. sur le compte de l'instituteur qui, parmi ses jeunes élèves, en a quelques-uns qui développent de l'intelligence et de la bonne volonté.

L'ordonnance royale du 1<sup>er</sup> mai 1819 concernant les concessions de graves aux îles Saint-Pierre et Miquelon était promulguée dans la colonie le 30 juillet suivant. C'est qu'en effet, en raison de la pêche de la morue qui exige de vastes sécheries sur les rivages, les graves du petit archipel ont présenté jusqu'à une époque encore assez récente, une importance exceptionnelle dont l'usage devait être nécessairement réglementé par le pouvoir central sous forme d'arrêtés, d'ordonnances ou de décrets.

En légiférant sur cette matière, le gouvernement de Louis XVIII avait pensé qu'il convenait de se borner à faire exécuter l'arrêté du 14 ventôse an II dont les dispositions lui paraissaient garantir suffisamment les droits des détenteurs à l'époque dont il s'agit, ceux des tiers et enfin les intérêts de l'État. L'ordonnance du 12 mai 1819 a été successivement modifiée en 1833, 1861 et 1927. Ces actes, sauf le dernier, légifèrent aussi sur les concessions de terrains autres que les graves.

Nous savons que les premiers colons qui vinrent dans les îles, en 1816, construisirent leurs maisons avec les matériaux fournis par le gouvernement. Or plusieurs concessionnaires ayant quitté la colonie les années suivantes sans avoir remboursé la valeur de ces matériaux, avaient cependant vendu ou affermé leurs maisons. Le commandant avait néanmoins fait rentrer habitations et terrains au Domaine, d'où nombreuses réclamations des intéressés. Le ministre mit fin à cet état de choses, en prescrivant, par dépêche du 21 avril 1819, que les maisons construites avec les matériaux de Roi ne pouvaient être affermées ou vendues par les chefs de famille qui avaient quitté la colonie sans s'être acquittés des avances qui leur avaient été consenties. Ils ne conservaient donc aucun droit de propriété; et par le fait même de leur départ, elle retournaient au Domaine. Dans le but de favoriser l'accroissement de la pêche, ces maisons pouvaient être vendues à d'autres par le gouvernement local et à son profit.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (92)

Foyer paroissial, N° 97 : 15 janvier - 15 février 1932, pages 22-23.

### 1819 (Suite)

Jusqu'à la promulgation de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, aucun acte du pouvoir central ne donnait une constitution aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Le Commandant, représentant du pouvoir royal, administrait seul la colonie ; un contrôleur veillait seulement à la régularité du service. En exécution des instructions du Département en date du 23 avril 1819, un conseil de gouvernement et d'administration fut constitué pour éclairer les décisions du Commandant et participer, le cas échéant, à ses actes. Mais, aux termes de l'article 10 des dites instructions, le chef de la colonie était autorisé à convoquer un conseil spécial composé d'habitants, négociants et capitaines, dans les cas où l'importance des affaires l'exigerait, avec ou sans la participation des membres ordinaires.

La composition normale du conseil du gouvernement était ainsi fixée d'après l'ordre de préséance établi par le ministre :

Le Commandant et administrateur pour le Roi, président ; le sous-commissaire, contrôleur de la marine ; le capitaine de port ; le chirurgien en chef ; le commis principal de la marine, chargé du Service à Miquelon ; le préfet apostolique ; le notaire-greffier, secrétaire.

La première réunion de ce conseil eut lieu le 29 juin 1819. L'assemblée était ainsi composée : MM. Fayolle, C<sup>t</sup> et Ad<sup>f</sup> pour le Roi, Président ; Dehaen, Sous-C<sup>te</sup>, contrôleur de la marine ; Leroy, Capitaine de port ; Fuec, Chirurgien en chef ; Feuillet, C<sup>is</sup> p<sup>l</sup> de la marine, chargé du service à Miquelon ; Ollivier, Préfet Apostolique. Cette séance fut surtout consacrée à l'organisation du service médical à Miquelon, du service du port et de la police de cette localité et du fonctionnement de l'État-civil.

Les travaux nécessités par la reprise de possession étant terminés, le détachement d'ouvriers d'artillerie de marine expédié en 1816 dans la colonie pour les exécuter et servir en même temps de garnison, était rappelé en France sur la demande même du Commandant. Comme quelques-uns de ces militaires étaient chargés de la police, il y fut suppléé par l'envoi de cinq gendarmes, dont un brigadier, tirés de la compagnie maritime de Brest, le gendarme Greux en service à Saint-Pierre depuis 1816 devait compléter le détachement fixé à 6 hommes.

Voici les noms de 4 militaires de cette force de police qui arriva à Saint-Pierre, le 31 août sur la flûte « Le Golo » ; Tavernier Auguste, brigadier ; Morlec Alexandre, Godec Pierre, Richard Louis, gendarmes ; un gendarme restait à désigner ; Six marins de l'État étaient également expédiés à Saint-Pierre pour le service du port sous la direction du pilote. Ils arrivèrent peu après sur l' « Expéditive ».

-----  
*Le Père Léon Vauloup.*

Foyer paroissial, N° 97 : 15 janvier - 15 février 1932, pages 38-40.

La préfecture Apostolique de St- Pierre et Miquelon vient de faire une perte des plus douloureuses, dans la personne du R. Père Vauloup, décédé à Paris le 10 janvier 1932. Curé de Miquelon de 1920 à 1931, il avait été pour cette paroisse, un pasteur dévoué, aimé de tous.

Né en 1884, à St-Ouën-le-Brisoult (Orne), d'une honorable famille de cultivateurs, il avait fait ses études littéraires au petit séminaire. Après la rhétorique, se sentant attiré depuis longtemps vers l'apostolat en pays de Missions, il entra dans Congrégation du St-Esprit. Le noviciat et les études théologiques terminées, il partit en juillet 1913, pour la Mission du Loango. Pendant la Grande Guerre, il fut mobilisé sur place, et affecté à la formation d'un contingent militaire noir ; il put ainsi continuer son apostolat auprès des indigènes.

Fatigué par le climat africain, il se vit obligé de regagner la France en 1918. En cours de route, on dut même le débarquer à Conakry pour attendre qu'une amélioration de sa santé lui permit de continuer le voyage.

Après un long repos dans sa famille, il s'embarqua, en octobre 1920 pour les îles St-Pierre et Miquelon, champ d'apostolat moins dur que celui d'une mission d'Afrique; et Mgr Oster, alors Préfet Apostolique, le nomma curé de la quasi-paroisse de Miquelon.



Pendant les 11 années de son séjour au milieu de cette chrétienne population, tout dévoué aux intérêts des âmes, le Père Vuloup consacrait ses loisirs à l'agriculture. On sait combien sont déshérités les lambeaux de terre qui se trouvent parcimonieusement disséminés dans ces parages. A force de patience et d'industrie, le curé réussit à faire entrevoir à son peuple de nouvelles ressources en dehors de celles fournies par la pêche, ressources dues aux cultures vivrières et aux pâturages. Le Gouvernement apprécia ces efforts et, en février 1927, nomma le Père Vuloup Chevalier du Mérite agricole.

Mais il est surtout un événement dont le souvenir s'est cristallisé dans la mémoire des Miquelonnais. En mars 1924, au retour d'une visite chez un paroissien éloigné, le Père Vuloup vu surpris par une tempête de poudrin à environ cinq cents mètres du bourg. Il perdit connaissance et resta ainsi toute la nuit, du 27 au 28 mars, étendu par terre, son cheval à côté de lui. On ne le découvrit qu'au petit jour, après de pénibles recherches au milieu de la tourmente. On le crut aveugle et gelé ; mais la Sainte Vierge invoquée par toute la paroisse, montra une fois de plus, dans cette grande détresse, qu'on ne l'invoque pas en vain. Contre toute attente, et malgré les pronostics pessimistes du docteur, le Père Vuloup fut sauvé. Sa convalescence, aussi rapide que complète – dix jours après l'accident, il avait pu dire la sainte messe – frappa les paroissiens; et ils n'oublièrent pas la promesse faite. Le 21 août 1927 fut inauguré leur ex-voto : une élégante construction en ciment armé, avec une statue en fonte de la Vierge de Lourdes sur un large socle, et quatre colonnettes soutenant un baldaquin. Une plaque de marbre rappelant la date du 27-28 mars 1924 porte l'inscription suivante, toute de circonstance : Notre-Dame des Retrouvés, priez pour nous !

Au mois d'avril 1930, le P. Vuloup tomba malade et dut encore rentrer en France. Revenu dans la Colonie en janvier de 1931, il rejoignit de nouveau son poste à Miquelon; il ne devait pas y rester longtemps. Son état de santé, dans la solitude d'un presbytère, avait toujours inspiré des appréhensions à ses supérieurs et à ses amis. Rappelé à la communauté de St-Pierre, le Père fut repris du mal qui l'avait terrassé 18 mois auparavant. Il put néanmoins retourner en France par le courrier du 14 novembre mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués dans la communauté de Chevilly, près Paris, puis à Paris même, dans la clinique du Dr Martel, il ne put résister au mal. Et le mal était grave. En effet le docteur avait découvert, à la radiologie, un abcès cancéreux au cerveau. A brève échéance c'était, si on opérât pas, la paralysie du cerveau avec d'atroces souffrances. Mis au courant de son état, le cher malade fut d'avis de laisser tenter l'opération; et il s'y prépara par la réception du Saint-Viatique. L'opération eut lieu le samedi 9 janvier dans la soirée; mais le Père était trop affaibli... Il reçut l'extrême Onction, le lendemain dimanche, pendant que les Père de la Communauté de Paris priaient pour lui dans l'église de N.-D. des Victoires, où ils s'étaient rendus pour leur traditionnel pèlerinage. Il mourut ce même soir, 10 janvier, vers 11 heures.

L'enterrement eut lieu au cimetière de la Communauté de Chevilly, le mercredi suivant. Plusieurs membres de la famille du Père avaient pu venir y assister. étaient là aussi de chères connaissances St-Pierraises : M. et Mme Morazé.

La nouvelle de sa mort causa une vraie stupeur à St-Pierre et Miquelon. L'ayant communiquée à M. Sautot, Gouverneur p.i., Monseigneur reçut de celui-ci la lettre suivante qui traduit bien les sentiments de la population tant de Saint-Pierre que de Miquelon. « ... Bien que sachant votre ancien collaborateur mal en point quand il est parti, j'avais pensé qu'un séjour en France le remettrait complètement; c'est dire que je suis bien surpris de la nouvelle de sa mort. En cette douloureuse circonstance, je tiens à vous assurer, Monseigneur, de ma vive sympathie, ainsi que vos collaborateurs de la Colonie. Je n'oublie pas le dévouement dont a fait preuve le regretté Père Vuloup à Miquelon, où l'annonce de sa mort sera douloureusement ressentie.

C'est une victime de plus du devoir colonial, devant laquelle je m'incline respectueusement... ».

A St. Pierre aussi bien qu'à Miquelon, des services solennels ont été célébrés pour le regretté disparu ; et un bon nombre de messes lui ont été assurées par la piété des paroissiens. R. I. P.

-----

## Un peu de notre Histoire (93)

Foyer paroissial, N° 98 : 15 février - 15 mars 1932, pages 48-49.

### 1819 (Suite)

La pêche fut abondante en cette année 1819 ; aussi les familles purent-elles envisager l'arrivée de la mauvaise saison sans trop de soucis. Mais depuis la réoccupation, une idée s'était fixée tenace, dans l'esprit des pêcheurs, à savoir que le gouvernement était dans l'obligation de leur fournir des vivres, sans distinction entre les nécessiteux et ceux qui ne l'étaient pas, ainsi qu'à ceux des habitants chargés de famille, qui malgré leur activité ne parvenaient pas à pourvoir à la nourriture de la maisonnée.

Certes, on l'a vu ici même, le gouvernement ne pouvait faire autrement, en 1816, que d'aider les anciens habitants qui étaient venus, sans sou ni maille, reprendre pied sur le sol de leurs îles, car il s'agissait d'y maintenir le drapeau national ; et il les aida sans compter. Mais tout a une fin ; et dès l'instant que la situation des pêcheurs s'améliorait de telle façon que l'aide du gouvernement risquait de provoquer des abus, ne pouvant qu'inciter les gens à se désintéresser de leur industrie, il devenait nécessaire de mettre un terme à cet état de choses.

C'est ce que fit le Commandant Fayolle, par le moyen dont il donna connaissance au Département dans une lettre du 10 novembre dont voici la teneur :

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. de la situation des habitans et des moyens employés pour assurer leur subsistance pendant l'hiver dans lequel nous allons entrer.

« Ce n'était pas, Monseigneur, une tâche facile à remplir que celle de détruire dans l'esprit des colons l'idée que des secours en vivres accordés jusqu'ici devaient cesser, le gouvernement ne pouvant continuer plus longtemps les sacrifices énormes qu'il avait faits depuis la reprise de possession. Dès mon arrivée, je ne négligeai rien pour pénétrer nos administrés de cette vérité, que le Roi ne pouvait plus entretenir ici de pensionnaires, et qu'en conséquence tous ceux qui seraient reconnus hors d'état de se soutenir, eux et leurs familles, par leurs propres moyens, devraient repasser en France.

« Il est de mon devoir de dire ici à V. E. que ce qui n'a pas peu contribué à rendre la situation dans laquelle je me trouvais plus difficile, c'est l'information que plusieurs des habitans avaient reçue soit de France, soit par l'équipage de la flûte de S. M. « Le Golo », qu'il était arrivé des vivres destinés pour eux ; Je me vis donc dans la nécessité d'user de tous mes moyens pour parer à nouveau tems et en prévenir les effets.

« Enfin, Mgr, après avoir médité avec la plus grande attention l'article de vos instructions relatif aux secours à faire distribuer aux habitans les plus nécessiteux pendant les froids rigoureux de 1819 à 1820, j'ai été convaincu que le but sage que V. E. s'était proposé ne pouvait être atteint par la force puissante et irrésistible des circonstances. Je pressentais et l'expérience a prouvé que les habitans en masse viendraient me trouver et me diraient que les Bâtiments du commerce n'ayant point apporté d'approvisionnements pour vendre dans la colonie, ils ne pouvaient se procurer, soit avec le produit de leur pêche, soit en argent, les vivres indispensablement nécessaires pour assurer leur existence pendant l'hiver. Dès lors, toute la population se serait trouvée dans la classe des nécessiteux, et les vues paternelles de V. E. ne pouvaient être remplies en suivant la marche qui m'était tracée ; D'un autre côté, la politique, l'intérêt du Gouvernement (et ce qui doit faire et fera l'objet de mes sollicitudes) le bonheur futur des colons des deux îles, nécessitaient qu'ils reçussent une forte leçon. Je les laissai donc quelques jours dans l'incertitude où je les voyais sur les moyens de pouvoir se procurer les vivres dont ils avaient besoin. Par là j'obtenais le résultat avantageux de détruire dans l'esprit de plusieurs familles l'idée que des vivres étaient arrivés pour eux comme les années précédentes.

« Cet état de choses cependant ne pouvait durer longtemps, j'en étais pénétré ; et quand je crus devoir le faire cesser, je fis connaître mes intentions ; Je vais avoir l'honneur de détailler à V. E. le moyen que j'ai cru devoir employer dans l'intérêt du gouvernement et même de l'habitant. ».

-----

## Un peu de notre Histoire (94)

Foyer paroissial, N° 99 : 15 mars - 15 avril 1932, pages 70-71.

### 1819 (Suite)

Comme on a pu le voir (n° 92, et 93 du F. P.), le gouvernement de la Colonie se trouvait souvent en face de difficultés, parfois délicates ; et le commandant Fayolle, successeur de M. Bourrilhon, avait fort à faire pour amener les habitants à ne plus compter sur des distributions régulières de vivres et de matériaux divers auxquelles, abusivement, ils avaient été habitués.

Nous donnons ci-après la suite de la lettre du 10 novembre 1819, par laquelle le commandant rend compte de la situation au ministre des Colonies :

« J'ai engagé M. Dibarboure, négociant en cette île (habitant qui, sous tous les rapports mérite ma confiance et a su gagner celle des habitants) de fournir de la farine, du lard, du beurre et de la mélasse à ceux des colons des deux isles qui contracteraient volontairement entre ses mains, l'obligation de lui payer dans le courant de l'année 1820, la valeur des fournitures qu'il leur ferait, soit en morue, produit de leur pêche, soit en argent. D'un autre côté, je devais veiller à ce que l'habitant ne fût pas lezé ; et pour le mettre à même d'opérer le remboursement de ce dont il se trouvait redevable, j'ai exigé de M. Dibarboure que les vivres fournis seraient vendus aux habitants au prix qu'ils coûtent en France au Gouvernement.

« Je fixai ensuite la quantité que chaque famille pourrait recevoir ; les ressources bornées du Magasin m'imposaient la loi de cette dernière mesure.

« Cette base posée, M. Dibarboure contracta par écrit, envers moi, l'obligation de livrer aux chefs de famille, les quantités de vivres indispensablement nécessaires à leur existence. Ces denrées furent mises à sa disposition chez lui ; et il s'est engagé à les réintégrer en même quantité dans les magasins du Roi dans le courant de l'été 1820.

« Ce moyen, Mgr, a assuré l'existence de la population pour cet hiver, et me fournira en outre l'avantage précieux de connaître les moyens de chaque famille pour se maintenir dans la colonie, sans autre secours que ceux de leur travail, et fera enfin rentrer dans les magasins du Roi, un approvisionnement qui me mettra à même de les aider encore dans l'avenir si le cas l'exigeait.

« V. E. sentira néanmoins que l'embarras dans lequel je me suis trouvé pourrait se renouveler. La mesure que les circonstances m'ont forcé d'employer ne pourrait peut-être pas avoir lieu alors ; Je crois donc que c'est un devoir impérieux pour moi, de lui dire que je regarde comme une chose indispensablement nécessaire l'établissement ici d'une maison de commerce qui aurait pris avec le gouvernement l'engagement d'avoir un magasin approvisionné de tout ce qui est utile, tant en vivres que pour l'industrie de la pêche, et en général pour les besoins de la population.

« La situation géographique des deux isles commande cette mesure. Enveloppées de glaces pendant six mois, aucun secours ne peut pénétrer pour subvenir à nos besoins. Isolés à peu près du monde, nous ne devons attendre et trouver nos ressources que dans celles que la prévoyance nous aura mis à même de réunir. Le salut de la population, l'existence même de messieurs les Employés du Gouvernement qui sont réduits en ce moment à une ration jusqu'à ce que V. E. Daigne prendre en considération leur situation (qui, sous aucun rapport, ne peut être comparée avec celle des Employés des autres colonies) m'imposent le devoir de lui dire que la proposition que j'ai l'honneur de lui soumettre mérite son attention particulière.

« Je terminerai, Monsgr, cette lettre qui vous donne l'état exact de la colonie, en priant V. E. de continuer votre bienveillance à des habitants qui, par leur long malheurs, les dangers continuels auxquels ils sont exposés, se sont rendus dignes d'attirer sur eux les bienfaits de S. M. Si vous daignez surtout observer que le produit de la pêche de ces mêmes habitants surpasse cette année celle de l'année précédente de 3.000 quintaux.

« Après avoir plaidé la cause de mes administrés je dois Monsgr, sans préjuger votre opinion sur les moyens que j'ai employés pour sortir de la crise où je me trouvais, vous prier d'être persuadé que je n'avais qu'un seul but, que je n'en aurai jamais qu'un, celui de mériter votre approbation et de me rendre digne de la confiance que S. M. a bien voulu me témoigner.

Croyez Monsgr, etc. »

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (95)

Foyer paroissial, N° 100 : 15 avril - 15 mai 1932, pages 97-98.

### 1819 (Suite)

Nous avons vu comment M. Fayolle avait dénoncé au ministère les prétentions vraiment excessives d'une population que la sollicitude du gouvernement avait peut-être trop gâtée, et quels avaient été les moyens qu'il avait cru devoir employer pour y mettre fin. Cela d'ailleurs n'avait pas empêché le chef de la Colonie de supplier le Département de ne pas abandonner ses administrés dignes d'intérêt en raison de leurs malheurs d'autrefois, et du métier si dur qui les exposait à tant de dangers. Il savait que ce sont de rudes gars qui ne demandent, en somme, qu'à lutter courageusement pour l'existence.

Il va de soi que l'obligation de payer la valeur des vivres fournis aux habitants ne s'étendait pas à ceux d'entre eux réellement nécessaires, et auxquels le Commandant était autorisé à distribuer, à titre de secours, tout ou partie des provisions qui lui avaient été expédiées dans le courant de 1819.

Ce n'est pas tout. Dans une deuxième dépêche du même jour (10 nov. 1819) M. Fayolle plaide encore la cause de ses administrés ; il insiste auprès du ministre pour que des places leur soient accordées sur la côte ouest de Terre-Neuve dite *French Shore*, aux endroits non occupés par les navires métropolitains :

« Il ne faut pas se dissimuler, Mgr, si leurs réclamations étaient rejetées, il leur deviendrait désormais impossible de pourvoir à la subsistance de leurs familles. L'expérience de quatre ans a prouvé que les bancs avoisinant les deux isles peuvent tout au plus suffire aux chaloupes et warys ; le banc de Saint-Pierre qui, autrefois, alimentait non seulement la population sédentaire, mais beaucoup de navires d'Europe, n'est habité aujourd'hui que par des chiens de mer et des flétans, ennemis jurés de la morue ; il n'est donc que la pêche du Golfe qui puisse mettre les habitants à même de tirer parti de leur activité, et de les dédommager de leurs peines.

« On n'aurait pas assez fait pour eux, cependant, si on se bornait à leur assurer le droit de pêche. Rendus sur les lieux, il est indispensable qu'ils soient appuyés et protégés ; et cet appui, Monseigneur, ils ne pourront le trouver que lorsqu'un bâtiment de S. M. croisera continuellement dans ces parages. Cette mesure est d'autant plus essentielle que plusieurs centaines de goëlettes américaines ont fait cette année la pêche dans les havres dont nous avons toujours joui exclusivement, et ce, sans autre droit que la force et un arrangement conclu entre le gouvernement de S. M. Britannique et celui des États-Unis.

« Un pareil ordre de choses ne peut durer plus longtemps ; vous le signaler, c'est dire qu'il cessera ; car s'il était possible que le gouvernement anglais pût accorder à une autre nation le droit de faire la pêche dans les limites qui nous ont été assignées par les traités, droit que les sujets anglais établis à Terre-Neuve eux-mêmes n'ont jamais eu, il deviendrait tout à fait inutile d'accorder à l'avenir des concessions au commerce français ; »

Nous verrons, dans un prochain numéro la réponse du ministre aux deux lettres précitées.

(A suivre).

E. S.

## Un peu de notre Histoire (96)

Foyer paroissial, N° 101 : 15 mai - 15 juin 1932, pages 125-126.

### 1819 (Suite)

Les lecteurs du Foyer se souviennent sans doute que, dans le courant de 1818, M. Bourrilhon, se conformant aux ordres ministériels, avait fait semer à Saint-Pierre divers échantillons de graines apportées de France, en août, par la gabarre « L'Expéditive ». Ces semences levèrent, mais ne purent acquérir assez de vigueur pour résister aux rigueurs de l'hiver ; L'expérience avait raté ; tout était donc à recommencer.

Aussi dans les premiers jours qui suivirent son arrivée, c'est-à-dire fin juin 1819, le commandant Fayolle, agissant en vertu de nouvelles instructions du Département, enjoignait au jardinier Meusy d'effectuer immédiatement les travaux nécessaires pour reprendre les essais de culture de plantes potagères et de céréales.

Cette fois, certains terrains de Miquelon furent choisis comme champs d'expérience. Les travaux de défrichement rapidement terminés, graines et semences apportées de France furent confiées à la terre.

Le 10 novembre, le chef de la colonie rendait ainsi compte au Ministre de ces essais :

« Il est de mon devoir de vous rendre compte des travaux de M. Meusy, jardinier du Roi, que vous avez envoyé dans cette colonie pour y promouvoir la culture des plantes potagères et la plantation d'arbres forestiers.

« En conformité des ordres contenus dans votre dépêche du 21 avril 1819 (N° 10 sous le timbre *Personnel*), je me suis occupé sitôt mon arrivée à Saint-Pierre de désigner à l'isle de Miquelon les terrains les plus convenables à la culture, et qui par leur situation peuvent être plus aisément surveillés par M. le C<sup>is</sup> principal chargé du Service de cette isle.

« J'ai fait donner ensuite à M. Meusy les graines potagères dont il avait besoin, ainsi que les diverses semences qu'il voulait éprouver ; et je l'ai chargé d'en distribuer gratuitement aux habitants qui lui en demanderaient.

« Ces dispositions prises, le défrichement des terrains s'est fait à Miquelon ; il était indispensable de les entourer pour les garantir de la grande quantité de bestiaux qui existe dans cette isle, et dont l'espèce se multiplie d'une manière très satisfaisante. Il a été planté des pommes de terre dans un de ces emplacements ; les deux autres ont servi pour y semer du blé et du seigle.

« La récolte des pommes de terre n'a pas été très abondante ; mais généralement elles ont produit peu cette année ; les habitants qui les ont cultivées avec le plus de succès et qui les avaient plantées de très bonne heure, n'ont pas eu de résultats plus avantageux ; tous les rapports que je me suis procurés de la côte anglaise m'ont prouvé qu'en général ce légume si précieux a fort peu rendu cette année. Sans cette assurance, j'aurais pu croire que les plantations faites par M. Meusy avaient été trop tardives ; mais ce jardinier n'aurait pu faire autrement, n'étant arrivé ici que le 19 juin.

« Le blé et le seigle qu'il a semés dans les mois d'août et septembre donnent déjà les plus belles espérances ; mais le printemps doit résoudre le grand problème : celui de savoir s'il pourra soutenir la rigueur et la durée de nos hyvers.

« Quant aux tubercules de Hollande apportées par « l'Expéditive », elles ont été plantées à Saint-Pierre avec beaucoup de soins ; leur réussite a été fort heureuse et la récolte que l'on en a faite nous donne une espèce rare et très bonne à manger. Je les ai fait mettre en réserve pour en multiplier l'espèce dans la Colonie.

« Quant aux autres tubercules que V. E. a envoyés par le navire de commerce « La Fanny », ils ne sont arrivés qu'au mois d'août. M. Meusy les a plantés de suite, mais ils n'ont produit que du pampre.

« La saison propre à la végétation déjà si courte dans cette colonie, était trop avancée lors de l'arrivée de M. Meusy ; aussi n'a-t-il pu faire ce qu'il aurait désiré ; Mais je croirais commettre une injustice envers un homme aussi zélé, dont l'activité, les talents et la moralité sont dignes de tous éloges, si je ne disais à V. E. que M. Thouin, directeur des jardins du Roi à Paris, ne pouvait, dans l'intérêt de la colonie, lui indiquer un sujet plus recommandable sous tous les rapports que M. Meusy ».

Comme on le voit, ces essais ne donnèrent en somme aucun résultat concluant. Les céréales et les tubercules – exception faite de ceux de Hollande – furent peut-être semés ou plantés trop tardivement. Quant aux pommes de terre, leur rendement, aussi bien à Miquelon qu'à la côte anglaise, fut probablement dû à des circonstances qu'on ne s'explique pas.

Dans tous les cas, il restait à reprendre ces tentatives de culture, et en meilleure époque. L'année 1820 sera-t-elle plus propice ? Nous le verrons prochainement.

(A suivre).

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (97)

Foyer paroissial, N° 102 15 juin - 15 juillet 1932, pages 151-152.

### 1819-1820

Le 13 novembre 89, l' « Espoir », première goélette construite sur les chantiers de Miquelon, partait pour la France avec un chargement de morues sèches.

Plus de trois ans se sont écoulés depuis la reprise de possession. Nos avons vu M. Bourrilhon aux prises avec les plus sérieuses difficultés pour réorganiser les établissements dont le commandement lui avait été confié. Cet habile administrateur avait beaucoup fait et même usé ses forces pour préparer et assurer l'avenir de la colonie. Mais il restait, à son départ encore bien des choses à mettre au point. C'est ce à quoi s'employa avec énergie M. Fayolle pendant les six années que dura son administration.

Les mesures par lui prises afin d'assurer la subsistance de la population sans les subsides du gouvernement, mesures dont il avait donné connaissance au département par sa lettre du 10 novembre 1819, sont mentionnées dans un arrêté du 14 juillet précédent. Cet acte, précurseur de l'ordonnance royale du 18 août 1825 qui devait régler définitivement les obligations réciproques des fournisseurs et des fournis, ne tarda pas à produire les plus heureux effets. Il fit renaître aussitôt la confiance, détruite entièrement par les mauvaises pêches et les désordres qui avaient eu lieu les années précédentes, lors des livraisons de morue. Les pêcheurs se mirent courageusement à l'œuvre ; le succès devait couronner leurs efforts.

D'ailleurs ils devaient bientôt voir leur zèle stimulé par l'allocation de « gratifications », qui seraient décernées à ceux qui se seraient livrés à leur industrie avec le plus d'activité et d'intelligence. D'autre part, le chef de la colonie avait pris, le premier de ce même mois de juillet, un arrêté pour empêcher, sous peine de confiscation et d'amende, l'introduction de la morue et de l'huile de morue provenant de pêche étrangère. La morue anglaise s'introduisait en effet couramment en contrebande par les îlots de l'Île-aux-Chiens, île aux Vainqueurs et île aux Pigeons, le Colombier et l'île Verte, pour le plus grand bénéfice des armateurs ou négociants de France qui l'achetaient moins cher, mais au détriment des pêcheurs sédentaires qui étaient obligés de baisser les prix. Cette mesure contribua également, pour une grande part, à déployer l'activité des pêcheurs qui n'avaient plus à craindre dorénavant une concurrence illicite. Une goélette armée devait être affectée l'année suivante, à faire la chasse aux chaloupes de la grande terre qui venaient sans vergogne livrer leur poisson aux entrepôts désignés d'avance.

Certes, l'avenir réservait de douloureuses surprises. Il y eut de mauvaises campagnes ; mais outre qu'un grand nombre d'habitants pouvaient alors parer aux désastreuses conséquences qu'entraînent toujours les bas prix ou la pénurie des produits, jamais dans ces circonstances le gouvernement ne faillit à son devoir : il vint chaque fois en aide aux plus malheureux.

L'arrêté du 14 juillet 1819 fut homologué par le ministre le 4 août 1820. « J'approuve, écrit-il à l'administrateur de la colonie, les précautions que vous avez prises pour détruire, dans l'esprit des colons, l'idée que le gouvernement continuerait à leur distribuer des secours en hiver, ainsi qu'il l'avait fait depuis la dernière reprise de possession, et pour faire rentrer dans les magasins du Roi, pendant l'été de la présente année les objets de subsistance qui auront été délivrés aux habitants. Au reste, l'obligation de payer la valeur des vivres fournis n'aura sans doute pas été étendue par vous aux colons réellement nécessiteux à qui vous étiez autorisé à distribuer, à titre de secours, tout ou partie de ce qui vous avait été expédié en 1819 pour cette destination. »

Quant à l'établissement d'un fournisseur unique et même privilégié, préconisé par le commandant Fayolle, le ministre craignait que le défaut de concurrence ne nuisît soit à la bonne qualité des objets vendus aux habitants soit à la modération des prix qu'il exigerait d'eux. Il ajournait donc la question pour être soumise à l'examen spécial d'une commission du conseil général du commerce qui venait d'être formée, pour s'occuper de présenter des observations au gouvernement sur les moyens d'améliorer, s'il se pouvait, le système commercial de chacune de nos colonies.

(A suivre)

E. S.

-----



## Un peu de notre Histoire (98)

Foyer paroissial, N° 103 15 juillet - 15 août 1932, pages 173-174.

### 1820

Dans une lettre du 25 mars 1820, M. Fayolle rendait compte au Département des évènements de quelques importance qui s'étaient passés pendant l'hiver. Nous en extrayons les deux passages suivants qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt :

« Le froid n'a pas été des plus rigoureux. Le thermomètre n'a pas été au dessous de 13°, ce qui a privé les habitants des deux isle d'une ressource précieuse sur laquelle ils comptent beaucoup : celle d'une chasse abondante. Tout a été parfaitement tranquille ; le bon ordre a régné ; chaque famille, à l'aide des moyens adoptés, a eu de quoi exister. La pêche de cette année, l'activité que les familles déploieront me fixerons sur leur compte ; et j'aurai l'honneur d'informer V. E. des résultats de mes observations à leur égard.

.....

C'est, Monseigneur, un devoir pour moi, et je le remplis avec plaisir, d'informer V. E. que les habitants des deux isles ont travaillé sans relâche et avec un zèle digne d'éloges à mettre leurs chaloupes en état de prendre la mer de très bonne heure ; tous ont senti la nécessité d'une activité soutenue qui seule peut à l'avenir les maintenir, eux et leurs familles. Plusieurs des propriétaires des chaloupes ont été dans le cas d'avoir recours au gouvernement pour obtenir le bois nécessaire à allonger et réparer leurs embarcations ; Je leur ai accordé des blocs de bois provenant du navire « Union », (<sup>10</sup>) sous la condition expresse qu'ils remettront dans le magasin du Roi, la quantité de bois que chacun d'eux à reçue. Je ne cacherai pas à Monseigneur que, sans cette ressource, la majeure partie de la population était hors d'état de se rendre dans le golfe pour y faire la pêche. Puisse la Providence tendre à mes administrés une main protectrice, en leur accordant une pêche abondante et par là assurer leur subsistance ; puissent-ils enfin être un jour aussi heureux que je le désire ; et, en justifiant par leur zèle ce qu'un gouvernement paternel a fait pour eux, me procurer la seule jouissance que je puisse à l'avenir goûter dans ce monde ! »

Les vœux du Commandant Fayolle devaient se réaliser ; Au 15 juillet, la pêche était abondante ; elle n'avait jamais été plus belle que cette année ; mais la colonie fut sur le point de manquer de sel. C'eût été alors un véritable désastre ; et déjà, pour tenter de parer à la crise, le conseil de gouvernement et d'administration avait autorisé la maison Hamel et Cie d'expédier une chaloupe à la côte anglaise pour y chercher le précieux ingrédient, lorsque l'arrivée presque miraculeuse de deux bâtiments de Nantes chargé de sel vint arrêter le mal dans son principe.

Dans cette circonstance, le chef de la colonie n'hésita pas de signaler au Département que la crise qui avait failli éclater était due aux armateurs de Granville et de Saint-Malo qui, dans un but de spéculation mercantile avaient entassé sur leurs navires les passagers les uns sur les autres, sans se préoccuper ni s'inquiéter si ces pauvres gars auraient assez d'air pour respirer et d'espace pour se coucher, au lieu de laisser dans les cales le cubage nécessaire pour y charge le sel qu'ils savaient pertinemment nécessaire pour l'industrie de la pêche.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (99)

Foyer paroissial, N° 104 15 août - 15 septembre 1932, pages 203-204.

### 1820

Les travaux de culture repris au printemps de 1820 donnèrent lieu au compte rendu suivant que le Commandant Fayolle adressait au département le 6 novembre :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de M. Meusy, jardinier du Roi, que vous avez envoyé en cette colonie pour y essayer la culture des céréales et propager celle des plantes potagères.

---

<sup>10</sup> Navire anglais naufragé à Langlade. Le Commandant s'était rendu adjudicataire de la coque et du chargement de bois pour le compte du gouvernement

Au commencement du mois de mai, ce jardinier a été chercher à Langlade et a transporté sur la terrasse du Gouvernement à St-Pierre, 29 pieds de sapin ; quatre seulement sont morts, les autres ont parfaitement repris; et il espère qu'ils soutiendront la rigueur de l'hiver dans lequel nous allons entrer.

Il a également suivi les divers végétaux reçus et a l'espoir de les naturaliser en ce pays. Les noyaux et pépins envoyés par le Muséum ont été également ensemencés. Ils ont levé, à l'exception de ceux qui ne doivent lever que la 2<sup>ème</sup> année.

Les différentes espèces d'arbres, arbustes et plantes tant médicinales que d'agrément ont eu un succès favorable.

Les espèces de seigle, blé , orge et avoine n'ont pu supporter les rigueurs du climat. Le seigle s'est très bien comporté jusqu'au moment de la fleur ; mais les brumes ont contribué à son écoulement.

Les espèces qui avaient été semées au printemps ne sont pas même en ce moment en maturité; et je me trouve par là dans l'impossibilité d'envoyer à V. E. ainsi que j'en avais eu l'intention, des échantillons de ces diverses espèces.

Les graines de pin envoyées ont bien levé. M. Meusy en a semé dans plusieurs endroits, tant à St-Pierre qu'à Miquelon; il vient de les examiner et les a trouvées de la hauteur de 3 pouces.

Parmi les arbres envoyés par M. Vilemain, M. Meusy n'a pu sauver que quelques pommiers et quelques pieds de vigne; il est à regretter que ces plans (plants ?) ne lui soient parvenus qu'au mois d'août. Les graines venues par cet envoi se sont trouvées en très bon état; mais les arbres sont perdus sans ressources.

Pendant les mois de juillet et d'août, M. Meusy a défriché un arpent ½ de terrain propre à emblaver au printemps. Les pommes de terre, tant de l'espèce qui croît à la côte anglaise que celles venues de France, ont parfaitement réussi. La rouge longue de Hollande et la grosse jaune de Hollande ont eu particulièrement un grand succès.

J'ai reçu par le navire « La Cécile », de Nantes, la caisse de semences de 64 espèces de plantes jardinières et forestières annoncée par votre dépêche du 10 mai dernier n° 23 M. Meusy s'est occupé de suite de leur conservation.

-----

## Décision de Mgr le Préfet Apostolique

au sujet de l'insigne du *MERITE PAROISSIAL*

Foyer paroissial, N° 104 15 août - 15 septembre 1932. pages 204-205.

Nous, soussigné, Préfet Apostolique des Îles Saint-Pierre et Miquelon,

Sur proposition du R. P. Lucas, curé de la paroisse de Miquelon,

Vu les services dévoués rendus depuis 56 ans à l'Église et aux Œuvres paroissiales, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, par M. Joseph-Émile CORMIER, et ceux, pendant, pendant 38 ans, par M. Jules-Théophile ORSINI ;

Vu les excellents renseignements fournis au sujet des deux paroissiens susnommés ;

Après avoir pris l'avis des Membres du Conseil de la Préfecture Apostolique.

Le Saint-Esprit invoqué :

En vertu des pouvoirs et privilèges de Notre charge de Préfet Apostolique, avons décidé que MM. Joseph-Émile CORMIER et Jules-Théophile ORSINI, de la paroisse de Miquelon, recevront l'Insigne, avec Diplôme du MERITE PAROISSIAL.

La cérémonie de remise aura lieu à Miquelon, au Foyer Sainte-Thérèse, à la date qui sera fixée ultérieurement.

A Saint-Pierre, le 3 juin 1932, en la fête du Sacré-Cœur.

Ch. HEITZ, *Préfet Apostolique.*

-----

## Un peu de notre Histoire (100)

Foyer paroissial, N° 105 : 15 septembre - 15 octobre 1932, pages 228-230.

### 1820 (Suite)

Après les renseignements sur les essais de culture donnés au ministre par le commandant Fayolle à la date du 6 novembre 1820, voici son rapport, daté du 13 du même mois, sur la situation de nos établissements et sur les travaux exécutés dans le courant de l'année.

« J'ai l'honneur d'annoncer à V. E. au moment du départ du brick du Roi « L'Olivier », commandé par M. Bégou de la Bouzière, que la Colonie dont S. M. a daigné me confier l'administration et le commandement jouit de la tranquillité la plus parfaite.

La pêche a été abondante, ainsi que V. E. sera à même de s'en convaincre par les états qui vont lui parvenir. Les efforts des habitans ont été tels qu'on ne peut révoquer en doute leur zèle. Ce n'est pas sans plaisir que Monsgr verra que les habitans sédentaires de Miquelon ont cette année pêché 1500 qx de morue de plus que l'année dernière. Le même zèle a existé à Saint-Pierre : mes administrés sont convaincus d'une vérité qui leur a paru bien dure dans le principe : c'est qu'ils doivent trouver dans leur propre industrie les moyens d'existence pour eux et pour leurs familles. Cependant il est nécessaire que V. E. soit informée que malgré le témoignage flatteur que je dois à la majorité des habitans des deux îles, île se trouve encore quelques familles qui n'ont pu rembourser les avances faites pendant l'hiver de 1819 à 1820 et auxquelles on sera obligé d'en faire de nouvelles pendant l'hiver de 1820. Je joins à cette lettre une liste nominative de ces familles, et j'ai eu soin d'insérer dans la colonne « Observations » ce que je pense sur chacune d'elles. Je prie V. E. De prendre en considération celles qui mériteraient une plus longue indulgence. Expatrier des hommes qui se croient sous le plus beau ciel de la terre serait une chose pénible, et surtout lorsqu'on trouve dans ce nombre des vieillards. Cependant je me verrai forcé, en conformité de mes instructions, de les renvoyer l'année prochaine. J'aurais été même réduit cette année à cette dure nécessité sans les ressources de précaution prises pour assurer un approvisionnement, et si le brick « L'Olivier » avait été capable de les recevoir. Dans cette circonstance, il est de mon devoir de rappeler à V. E. Qu'autrefois le chef de la colonie avait à sa disposition 40 rations par jour pour les nécessiteux.

La colonie abonde en bestiaux de toute espèce, bœufs, vaches et moutons. Le nombre des jardins est plus du double de ce qu'il était ; on défriche tant à St-Pierre qu'à Miquelon. La farine américaine première qualité ne s'est vendue qu'à 33 f. le quart ; celle de seigle 25 f. L'habitan a pu conséquemment s'approvisionner. Il est pourvu et je suis tranquille ; il y a des pommes de terre en abondance : un bateau américain arrivé il y a 8 jours n'a pu vendre celles qu'il avait que 6 f. le quart, preuve mathématiquement démontrée de l'abondance. En effet, cette année devra selon moi passer pour telle. Quel contraste avec l'année dernière !

Après avoir rendu compte à Monsgr de la situation rassurante où se trouvent les deux îles en ce moment, je dois l'instruire de ce qui a été fait dans le courant de la saison.

*A Saint-Pierre.* – Une cale de 108 pieds de long, large de 28, haute de 9 pieds de basse mer et deux pieds au dessus de son niveau dans les grandes marées, construite avec le bois provenant de l'achat du brick anglais « L'Union ». – L'entourage en piquets d'un jardin destiné à fournir des légumes aux bâtimens du Roi qui viendraient à Saint-Pierre. – La cour du Gouvernement nivelée et plantée de sapins, des talus en face.

*A Miquelon.* – Une église de 50 pieds de long sur 25 de large et 13 de hauteur ; un clocher sur l'église. - Une étable ayant 40 pieds de longueur sur 20 de largeur et 12 p. 1/2 de hauteur, capable de recevoir au moins 40 bêtes à cornes.

J'ai pris les plus grands soins de conserver les veaux et génisses provenant des vaches appartenant au Roi. Le nombre de ces animaux venus en même temps que moi de France ne s'élevait qu'à six ; aujourd'hui il est doublé. J'ose espérer que si cela continue l'étable de Miquelon ne tardera pas à être pleine ; et avant peu ou pourra se procurer de la viande fraîche pour les bâtimens du Roi, l'hôpital et les salariés rationnaires ; ce sera une très grande ressource et qu'on trouvera au besoin.

-----

## Un peu de notre Histoire (101)

Foyer paroissial, N° 106 : 15 octobre - 15 novembre 1932, pages 250-251.

### 1820 (Suite)

Dans le n° 95 du foyer paroissial, nous disions qu'en 1818 le Département avait demandé des renseignements au sujet du port qui existait autrefois sur le grand étang de Miquelon: quelle était la situation actuelle de ce port, les moyens qu'il y aurait de le perfectionner et de rétablir le pont. M. Bourrilhon était parti porteur d'un long rapport sur la question.

Il est certain qu'au cours de la deuxième occupation, de 1763 à 1778 d'importants travaux avaient été entrepris à Miquelon pour mettre la mer en communication avec le grand étang, afin de permettre l'accès de celui-ci aux bâtiments de tous tonnages. Ces travaux furent ruinés par les Anglais en 1778. On ne sait s'ils furent rétablis pendant la 3<sup>ème</sup> occupation française, de 1783 à 1893 (1793 ?). Quoi qu'il en soit, au retour des Français en 1816, il n'en existait nulle trace; le goulet était ensablé ou peu s'en faut.

Nous verrons plus loin quelle suite fut donnée, en 1821, aux renseignements demandés par le ministre, puis ce qu'il advint du goulet de Miquelon dont l'ouverture avait été, en quelques sorte, suggérée par le gouvernement métropolitain.

Pour terminer cet aperçu de l'année 1820, voici une dépêche, en date du 14 novembre, que le commandant Fayolle avait envoyée au Ministre au sujet d'un fâcheux accident survenu sur le Grand Banc de Terre-Neuve. Elle est curieuse et montre que, si le moyen proposé pour en éviter le retour semble chimérique, du moins prouve-t-elle jusqu'à quel point le chef de la colonie avait le souci de la vie des marins :

« Monseigneur, je crois qu'il est de mon devoir de rendre compte à V. E. des craintes que j'éprouve que des événements malheureux n'arrivent aux bâtimens du commerce qui font la pêche chaque année sur le Grand Banc, crainte fondée sur ce qui est arrivé cette année à M. Gourdan, capitaine du brick « L'Auguste », de Nantes, lequel a perdu sa chaloupe montée par 5 hommes.

« Le mode adopté d'ailleurs par les pêcheurs Dieppois, ensuite par la totalité de ceux qui vont au Grand Banc, de pêcher avec des lignes de fond, mode connu par l'expérience comme étant extrêmement avantageux, nécessite cependant des observations que je regarde comme du plus haut intérêt.

« Plusieurs des patrons de chaloupes détachées de ces bâtimens négligent de prendre avec eux un ligne qu'ils doivent filer à mesure qu'ils s'éloignent de leur bâtiment ; il en résulte que plusieurs de ces embarcations prises par des brumes qui existent presque continuellement sur le Grand Banc, après avoir tendu leurs lignes ne peuvent, malgré leurs efforts, retrouver leur navire ; démunis de provisions, battus par une mer toujours grosse, la mort les attend, à moins que, par un de ces secours imprévus envoyés par la Providence, ils ne se trouvent sauvés par quelque autre bâtiment mouillé sur le Banc.

« Je regarde donc, Monsgr, sous le rapport de l'humanité, comme indispensable que des ordres positifs doivent être donnés aux Cap<sup>nes</sup> d'enjoindre impérativement à leurs officiers et patrons de ne jamais quitter la ligne dont chaque embarcation devra être munie ; et je pense en outre que chaque bâtiment du commerce destiné à cette pêche, devrait avoir au moins deux pierriers à l'aide desquels le Cap<sup>ne</sup> pourrait indiquer sa situation dans le cas où la ligne viendrait à casser.

Le ministre s'empressa de communiquer aux armateurs et capitaines les mesures de précautions proposées par M. Fayolle ; et il en avisa celui-ci par dépêche du 26 février 1821. Pour être complet, il faut ajouter que cette réglementation resta lettre morte.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (102)

Foyer paroissial, N° 107 : 15 novembre - 15 décembre 1932, pages 274-275.

### 1821

Comme on l'a vu, les mesures de précaution suggérées par le commandant Fayolle et recommandées aux armateurs par le ministre ne furent pas prises en considération par les pêcheurs. Ceux-ci, les trouvant peu pratiques, continuèrent leur manière de faire la pêche sans se préoccuper de rester en contact avec leur bateau par le moyen d'une ligne. Au fait, quand on pense qu'une chaloupe s'éloignait parfois de plusieurs milles de son bord pour poser ou pour lever ses lignes de fond, on ne voit pas comment il aurait filé pareille longueur de corde sans s'exposer à la casse ou à être gêné dans la manœuvre.

Quant aux pierriers, tous les bâtimens pêcheurs en furent pourvus dans la suite pour les cas de brume.

\*

\* \*

L'année 1821 s'ouvrait ainsi sous des perspectives satisfaisantes.

Par dépêche du 26 février, le département de la Marine et des Colonies avisait le commandant Fayolle que le commissaire de la Marine à Saint-Servan avait pu remplir le vœu des colons et le sien en accordant aux armements de Saint-Pierre et Miquelon la jouissance spéciale et exclusive de certaines places sur le *French Shore* : Cap de Raye, petite et grande rivière de Cod Roy, le hâvre de ce nom, plus quatre autres places du hâvre de Saint-Georges. L'industrie de la pêche allait donc pouvoir se poursuivre normalement pour le plus grand avantage de la colonie. Et dans le but de ranimer une branche de l'industrie locale trop négligée jusqu'alors, en raison des frais considérables d'exportation, le ministre Baron Portal offrait par cette même dépêche, de transporter gratuitement en France, sur des navires de l'État, les barils de rogues préparés par les pêcheurs sédentaires. Cette nouvelle fut bien accueillie par les intéressés.

Enfin, une autre dépêche du 24 mars informait le chef de la colonie que le Roi avait décidé qu'une somme de 3, 000 francs serait distribuée à titre de gratification entre ceux des pêcheurs chargés de famille et généralement sans ressources, qui, par l'activité de leurs travaux auraient été jugés les plus dignes d'encouragement et de récompense. Promesse était faite que pareille mesure serait adoptée pour 1822 si les disponibilités le permettaient.

Le 2 mai, M. Fayolle s'empressait de porter cette décision à la connaissance de la population des deux îles, en faisant publier à son de tambour l'avis suivant :

« Le Commandant et Administrateur pour le Roi a l'honneur de prévenir ses administrés des deux îles de Saint-Pierre et Miquelon que S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies, pour donner un témoignage de la bienveillance du Gouvernement, et dans le but de soutenir l'activité que la population sédentaire a montrée pendant l'année 1820, a demandé au Roi, par un rapport, l'autorisation que S. M. par une décision du 22 mars a bien voulu accorder, de faire distribuer, en 1821, une somme de 3000 fr. à titre de gratification entre ceux des habitants sédentaires qui se seront livrés à la pêche avec le plus d'activité et d'intelligence.

« Le Commandant et Administrateur pour le Roi saisit cette occasion pour rappeler de nouveau à ses administrés les bontés paternelles de S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies qui ne laisse échapper aucune occasion de soumettre à S. M. les propositions qui peuvent contribuer au bonheur de la population sédentaire des deux îles, et il connaît trop bien ses administrés pour douter de la reconnaissance dont chaque famille doit être pénétrée. »

Inutile de dire que cette bonne nouvelle fut chaleureusement accueillie par les pêcheurs qui montrèrent leur reconnaissance au gouvernement en s'adonnant à leur pénible métier avec plus d'entrain que jamais.

Dans sa séance du 10 octobre suivant, le conseil du gouvernement et d'administration était appelé à répartir cette somme de 3000 fr. entre les plus méritants des pêcheurs.

Sur la proposition du commissaire des classes, il fut décidé que Miquelon et Saint-Pierre seraient traités comme une seule et même population, et que le moyen de juger de l'activité et de l'industrie des pêcheurs était de prendre le résultat de la pêche de chaque individu. Une distinction était cependant faite entre le personnel des chaloupes pontées et celui des barquettes et warys. Les patrons de ces derniers, dont les moyens sont moins avantageux que ceux des patrons des grandes chaloupes, auraient également part à ce nouveau bienfait du Gouvernement.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (103)

Foyer paroissial, N° 108 : 15 décembre - 15 janvier 1932-33, pages 300-301.

### 1821 (Suite)

Le Gouvernement, on l'a vu, ne manquait pas d'encourager les pêcheurs de la Colonie; il avait même décidé que ceux de St-Pierre, aussi bien que ceux de Miquelon participeraient aux avantages accordés.

Il n'est pas sans intérêt de connaître les noms de ceux qui furent récompensés les premiers ; plusieurs de nos lecteurs y découvriront sans doute des aïeux.

CHALOUPES PONTEES. - 1°. *L'Anastasia*, de Miquelon, 5 hommes d'équipage dont 3 habitants sédentaires, savoir: Benjamin Coste, patron ; Joseph Coste, Félix Lazare, a pêché 470 qx de morue, ce qui donne à l'homme 94 qx. - La gratification du patron sera de 250 fr. et celle des 2 compagnons de 125 fr. chaque.

2°. La *Bienvenue*, de Miquelon, 4 hommes d'équipage, tous quatre Miquelonnais, savoir : Jean-Baptiste Girardin, armateur et patron, Joseph Vigneau fils, Hyppolite Girardin, Jean Girardin, à pêché 310 qx de morue ce qui donne à l'homme 77 qx ½. - La gratification du patron sera de 150 fr. et celle des 3 compagnons de 75 fr. chaque.

3°. La *Marie-Louise*, de Miquelon, 5 hommes d'équipage au début de la pêche et 4 seulement pendant la suite, tous habitans sédentaires, savoir: François Detcheverry, armateur et patron; Marcelin Detcheverry, Gratien Detcheverry, Isidore Poirier, Louis Petitpas : a pêché 420 qx, soit à l'homme 84 qx. - La gratification du patron sera de 125 fr. ; les 4 compagnons 75 fr. chaque.

4°. La *Julie*, de Miquelon, 6 hommes sédentaires, savoir Jean Briand fils, patron et armateur ; Auguste Briand, Guillaume Godal, Pierre Briand fils. Louis Petroniche, Vital Briand, a pêché 403 qx de morue, soit à l'homme 67 qx. - La gratification du patron sera de 125 fr. les 5 hommes 75 fr. chaque.

5° La *Rosalie*, de Saint-Pierre, 6 hommes dont 2 seulement sédentaires : Louis Cormier patron, Cormier, mousse, a pêché 400 qx, ce qui donne à l'homme 66 qx 2/3. - Gratification du patron, 125 fr. au mousse 50 fr.

BARQUETTES ET WARYS. - 1° Pierre Briand père, et Benony Briand son compagnon de Miquelon, font la pêche en barquette. Ont pris 115 qx soit à l'homme 57 qx 50 livres. Gratifications à chacun 75 fr.

2° Hyppolite, Gratien et Armand Guyon, de Miquelon font la pêche en barquette, Ont pris 170 qx, soit à l'homme 56 qx 2/3. - Gratification à chacun 75 fr.

3° Jérôme Mouton et Louis Leborgne, de Miquelon, ont pêché en wary, ont pris 109 qx; soit à l'homme 51 qx 1/2. - Gratification à chacun 75 fr.

4°. Louis Briand, Alexandre Michel, François Briand de Miquelon, pêche en barquette. Ont pris 164 qx, soit à l'homme 54 qx.. - Gratification à chacun 75 fr.

5° Guyot et Fruchard, de St-Pierre, pêche en wary. Ont pris 108 qx, soit à l'homme 54 qx. - Gratification à chacun 75 fr.

6° Pierre et Jean Poirier, de Miquelon, pêche en barquette. Ont pris 103 qx soit à l'homme 51 qx 1/2. - Gratification au père 75 fr., au fils 50 fr.

(A suivre)

E. S.

-----



## Un peu de notre Histoire (103 \*)

\* Il y a deux n° 103, celui-ci et celui pages 300-301.

Foyer paroissial, N° 109 : 15 janvier 15 février 1933, page 16-17.

### 1821 (Suite)

Dans le cours de l'automne 1819, M. Feillet, chargé du Service de Miquelon avait fait commencer par quelques habitants de la localité, le déblaiement du goulet ; il se conformait en cela aux instructions ministérielles adressées au chef de la colonie à la suite du mémoire du commandant Bourrilhon dont nous avons déjà parlé.

Le rapport qu'il rédigea sur ce travail préliminaire et les conditions dans lesquelles il pourrait être utilement repris et promptement achevé avait été adressé au Département par M. Fayolle. Dans sa lettre de transmission du 13 novembre 1820, le chef de la colonie insistait sur la nécessité d'envoyer dès le printemps la main d'œuvre et le matériel nécessaires pour parachever l'œuvre commencée par M. Feillet.

Par dépêche du 30 avril 1821, le baron Portal faisait observer au commandant de la colonie que sa lettre du 13 novembre précédant ne s'expliquait pas d'une manière positive sur l'espèce d'ouvriers qu'il conviendrait d'employer aux travaux du goulet ni sur l'époque à laquelle ces travaux pourraient être achevés, enfin sur les matériaux, machines et outils nécessaires pour leur exécution. Il attendait donc les renseignements demandés ayant de prendre une détermination. Toutefois, ajoutait le ministre, « j'ai fait embarquer sur la « Charente » des outils que M. Turiault, commandant de « La Brestoise » a désignés comme pouvant être utiles, et cette goëlette a reçu un supplément d'équipage de dix hommes qui à son arrivée dans la colonie, seront mis à votre disposition. S'il est possible, il sera aussi embarqué dans le même but un pareil nombre d'hommes en supplément sur le « Vigilant », et M. le Commandant de la marine à Rochefort vous marquera ce qu'il aura pu faire à ce sujet. M. l'Intendant vous adressera aussi une facture des outils chargés sur la « Charente ».

En réponse à cette dépêche, le chef de la colonie s'empresse, par lettre du 24 juillet d'adresser au Département les renseignements demandés. Nous reproduisons ci-après en entier la lettre du commandant Fayolle qui n'est en somme qu'un long exposé des moyens qu'il conviendrait d'adopter pour parvenir à exécuter un travail durable.

« J'ai l'honneur d'accuser à V. E. réception de sa dépêche n° 5 sous ce timbre, par laquelle elle témoigne ses regrets de ce que je n'osais pas donner (? donner) dans ma lettre du 13 novembre 1820 des explications positives sur l'espèce d'ouvriers qui convenait pour les travaux du goulet de l'Isle de Miquelon, et sur l'époque à laquelle ces travaux pourraient être achevés et sur les voitures et outils qu'il serait nécessaire d'envoyer de France.

Je m'étais borné l'année dernière à adresser à V. E. le rapport de M. Feillet et à demander 50 hommes pour être employés à ces travaux mais afin de fixer à V. E. d'une manière plus positive sur l'importance d'un pareil travail, je vais avoir l'honneur de lui donner les renseignements qu'elle désire.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (104)

Foyer paroissial, N° 110 : 15 février - 15 mars 1933, pages 41-42.

### 1821 (Suite)

*Suite de la lettre adressée le 24 juillet par M. Fayolle, chef de la Colonie à M. le Ministre Portal, au sujet des travaux du goulet de l'isle de Miquelon.*

« La population de Miquelon n'existe que par le produit de sa pêche; toutes ses ressources et ses moyens d'existence consistent dans la possession de chaloupes et barquettes incapables de résister continuellement aux mauvais temps qu'elles éprouvent sur une rade ouverte depuis le N. E. jusqu'au S. E. par l'Est. Les pertes éprouvées chaque année prouvent la vérité de cette assertion.

Pour éviter en détail et peut être même dans un seul jour la ruine totale des habitants, il me paraît indispensable d'assurer un abri à ces embarcations surtout lorsque la nature en présente elle-même les moyens. Il s'agit seulement pour cela d'établir une communication directe entre les eaux du Grand étang et celle de la rade. La partie de la digue formée par la nature qui sépare le grand étang de la rade est un amas de sable fin et de petits cailloux d'un pouce environ de diamètre, dans la proportion d'un tiers de cailloux sur 2/3 de sable. Cette digue est élevée au dessus de la surface des eaux de 10 à 12 pieds; c'est la partie où le terrain se trouve le plus affermi.

Les eaux du grand étang se déchargent dans un petit étang courant E. et O. et qui communique lui-même avec la rade, mais cette partie plate est sans cesse encombrée par des sables mouvants, de sorte que le chenal est aujourd'hui impraticable. M. Feillet, Commis p<sup>l</sup>. de marine, chef du service à l'isle de Miquelon, était parvenu avec les services des habitants, à déblayer ce passage et à ouvrir en deux jours un petit canal qui a subsisté environ 18 mois, et qui a été comblé à la suite d'un coup de vent de la partie de l'Est, et les eaux du juzant dans leur long cours sinueux pour se rendre à ce canal, ayant perdu toute leur rapidité, n'ont plus assez de force pour enlever ces sables ; elles se sont alors frayé de nouveaux passages dans cette partie plate qui, aujourd'hui, est parsemée de bancs de sable et de petits ruisseaux d'un pied à 18 pouces de profondeur.

M. Feillet, dont l'activité infatigable et soutenue ne se ralentit jamais, a senti que ce n'était pas dans cette partie qu'il fallait chercher à maintenir une passe qui semble ne pas pouvoir exister; il a donc conçu le projet de faire de suite un large canal situé N.N.E. et O.S.O. du monde et qui fait suite à l'ouverture naturelle A. B. du grand étang ainsi que V. E. le verra par le plan que j'ai l'honneur de lui adresser ci-joint. Ce canal aura dans sa largeur 92,75 pieds et dans sa longueur 3.350 pieds.

L'ancien courant sera détourné pour suivre la direction du canal au moyen de deux jetées A. B. et B. P., l'intérieur du canal sera revêtu de pieux très resserrés du diamètre de 12 à 15 pouces et enfouis de 7 à 8 pieds ; en plus, s'il est possible, en leur conservant un talus de 30 degrés, et l'arrière de ces pieux sera garni de fascines en gazon.

Lorsque la mer est haute, les eaux de l'étang reçoivent une augmentation de 18 pouces dans les marées ordinaires et lorsque la mer est basse, leur surface reste élevée de 3 pieds 6 pouces au-dessus des eaux de celles de la rade, l'étang perdra donc de plus qu'il ne fait maintenant de 3 p. ½ à 4 p. d'eaux, lorsque le canal sera terminé; il s'établira ainsi un courant de juzant assez rapide pour rejeter à l'extérieur du canal le peu de sable que le courant du flot pourrait y apporter ; d'ailleurs, avec le simple moyen d'une drague il sera toujours facile aux habitants de le tenir libre.

(A suivre)

E. S.

## Un peu de notre Histoire (105)

Foyer paroissial, N° 111 : 15 mars - 15 avril 1933, pages 64-65.

### 1821 (Suite)

*Fin de la lettre adressée le 24 juillet par M. Fayolle, chef de la Colonie à M. le Ministre Portal au sujet des travaux du goulet de l'isle de Miquelon.*

« On pourrait craindre peut être qu'il ne se formât à l'embouchure I un banc de sable mouvant ou banc qui serait susceptible de se porter tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant la direction des vents, mais qui dans tous les cas n'obstruerait pas assez l'embouchure Z pour empêcher la pratique de ce canal. Je dois même ajouter que les remarques et les faits prouvent que les sables apportés par la mer sont rejetés dans l'enfoncement de l'Est à l'entrée de l'ancien passage.

« Il faut également enlever une partie du banc de sable mou M. K. O. sur lequel il ne reste en basse mer que de 8 à 10 pouces d'eau, ce qui s'exécutera facilement et promptement avec des dragues et des bœufs, le courant lui-même ayant déjà creusé la passe A. B. dans laquelle on trouve 4, 5 et 6 pieds d'eau.

« Il existe uniformément dans le grand étang 9, 10 et 11 pieds d'eau près de la digue de l'ouest et dans la partie du N. O. Le long de cette digue enfin on trouve 12, 13, 14 et 15 pieds d'eau, fond de sable fin mou et on n'y connaît point de danger ».

On a donné au canal Z X une direction telle que les chaloupes ou petits bâtiments surpris sur un point quelconque de la rade, par coup de vent du N. ou S. par l'Est pussent se réfugier dedans avec le seul secours du foc ou de la misaine, et les mettre par là dans l'impossibilité de manquer l'entrée.

« Le travail des terres est facile, on y fait rarement usage de la pioche; les pelles en fer suffisent presque toujours; les brouettes sont très utiles pour le transport des terres ; cependant une demi-douzaine de tombereaux à bascule que peuvent traîner deux ou trois personnes, tels que ceux dont se servent les terrassiers en France, accéléreraient la besogne.

Si Monsgr. après avoir examiné le plan et les détails dans lesquels j'ai eu l'honneur d'entrer, y donnait son approbation, il faudrait alors que les 50 hommes jugés nécessaires et qui devraient être choisis parmi des manœuvres ou terrassiers ou graviers, fussent rendus à St-Pierre l'année prochaine à la mi-avril et afin de ne pas se trouver à court d'outils en outre de ceux reçus cette année par la gabarre de S. M. « La Charente », je pense qu'il serait utile d'envoyer en même temps 30 pioches, 30 pelles en fer, 12 brouettes, 4 roues de rechange pour les tombereaux à bascule demandés.

Cet ouvrage peut être confectionné pendant l'été 1822 si on commence à y travailler dans les premiers jours du mois de mai, et je crois qu'il en coûterait de 14 à 15.000 fr. A la fin de la saison j'aurai l'honneur de rendre compte à V. E. des opérations qui ont été commencées cette année avec les 10 matelots du brick le « Vigilant » et les 10 de la goélette « La Brestoise » qui, d'après les ordres de Monsgr, ont été mis à ma disposition lors de leur arrivée en ces isles. J'ai pris des mesures telles et le zèle de M. Feillet m'est si bien connu, que je ne doute pas que je n'aurai qu'un résultat avantageux à annoncer à V.E.

Je vous, etc. Fayolle.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (106)

Foyer paroissial, N° 112 : 15 avril - 15 mai 1933, pages 87-88.

### 1821 (Suite)

Cependant la goélette La Brestoise, la gabarre La Charente et le brick Le Vigilant n'étaient arrivés respectivement à St-Pierre que les 10, 24 juin et 2 juillet avec les suppléments d'équipage et le matériel annoncés par le ministre. C'était bien tard pour commencer et achever avant la mauvaise saison le travail projeté. Néanmoins le résultat de la main d'œuvre fournie par les 20 matelots détachés de la Brestoise et du Vigilant fut tel qu'à l'automne il donnait la certitude qu'un abri pouvait être assuré à peu de frais non seulement aux embarcations de pêche de Miquelon, mais aussi aux bâtiments de commerce qui voudraient aller toucher en cette île.

En faisant part de ces observations au Département par lettre du 1er novembre 1821, le Cdt Fayolle exprimait l'avis que fut envoyé au plus tard pour le 1er mai 1822 par un des navires du commerce, 6 ouvriers charpentiers et non plus 50 mais 74 manœuvres pris dans un des ports qui expédient pour Terre-Neuve, et engagés aux mêmes conditions que les graviers des armements venant de France à Saint-Pierre et Miquelon.

Le chef de la colonie réclamait de nouveau l'envoi de 6 tombereaux à bascule, l'expérience de l'année ayant démontré que par ce moyen beaucoup de peine serait évitée aux ouvriers et que l'on gagnerait aussi beaucoup de temps. Enfin M. Fayolle insistait pour donner la direction de l'entreprise à l'enseigne de vaisseau Thuriault qui avait levé et dressé le plan du grand étang, participé avec M. Feillet à l'étude des nouveaux travaux et fait d'intéressantes observations hydrographiques relatives aux dangers sous-marins existant dans le voisinage des îles.

Nous verrons en 1822 quelle fut la décision du ministre sur les diverses demandes du commandant de St-Pierre et Miquelon.

Suivant des instructions ministérielles prescrivant au chef de la colonie de profiter de la première occasion pour adresser au Département les détails relatifs à la situation des deux îles. M. Fayolle expédiait le 21 juillet par le brick de guerre l'Euryale, un long rapport dans lequel nous avons puisé tout ce qui nous a paru susceptible d'intéresser nos lecteurs, notamment ce qui se rapporte à l'agriculture.

« C'est avec le plus grand plaisir que j'ai l'honneur d'annoncer à V. E. que la colonie a joui de la plus parfaite tranquillité, que le meilleur ordre a existé et existe tant à St-Pierre qu'à Miquelon, et que le service est établi de manière à ne pas faire craindre que ce calme soit troublé.

La pêche n'étant pas terminée, je ne puis me permettre de donner à V. E. des détails positifs sur ce sujet, me réservant de l'en informer par les Bâtiments du Roi qui partiront d'ici à la fin de la saison, lorsque leur mission sera terminée à la côte de Terre-Neuve. Cependant je crois pouvoir dire à V. E. que la pêche de cette année sera abondante et mon opinion à cet égard, est fondée sur l'arrivée de plusieurs goélettes et chaloupes, tant de Miquelon que de St-Pierre qui ont, dans leur premier voyage dans le Golfe Saint-Laurent réussi, et de plusieurs navires du commerce venus du Grand Banc qui ont fait bonne pêche.

La farine superfine apportée cette année par les Américains n'a été vendue que 30 f. le quart, c'est-à-dire 3 f. meilleur marché que l'année dernière chacun par conséquent a pu s'approvisionner aisément et à un prix bien différent de celui des années antérieures. »

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (107)

Foyer paroissial, N° 113 : 15 mai - 15 juin 1933, pages 113-114.

### 1821 (Suite)

*Suite du rapport expédié au ministre par le chef de la Colonie, M. Fayolle, le 21 juillet.*

L'église était sans chaire à prêcher, ni fonts baptismaux. Un tambour intérieur avec des grandes portes était nécessaire, ainsi qu'un plancher neuf à la sacristie. L'intérieur de l'église n'avait jamais été peint. Ces ouvrages ont été exécutés.

J'ai fait prolonger de dix toises les balustrades de la façade du gouvernement, en faisant enlever les vieux piquets et substituer à leur place une balustrade semblable à celle qui existait au centre. Le talus que j'avais fait faire l'année dernière et entourer par une clair-voje et recouvrir ensuite en gazon, a été prolongé en proportion.

Le 10 avril de cette année, la calle était entièrement terminée, les escaliers et ranchers placés. Cet ouvrage joint à une parfaite solidité beaucoup d'élégance. Son utilité se fait sentir chaque jour tant aux Bâtiments du Roi qu'à ceux du commerce et au goélettes et chaloupes des deux îles.

Aussitôt que la saison a pu le permettre, j'ai expédié pour la petite Miquelon, M. Meusy, jardinier du Roi, pour y aller prendre des pommiers que je savais y être, et rapporter en même temps des sapins un peu forts. Les pommiers ont pris parfaitement, l'un des ces arbres haut de 10 pieds et gros de 7 pouces ½ est en ce moment en fleurs et a même quelques fruits noués. Je ne doute pas que les sapins réussissent très bien. Si j'en ai fait venir de la petite Miquelon, c'était pour établir un objet de comparaison avec ceux que j'avais précédemment fait prendre à Saint-Pierre dans l'anse à Henry.

Le 3 juillet M. Meusy, d'après mes ordres, s'est rendu à la grande Miquelon. Aussitôt son arrivée, avec les hommes qu'avec infiniment de peine j'avais pu me procurer pour lui adjoindre, sentant très bien que lui seul, il ne pourrait rien faire, ce jardinier s'est occupé avec son zèle ordinaire ainsi que V. E. va le voir par les détails ci-dessous mentionnés.

Il a fait transporter le fumier provenant de l'étable dans le jardin du Roi qu'il a ensuite labouré; il a fait des couches de semis de choux et planté dans le jardin des sapins provenant de Mirande.

Il a semé sur les couches des choux-fleurs, des choux-pommes tardifs de la grande espèce, des choux rouges, id-de bouvreuil, id-frisés de Milan, id-pancaliers, id-de Bruxelles, id-de Provence, id-des Brocoliers de Brabant et d'Italie, de la chicorée, céleri, pourpier doré, scaroles, laitues, concombres cornichons, courges longues, potirons musqués, geroineux et diverses espèces de melons.

En pleine terre, il a semé des pommes de terre de toutes les espèces reçues de Paris en 1819 et de semences faites à St-Pierre. Une grande quantité de haricots blancs et rouges a été semée, des féveroles, des pois et beaucoup de navets.

Il a également semé en pleine terre différentes espèces d'arbres, arbrisseaux et plantes médicinales et autres, savoir: des platanes d'Orient, des grands frênes d'Europe, du mérisier à crochets et à fruits rouges, des cerisiers, de l'épine noire, une variété de raisins, du terre noir médicinal, de la rhubarbe ondulée, du filaria moyen et à larges feuilles, du bouleau blanc. du sureau noir, des bagnandiers, des ébéniers, des grainiers ou arbres de Judée.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (108)

Foyer paroissial, N° 114 : 15 mai - 15 juin 1933, pages 134-135.

### 1821 (Suite)

*Suite du rapport envoyé au ministre par le chef de la colonie, M. Fayolle.*

: M. Meusy s'est aussi occupé de semer des graines d'arbres et d'arbrisseaux envoyés par M. Thouin, lesquels ne doivent lever que la 2<sup>ème</sup> année, tels que des fusains à larges feuilles, des cornouillers sanguins, des aubiers des bois, de l'aubépine, des azeroliers à feuilles de poirier, des palinsers épineux, des sorbiers de Laponie, des micocouliers de Provence, des pistachiers, des aliziers de Fontainebleau ou grand maïjt de Pennsylvania, des pins d'Italie, id-de Caucase rouge sans barbe, id-de man de l'orge de printemps, id-à six rangs, id-à éventail de l'avoine de Géorgie. Il a semé un grand carré en maïs d'Amérique, du sarrasin, des sapins, et dans la partie la plus convenable au fourrage, il a semé de la luzerne, du sainfoin, de la vesce et de l'avoine.

M. Meusy ayant opéré son retour à St-Pierre le 17 juillet avec les hommes que j'avais mis à sa disposition, je lui donnai l'ordre quelques jours après, de parcourir diverses parties de l'île pour y examiner les semences qu'il y avait faites. D'après son rapport, il a trouvé à la Pointe-Blanche un très petit nombre de sapins semés en 1820 quoique ces arbres eussent un abri par la bruyère et mousses. Dans la partie S. et N. de l'anse à Ravenel il n'en a retrouvé aucun. Il a été plus heureux dans les environs du ruisseau Gourval (? Courval) où il a trouvé quelques amandiers, poiriers, pommiers et cerisiers en bon état provenant de ses semis. Parmi les plantes médicinales qu'il avait semées dans le jardin du Roi à St-Pierre, et qui ont passé l'hiver, celles qui ont très bien réussi sont : l'hysope officinale, la ronce des hayes, le carvum caroi, la Salvia orvale, la tanaïsie officinale, le cinoglose orpia, le coclaria, l'angélique à feuilles d'aquilequia.

Parmi les graines d'arbustes fruitiers semées par M. Meusy, et les arbustes envoyés de France, ceux qui ont passé l'hiver et qui sont en bon état, il se trouve 5 pieds de vigne, morillon noir, cinq id-hatifs, 2 gainets, 1 pied id-d'impre, 7 mesliers, 8 de chasselas de Fontainebleau, 32 coignardiers, 10 pommiers et 6 pruniers. ».

Il y a actuellement dans les étables du gouvernement tant à Miquelon qu'à St-Pierre 16 bêtes à cornes dont 5 vaches en bon état. Je désire que les détails que j'ai l'honneur de donner à V. E. dans cette lettre puissent lui paraître satisfaisants, et je vous prie, Monsgr, de croire que je ne négligerai rien pour mériter et conserver la confiance dont vous daignez m'honorer. Je suis, etc. Fayolle

Le 30 octobre, le commandant pouvait rendre compte au ministre des résultats de la campagne de pêche des sédentaires. Ces résultats étaient supérieurs à ceux de 1820, bien que les mauvais vents qui avaient régné presque constamment pendant l'année eussent empêché bien souvent les embarcations de sortir. Mais grâce à leur courageuse activité les pêcheurs avaient pu regagner le temps perdu.

Nous avons oublié (sic) de mentionner à sa place un fait d'une importance relativement assez grande. Dans sa séance du 2 août 1820, le conseil du gouvernement et d'Administration s'occupait en effet pour la 1<sup>ère</sup> fois de la question budgétaire. Il avait voté le projet du budget pour l'exercice juillet 1821 - juillet 1822 dont le total en recettes et en dépenses s'élevait au chiffre de 84 745 fr. 20. Ce projet devait être soumis à l'approbation du ministre de la marine et des colonies.

Rappelons qu'à cette époque les recettes locales étant absolument nulles, le gouvernement de la métropole y suppléait en puisant sur la dotation de l'Inde.

Dans la suite, le budget sera toujours en augmentation que celui de l'exercice précédent. Celui de 1822-23 voté dans la séance du 5 août 1821, s'élevait en recettes et en dépenses à la somme de 98 533, 33 fr.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (108 \*)

\* Il a deux n° 108, celui-ci et celui des pages 134-135

Foyer paroissial, N° 115 : 15 juin - 15 juillet 1933, pages 161-162.

### 1822 (Suite)

Pour ne pas laisser en suspens le déblaiement du goulet de Miquelon, le Département informait le Chef de la Colonie, par lettre du 15 fév., qu'une équipe de matelots des goélettes La Brestoise et La Camille serait affectée cette année, sous la direction de l'enseigne de vaisseau Thuriault, à la continuation de ce travail pour lequel deux petits bateaux dragueurs avaient été expédiés à Miquelon le 6 juillet de l'année précédente. Mais avant de donner suite à la demande du Commandant Fayolle formulée dans sa lettre du 24 juillet 1821, le ministre l'informait qu'il avait invité le gouverneur de la Martinique d'envoyer à St-Pierre et Miquelon, sur l'un des bâtiments de la station Antilles, un ingénieur qui serait chargé d'apprécier l'utilité de l'ouvrage projeté.

Voici d'ailleurs cette dépêche et une note de l'inspecteur général des travaux maritimes. Copies de ces 2 documents étaient adressées en même temps à M. Fayolle.

« Paris, 15 mai 1822.

M. le Gouverneur et Administrateur pour le Roi à la Martinique.

Travaux du goulet de Miquelon.

« Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de vous adresser ici, extrait d'une note de M. l'Inspecteur Général des travaux maritimes, concernant des ouvrages qui ont été commencés en 1819, à l'effet d'établir un Barachois dans l'étang de l'île Miquelon, et dont M. le capitaine de Frégate Fayolle commandant et administrateur de la colonie, réclame le prompt achèvement.

La dépense que nécessiterait cette opération ne paraissant pas, au premier aperçu, devoir être au-dessus de 80.000 fr., j'ai décidé qu'avant de donner suite à la demande d'ouvriers et de matériaux formée par M. Fayolle, il serait envoyé, cette année à St-Pierre et Miquelon un ingénieur à l'effet de rédiger un projet appuyé de pièces qui mettent à portée d'apprécier l'utilité des ouvrages à faire, et la dépense à laquelle il faudrait pourvoir.

Je vous invite à confier cette mission à celui des officiers du Génie militaire de la Martinique que vous jugerez le plus propre à la remplir; cet officier se rendra à St-Pierre et Miquelon sur l'un des bâtiments de la station de la Martinique, il m'adressera son rapport par l'intermédiaire du Commandant et Administrateur Fayolle

Les frais de sa mission qui est présumée devoir durer 3 à 4 mois au plus, y compris le tems des passages d'aller et retour, seront payés, à titre d'avances, par la caisse coloniale de la Martinique. Vous m'adresserez l'état dès qu'il y aura lieu.

Vous voudrez bien m'informer de ce que vous aurez fait, par suite de la présente dépêche dont j'adresse copie à M. Fayolle.

Recevez etc.

Le Pair de France M<sup>lre</sup> S/S d'Etat de la de la Marine et des Colonies,

Marquis de Clermont-Tonnaux.

-----



## Un peu de notre Histoire (108 \*)

\* Il a trois n° 108, celui-ci, celui des pages 134-135 et des pages 161-162.

Foyer paroissial, N° 116 : 15 juillet - 15 août 1933, pages 183-185.

1822 (Suite)

### A propos du Goulet de Miquelon (suite)

*Extrait d'une note de M. l'Inspecteur Général des Travaux maritimes adressée au Ministre.*

Le projet consiste dans l'ouverture d'un canal de communication entre la rade et le Grand étang.

L'ouverture de ce canal est commencée. Sur les 350 pieds de longueur qu'il aura, lorsqu'il sera terminé, il y en a 70 de creusés sur 7 pieds de profondeur moyenne, à partir de la partie la plus élevée de la digue naturelle qui sépare l'étang de la rade, et sur 75 pieds de largeur qui est celle du canal.

Ce projet est l'ouvrage de M. Feuillet, commis de marine et M. Thuriault, enseigne de vaisseau.

La lettre de M. Feuillet (<sup>11</sup>) du 28 octobre à M. le Commandant de Miquelon explique le projet, mais elle est loin de fournir les renseignements nécessaires pour pouvoir émettre un avis sur le système de construction proposé. On se borne à dire que les bords de ce canal seront revêtus de pieux resserrés entre eux, pour empêcher l'éboulement des sables : ces pieux seront enfoncés dans le sol de dix pieds, et retenus par le haut par des serres de 4 pouces assujetties par des croix de Saint-André dans le terre-plein des quais.

Les digues ou jetées latérales seront prolongées en dehors du rivage, du côté de la rade, de 7 à 8 toises : celle du Nord sera plus courte que celle du Sud. L'excès de longueur de cette première a pour but d'empêcher la formation d'un banc à l'entrée du canal par l'accumulation des sables qui sortiront du lac avec le juzant.

La fouille des terres, pour l'exécution du canal est très facile, 80 manœuvres suffiraient pour son achèvement dans cette campagne avant la fin d'octobre.

Il faudra, d'après la lettre du 16 juillet, environ 3.500 pilots et 3.000 pieds courants de madriers de 4 pouces d'épaisseur.

Il sera nécessaire d'accorder aux travailleurs un supplément de pain qui ne pourra être moindre d'une demie livre.

Enfin, il faudra envoyer une sonnette toute équipée avec son mouton du poids de 300 livres; 12 tombereaux, des outils, des clous etc.

Quand à l'effet du projet et au succès qu'on peut attendre des moyens de construction, c'est une question très délicate, et pour la résoudre il faudrait d'autres documents que ceux fournis par la lettre de M. Feuillet qui a omis le renseignement le plus essentiel, celui de la hauteur à laquelle, en vive eau, la mer s'élève sur cette côte.

M. Thuriault, avec qui l'Inspecteur général a eu une conférence, y a suppléé en indiquant que par les vents d'Ouest forcés, les marées de vive eau sont d'environ 8 pieds.

Dans l'état actuel des choses, la mer qui communiquait autrefois dans le grand étang par une écluse qui est fermée aujourd'hui, y communique cependant encore au moyen d'un petit lac, dont l'ouverture fera ultérieurement partie du canal, mais cette ouverture ne fournit à mer haute, qu'une tranche d'un pied de hauteur d'eau au grand lac, parce que d'après l'assertion de M. Thuriault, la communication de la mer avec le petit lac n'a lieu que par un petit canal ou fossé que les sables ont successivement comblé, et tout le petit fond s'est tellement relevé qu'à mer haute, il n'y a qu'un pied d'eau dans ce petit canal, en sorte qu'aussitôt que la mer a baissé d'un pied, il est à sec; c'est à l'état de ce petit canal qu'est dû l'effet de la faible ascension d'un pied de hauteur du niveau des eaux du grand lac, à mer haute, circonstance qui rend à peu près nul l'effet des courants alternatifs de la mer dans le lac et réciproquement. Mais lorsque le canal sera entièrement ouvert, la mer entrant librement dans le grand lac par une ouverture de 75 pieds de largeur, et supposant le canal creusé au niveau de la basse mer, il déversera dans le lac, à chaque marée, une tranche d'eau de 7 à 8 pieds de hauteur; alors les courants de flots et de juzands seront certainement si considérables, eu égard à l'immense superficie du grand lac, qu'il est à craindre que les manœuvres d'entrée et de sortie des bâtiments ne soient très difficiles.

---

<sup>11</sup> **Note du copieur** : On trouve constamment les deux orthographes : « Feuillet » et « Feillet » laquelle est la bonne ?

Outre cet inconvénient, il est vraisemblable, puisque le sol du lac et de la digue est de sable vazard, que le canal s'approfondira et qu'il se formera des affouillements qui déchausseront les pilots qui soutiennent les taluts des digues du canal. Dans ce cas très vraisemblable, si l'on n'a pas le soin de fortifier contre cet effet la base des digues par des enrochements, ou par d'autres moyens, elles courront le risque d'être renversées et ruinées.

---

## Un peu de notre Histoire (110 \*)

\* Il n'y a pas de n° 109.

Foyer paroissial, N° 117 : 15 août - 15 septembre 1933, pages 206-207.

### 1822 (Suite)

*Dans le précédent numéro, nous donnions un plan des travaux du Goulet de Miquelon.*

C'est avec ces données que l'ingénieur désigné par le gouverneur de la Martinique devait visiter le goulet de Miquelon et apprécier l'utilité des travaux d'ailleurs déjà commencés.

Malheureusement cet ingénieur ne put s'embarquer pour sa destination ainsi qu'en témoigne la dépêche ci-dessous adressée le 12 octobre par le chef de la Colonie au département.

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. E. que le Gouverneur de la Martinique qui m'avait annoncé par lettre du 19 juillet l'envoi d'un ingénieur pour examiner mûrement l'état des choses et s'occuper ensuite de la rédaction d'un projet pour le goulet de Miquelon, me fait savoir que cet officier a été empêché par suite d'un travail urgent à terminer, de venir à Saint-Pierre.

J'avais conçu l'espoir qu'avant la fin de la saison qui sépare ces deux îles à peu près du monde entier, je verrais arriver cet ingénieur.

La saison avancée m'ôte maintenant cet espoir et il ne me reste qu'à attendre son arrivée l'année prochaine pour être fixé sur ce qui devra être entrepris ».

Mais c'est en vain que, l'année suivante, le Commandant FAYOLLE attendit l'ingénieur et en voici les raisons: le capitaine de vaisseau MANOUVRIER DE FRENE, commandant la station de Terre-Neuve, chargé de l'inspection des différents services de la colonie, avait proposé au ministre dans un but d'économie, l'abandon de Miquelon et la concentration à St-Pierre de toute l'industrie de la pêche. Cette proposition fut vivement combattue par M. FAYOLLE dans une lettre adressée au département le 8 septembre 1821. Renouvelée par le même inspecteur en 1825, M. BORIUS, successeur de M. FAYOLLE s'opposa non moins vivement à ce projet par sa dépêche en date du 1<sup>er</sup> novembre suivant. Mais si le département se rangea aux raisons invoqués successivement par les 2 chefs de la colonie, pour le maintien du statu quo, nous sommes portés à croire qu'adoptant l'avis de l'inspecteur MANOUVRIER DE FRENE, il laissa tomber le projet de M. Fayolle le considérant sans doute inopportun et peut-être aussi d'un devis trop élevé pour les services qu'il pourrait rendre à la navigation, alors que St-Pierre possédait une rade fermée et un port naturel.

En 1829, le Cdt BRUE tente de nouvelles démarches pour la reprise des travaux du port de Miquelon; Elles n'eurent aucun succès. Nous en reparlerons.

Un jeune commerçant de Saint-Pierre, M. Joseph DUHAMEL, avait pensé qu'à côté de l'industrie morutière, il pouvait en être créé d'autres susceptibles de rendements rémunérateurs. C'est ainsi qu'en 1821, avec l'appui de M. FAYOLLE, il avait sollicité du département l'autorisation d'établir au chef-lieu des fabriques d'ichtyocolle et d'huile de phoque. Cette demande était favorablement accueillie par dépêche du 21 février 1822 et le chef de la colonie autorisé à concéder à M. DUHAMEL, les terrains nécessaires pour son exploitation.

Mais il semble bien que des événements que nous ignorons entravèrent l'exécution du projet de ce commerçant, car dans la suite on ne trouve rien dans les archives à ce sujet, sans quoi, les administrateurs de la colonie n'eussent certainement omis de faire part au ministre des résultats heureux ou malheureux de l'entreprise.

Une dépêche ministérielle du 6 mars 1822 annonçait au chef de la colonie qu'une nouvelle somme de 3000 fr. serait allouée sur les fonds généraux aux pêcheurs sédentaires qui avaient montré en 1821 le plus d'activité dans leur industrie.

Ces gratifications devant être accordées pendant de nombreuses années encore, il n'en sera plus question ici.

(A suivre)

E. S.

---

## Un peu de notre Histoire (110 \*)

\* Il y a deux n° 110, celui-ci et celui des pages 206-207.

Foyer paroissial, N° 118 : 15 septembre - 15 octobre 1933, 231-232.

### 1822 (Suite)

Les Miquelonnais qui, depuis 1817 sollicitaient avec instance un prêtre pour leur paroisse, voient enfin en cette année 1822 leur désir réalisé. Le 12 juin, M. l'abbé Lairy désigné par le ministre sur la proposition du Supérieur général du Séminaire du Saint-Esprit pour occuper cette cure, arrivait à St. Pierre sur la *Confiance*, capitaine Jaslin, et rejoignait sa paroisse le même soir sur la goélette du Roi, *La Caroline*, commandée par M. Arnaud. pour y être installé par M. Ollivier préfet apostolique.

Avant de quitter la France, M. Lairy avait demandé d'emmener avec lui un instituteur dont les enfants de Miquelon étaient encore privés. Mais avant d'accueillir cette demande, le ministre sollicita, par dépêche du 14 mars 1822 l'avis du commandant de la colonie sur l'opportunité de la création de cet emploi. M. Fayolle répondait favorablement et, par la même occasion, demandait l'envoi de deux religieuses hospitalières. Cette dernière demande, renouvelée en 1824, ne reçut de solution heureuse que 2 ans plus tard. Quant à la question de l'instituteur elle ne fut résolue qu'en 1828 en dépit d'incessants et pressants rappels du chef de la colonie.

Le département ne perdait pas de vue les essais agricoles qu'il avait prescrit de faire à St-Pierre et Miquelon et dont M. Fayolle lui avait fait connaître les premiers résultats, ainsi que nos lecteurs on pu s'en rendre compte. Par lettre du 18 mai 1822, le ministre avisait le chef de la colonie qu'il avait fait embarquer sur la goélette du commerce, *l'Espoir*, une caisse renfermant des greffes de diverses espèces de végétaux. A cet envoi dû aux soins de M. Thouin, professeur de culture au Muséum d'histoire naturelle, était joint l'extrait d'une lettre en date du 25 mars que ce professeur adressait au ministre de la marine et des colonies. Nous la reproduisons à titre de curiosité et sans commentaires.

« Cet envoi se compose de cinquante espèces, en cent sachets de graines d'arbres, de céréales, de légumes, de fourrages, de plantes médicinales et de quelques fleurs d'agrément qui me paraissent devoir supporter le climat rigoureux dans lequel elles doivent être cultivées et y donner des produits utiles à ses habitants.

J'y ai joint deux litres de semences de chanvre du Piémont dont l'intelligent et actif jardinier Meusy veut tenter la culture. Je ne doute pas qu'il ne réussisse, par ce que cette plante annuelle quoique originaire d'Afrique, n'a besoin que de 4 mois de chaleur pour fournir les produits qui deviendront fort utiles à la Marine de la colonie.

Enfin le même envoi renferme quinze espèces de pommiers et de poiriers en rameaux dont la liste est ci-jointe. Ces espèces sont celles qui donnent dans nos climats les fruits les plus savoureux et qui craignent moins le froid. Chacun des rameaux peut fournir 4 à 5 greffes. Voilà donc de quoi transformer 5 à 600 sauvageons en arbres à fruits excellents.

Liste de Greffes d'arbres fruitiers expédiés pour les îles St. Pierre et Miquelon le 26 mars 1822.

- |  |  |
|--|--|
| N° 1. - Poire royale d'hiver.          | N°8. - Messire Jean.                               |
| N° 2. - Poire Bergamote de Hollande    | N° 9. - pommes française.                          |
| N° 3. - Poire Crassane                 | N° 10. - reinette rouge.                           |
| N° 4. - Poire Épargne ou beau présent. | N° 11. - reinette grise.                           |
| N° 5. - Poire Rousselet de Rheims.     | N° 12 - Pigeon de Rouen.                           |
| N° 6. - Poire Vermillon.               | N° 13. - Calvèlle blanc d'hiver.                   |
| N° 7. - Poire Catilliac.               | N° 14. - rouge d'été. N° 15. - Reinette du Canada. |

Nous verrons par la suite l'emploi qui aura été fait de ces graines et greffes et les résultats obtenus.

(A suivre)

E. S.

-----

## Un peu de notre Histoire (111)

Foyer paroissial, N° 119 : 15 octobre - 15 novembre 1933, pages 254-255.

### 1822 (Suite)

Au cours de cette année 1822, le problème des approvisionnements se posa de nouveau angoissant ; la colonie se vit à la veille de manquer de farine et le commandant Fayolle, pour éviter la famine, dut traiter avec un commerçant de Saint-Pierre, M. Goyetche pour aller en acheter à Boston. M. Goyetche partit le 15 septembre sur la goélette de l'État La Brestoise, mise à sa disposition. Il s'était engagé à fournir cette denrée aux habitants qui lui en avaient fait la demande, au prix qui serait fixé à son retour.

Nos lecteurs se demanderont sans doute pourquoi la colonie n'était-elle pas suffisamment approvisionnée pour suffire aux besoins de la population. Nous en exposons ici les raisons.

Une ordonnance royale du 20 février 1822 réduisit à 30 fr. la prime de 40 fr. allouée par ordonnance du 21 octobre 1818 pour chaque quintal de morue exportée directement des lieux de pêche aux Antilles françaises ou à l'étranger, alors que cette prime était maintenue à 40 fr. pour les exportations des ports de France en ces mêmes pays.

En transmettant au commandant de Saint-Pierre et Miquelon par lettre du 6 mars 1822 l'ordonnance dont il s'agit, le Ministre de la marine et des colonies lui faisait connaître les motifs qui donnaient lieu à cette différence de traitement ; les voici en substance : tout d'abord, les armateurs de la métropole, ayant en 1820, porté des ports de France aux Antilles de fortes quantités de morue, il était de toute justice d'encourager les exportations de cette denrée en maintenant la prime de 40 fr. En second lieu, des fraudes avaient été constatées à la Guadeloupe dans la délivrance des certificats pour paiement de primes en faveur d'exportations directes que l'on avait représentées comme étant nées, pour ainsi dire, de l'appât d'une trop forte prime. Enfin, dernier argument, la durée des exportations faites directement des lieux de pêche aux Antilles limitée à peu de mois, ce qui encombrait le marché, alors que les envois de France peuvent s'opérer pendant tout le cours de l'année et pouvoient ainsi d'une manière plus sûre et plus égale à la subsistance de la Martinique et de la Guadeloupe.

Le point de vue du département fut combattu par le chef de la colonie dans deux longues dépêches en date des 7 septembre et 7 octobre suivant que nous analyserons aussi brièvement que possible.

M. Fayolle fait valoir, d'une part que les Îles Saint-Pierre et Miquelon pouvaient incontestablement avoir avec les Antilles des communications pendant toute l'année, en établissant dans les deux îles des entrepôts de morue, ce qui donnerait ainsi le moyen de faire en tout temps des expéditions de cette denrée. D'autre part, il ne fallait pas oublier qu'il y a dans ces îles une population sédentaire composée non seulement de marins-pêcheurs, mais aussi de négociants et d'artisans et c'est considérée sous ce point de vue qu'on ne pouvait assimiler cette colonie à un simple lieu de pêche. Enfin que si la production de faux certificats d'origine avait pu être constatée aux Antilles, ces certificats n'avaient pu être fabriqués qu'au French Shore, simple lieu de pêche et de sécherie où il n'y a pas d'autorité spéciale pour prévenir et empêcher les abus et d'où plusieurs marins-pêcheurs partaient directement pour les Antilles livrer leurs cargaisons de morue sèche.

(A suivre)

E. S.

## Un peu de notre Histoire (111 \*)

\* Il y a deux numéros 111, celui-ci et celui des pages 254-255.

Foyer paroissial, N° 120 : 15 novembre -15 décembre 1933, pages 278-279.

### 1822 (Suite)

« Je ne m'étais pas trompé, ajoute le commandant, lorsqu'en prenant connaissance de l'ordonnance du 20 février et de votre dépêche du 6 mars, j'ai pressenti que ce qui arrive aujourd'hui ne me surprend pas. En effet, du moment qu'on retirait aux pêcheurs sédentaires le seul moyen de faciliter la vente de leurs produits, les négociants de la métropole cesseraient d'expédier pour la colonie et partant que du moment aussi que les Américains ne trouvaient plus d'argent à Saint-Pierre, ils cesseraient d'y apporter de la farine ».

Il n'est pas inutile de faire connaître, en passant, que la prime n'était pas, en effet, alloué aux pêcheurs mais aux armateurs métropolitains qui envoyaient des navires à Saint-Pierre chargés de provisions et d'engins de pêche et qui repartaient pour la France ou les Antilles avec des cargaisons de morue, achetée aux pêcheurs sédentaires. La réduction de la prime eut donc pour effet d'éloigner les acheteurs de morue locale ; de sorte que celle-ci restait en partie moindre ou cédée à vil prix aux commerçants de la place.

Ceci dit, laissons M. Fayolle continuer son argumentation.

« Les mauvaises pêches des trois premières années dues en partie à l'inertie des pêcheurs, les avaient, dit-il, considérablement endettés. Par contre les résultats de la pêche depuis 1819, n'ayant fait qu'augmenter chaque année, la plus grande partie de ces pêcheurs sont parvenus à liquider entièrement avec leurs négociants et se trouvaient libres d'acheter où bon leur semblerait, mais les navires de France et les Américains ne venaient plus ou du moins les arrivages se bornant à deux ou trois bâtiments, ils sont encore réduits à avoir recours à leurs fournisseurs, et ceux-ci n'ayant à redouter aucune concurrence veulent avoir les habitants à leur complète discrétion, en tentant d'accaparer le commerce exclusif des deux îles, à l'instar du système en vigueur sur la côte anglaise, autrement dit, de faire interdire aux Américains, en mettant en avant l'esprit national dans une cause où en somme il ne s'agit que d'assurer l'existence d'une poignée d'individus, d'importer des denrées dans la colonie. Ce système tant de fois proposé et tant de fois discuté, n'a qu'un but : dicter, le pain à la main, aux malheureux habitants, ce que la faim leur eut fait accepter. »

M. le Commandant Fayolle résista à ces tentations mercantiles ; il fit observer au Département que la nécessité s'imposait plus que jamais de maintenir en faveur des étrangers une mesure qu'il regardait comme essentielle à l'existence de ses administrés. « Certes, dit-il, nul doute que les îles Saint-Pierre et Miquelon pensent recevoir de France tous leurs approvisionnements, mais à quelles conditions ? nul doute aussi que les Américains enlèvent tout l'argent de Saint-Pierre ; mais que peut être une somme de cent mille francs au plus, comparée aux avantages d'une colonie sédentaire dans le nord de l'Amérique, au centre de tous les établissements anglais ? La crise dans laquelle la colonie se débat me prouve qu'on ne doit nullement compter sur les négociants de France. Les Américains doivent être encouragés dans leurs expéditions pour Saint-Pierre si l'on veut que cette colonie puisse subsister, et l'on sait que le seul moyen d'encourager un Américain c'est de lui donner de l'argent pour sa marchandise ? Jusqu'à ce moment, ils avaient trouvé à vendre leurs denrées assez avantageusement ; une espèce de concurrence s'était même établie entre eux, et c'est à cette concurrence que nos administrés ont dû, l'année dernière, de ne payer la farine que 28 et 30 fr. le quart. Les Américains y trouvaient encore leur bénéfice en recevant de l'argent pour leurs marchandises et mes administrés leur bien être en échangeant le produit de leur pêche contre ces mêmes denrées. Quelques années de plus et je ne crains pas d'avancer que les îles Saint-Pierre et Miquelon seraient parvenues au degré d'aisance que l'on peut attendre de l'industrie de leurs habitants. Mais cet état de choses est subordonné à la continuation de la prime de 40 fr., sinon le Département peut s'attendre à voir cette colonie dépérir chaque jour et ses habitants réduits à la plus grande misère. »

La Brestoise était de retour à Saint-Pierre le 16 octobre. Peu après arrivait une goëlette américaine avec la farine achetée par M. Goyetche, suivie à quelques jours de là par un navire de la maison Hamel et Cie de Miquelon chargée de divers approvisionnements. La famine était conjurée mais le cours de la farine s'établissait entre 40 et 45 fr. le quart, notablement supérieur à celui des années précédentes !

(A suivre)

E. S.

-----